

Villiers-sur-Loir

Bulletin municipal 2024

*Reflets
au fil de l'eau!*

n° 117

Sommaire

Le mot des maires 1

Vie municipale

Syndicat mixte du pays Vendômois	2
PLUi-H	3
L'activité du conseil municipal 2024	4
Finances communales	8
Bus itinérant - France Services	9
Le député	9
Les élections de 2024	10
Conseil Municipal des Jeunes	11
L'école la vie de notre village	12
Le centre de première intervention	13
ETAT-CIVIL 2024	13
La réfection du toit de notre église, une véritable épopée	14
De l'histoire, aux devoirs de mémoire	15
Les aboiements des chiens	16
Bouleversement climatique	17
Incivilité dans notre village	17
Move Covoiturage domicile <> travail	18
Le CIAS : un acteur clé de l'action sociale intercommunale	18
La maison du carrier	19
Arrêtés d'urbanisme	19
L'École primaire Louis Gatien	20
Les structures enfance jeunesse	21
Repas des Aînés	22
Programmation culturelle et musicale en 2024	22
Programmation culturelle et musicale en 2025	23
La Cantine Scolaire fête ses 70 ans	25
Marché de Noël du Club Créa	26
Festival Happy Country Day 41-72	26
Rallye Cœur de France	27
Concours des Maisons Fleuries	27

Portraits

Thomas Crinier	28
France Lemoine	28
Angélique Jumert	29
L'entreprise ADH mise à l'honneur	29

Associations

L'Amicale des retraités	30
Les Sapeurs-Pompiers	30
Union Nationale des Combattants - UNC	31
La Cantine Scolaire de l'École Louis Gatien	32
Le Club Créa	32
Le Club Informatique	33
Le Comité des Fêtes	33
La Bibliothèque	34
Country Dance en Vendômois	34
Energies Vendômoises	35
NTVAL	35
Le Football Club de Villiers-sur-Loir	35
Gaïa Yoga	36
USEP à Villiers-sur-Loir	36
Le Karaté Club	37
Les Fées de l'(h)être	37
Les Trompes de la Boissière	37
Néovent	37
Ping-Pong	38
La Société de Chasse	38
La Société Musicale	38
Le Tennis Club	40
Vendôme triathlon	40
L'AAPPMA de Thoré-Montoire	41
La Team Fit&Co	41

Patrimoine

Le pont de Chantereine, un lieu de passage	42
La Laiterie	43
Le coteau Saint-André, un patrimoine remarquable	44
Le monument aux morts : 100 ans	46

Infos pratiques

Répertoire	47
Les associations	51
Tarifs 2025	52
Avade	52
Maisons départementales des solidarités	53
ADMR	54
Présence Verte	55
ValDem : Collecte et horaires déchetteries	56



Le mot des maires

Villiersoises, Villiersois, chers administrés

Une nouvelle année vient de s'écouler. Une année de plus pour laquelle mon objectif et celui de mes équipes (agents et élus) a été de poursuivre le travail entrepris, toujours dans le même esprit d'écoute, de dialogue et de disponibilité. J'en profite pour remercier chacun d'eux et saluer leur engagement envers notre commune.

Je veux saluer ici, tous nos commerçants pour les services qu'ils nous offrent et qui contribuent largement aux atouts de notre commune.

Notre rôle est de travailler au développement de notre village, pour que toutes les générations s'épanouissent dans notre collectivité. Le monde bouge, la société évolue, mais nos valeurs doivent se concentrer sur l'essentiel : l'ouverture, le civisme et l'empathie.

En ce qui concerne les travaux de l'église, de la caserne des pompiers et de la voirie, des articles vous expliqueront leurs avancées dans ce bulletin.

Je remercie tout particulièrement le premier conseil municipal des jeunes, qui s'est terminé le 25 novembre 2024, pour son travail remarquable. Grâce aux activités qu'il a proposées durant cette année, particulièrement les élèves de 6^e, Oriane et Lucas, premier maire du CMJ, qui a prononcé un dernier discours très remarqué lors de la cérémonie du 11 novembre.

Lors de nouvelles élections, Norah et Guilhem ont été choisis et j'associe également Lola élèves de CM1. L'élection d'un nouveau maire a été effectuée ; Alice, élève de CM2 a été élue. C'est une grande fierté d'avoir à mes côtés Alice, première jeune fille maire de notre commune.

La nature nous a rappelé, ces derniers mois, combien elle peut être imprévisible.

La pluviométrie très importante a fait déborder le Loir, qui s'est étendu dans les terres, au niveau du pont de Chantereine. Deux habitations ont été impactées. Nous nous sommes déplacés plusieurs fois pour proposer notre aide aux habitants.

Ayons également une pensée toute particulière pour nos agriculteurs et viticulteurs pour lesquels 2024, sera à marquer d'une pierre noire.

Notre école Louis Gatien a subi la fermeture d'une classe (manque d'effectifs). Nous avons rencontré, avec mon adjointe en charge des affaires scolaires, le recteur d'académie pour plaider notre cause. Rien à faire, les chiffres étaient là....Je tiens à

remercier tous les parents d'élèves qui ont participé aux différentes manifestations que nous avons organisées.

L'année à venir sera très problématique, ainsi que les suivantes. En effet, elles seront marquées par des restrictions budgétaires, certaines de la part de l'État, et par effet de cascade, de la région et du département. Nous sommes dans un contexte économique national particulièrement délicat, où les collectivités seront mises à contribution. À ce stade, ne nous mentons pas, nos objectifs vont être difficiles à atteindre.

C'est déjà le cas au niveau des cotisations d'assurances qui flambent, des coûts de l'énergie qui augmentent, ainsi que ceux des matériaux.

Sachez que certaines collectivités ne peuvent plus s'assurer et que certains départements sont à la peine...

On nous a déjà signalé que pour nos collectivités, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et le fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) allait perdre 2 points (source AMF). Je crains que cela affecte nos finances 2025, 2026 voire 2027.

Le département et la région seront contraints de limiter les aides apportées à nos communes, nous avons déjà anticipé ! Notre difficulté sera d'élaborer un budget 2025 avec des facteurs inconnus ! J'espère que l'État pourvoira au mieux ses dotations.

Mais dans ce contexte difficile, nous restons mobilisés pour défendre les intérêts de la commune.

Le conseil municipal, tous nos agents se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2025. Que cette année soit riche de réussite, tant sur le plan professionnel que personnel, et qu'elle vous apporte une bonne santé. C'est mon vœu le plus cher pour vous tous !

Albert Pigoreau



Chers Villiersoises et Villiersois

Je remercie Lucas pour son année de maire et les élus du conseil municipal des jeunes de m'avoir élue maire le 24 novembre 2024.

Cette année, je suis accompagnée de Lucas, Oriane, Xavier, Norah et Guilhem pour représenter les jeunes de Villiers. Nous remercions les enfants du village pour leur investissement dans nos projets comme la chasse aux œufs ou les jeux olympiques à l'Artésienne.

Pour l'année prochaine, je souhaiterai organiser une randonnée ramassage de déchets, faire une après-midi jeux de société et faire pousser des fleurs et des arbres dans la cour de l'école.

De plus, nous vous proposons si vous avez des idées, de nous les soumettre dans la boîte aux lettres près du portail vert de l'école. Nous les étudierons avec attention lors de nos prochaines réunions.

Bonne année 2025 à tous et merci.

Alice Tardif



Syndicat mixte du pays Vendômois

Le territoire

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70000 habitants



La structure

Une équipe à votre écoute :
Bureau : 24 élus membres
112 élus titulaires
Service public : 6 agents

Les programmes

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités une ingénierie et des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local. Il suscite des réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme de développement économique, agricole, touristique, social, environnemental et culturel.

-Le Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un outil d'accompagnement financier pluriannuel qui s'inscrit dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Il permet la mise en œuvre d'objectifs du projet de territoire et apporte des aides aux porteurs de projets.

-LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

-Le contrat d'objectif territorial (COT) :

Dispositif d'accompagnement et de financement des énergies renouvelables (chaufferie bois, réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique) développé par l'ADEME

et la Région et porté par le Pays Vendômois sur le territoire. Programme accessible aux collectivités, entreprises, exploitants agricoles et bailleurs sociaux.

-Rénovez en Vendômois (REV) : Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.

-Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

-Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.

Exemples de projet

CRST :

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale est le dispositif de contractualisation de la Région Centre-Val-de-Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Sur la période 2023-2029, 9 619 000 € sont alloués par la Région pour la réalisation de projets sur le Pays Vendômois : diversification agricole, développement de circuits de proximité, aménagement touristique, construction d'équipements culturels ou de loisirs, construction de locaux pour l'accueil d'enfants, aménagement de centres-bourgs et d'espaces publics, rénovation thermique de bâtiments publics, construction de logements sociaux, réalisation de pistes cyclables et de voies vertes, animation du contrat local de santé, réalisation d'opérations de préservation de la biodiversité et soutien à des initiatives locales innovantes.

COT :

Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté pour le groupe scolaire de Lunay. Projet accompagné par le Pays Vendômois, aidé par l'ADEME (87 000 €), le FEDER (135 000 €) et le Conseil Départemental (74 000 €). L'opération permettra de diminuer les charges d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et d'utiliser une ressource renouvelable locale.

Contrat local de santé du Vendômois :



Le CLS a pour missions d'améliorer le parcours de santé des populations et de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. L'animation du CLS consiste principalement à organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, biologique, psychologique et sociale et santé environnementale, au plus près des populations du Pays Vendômois. Il s'agit également de participer à toute réunion, atelier, séminaire qui vise à améliorer le parcours de santé des populations du territoire. Les différents axes du CLS 2025-2029 :
· Axe n°1 : Favoriser le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé pour tous
· Axe n°2 : Développer la mise en réseau et la communication autour des acteurs du territoire en santé mentale
· Axe n°3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous
· Axe n°4 : Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé

Leader - Délocaliser la culture grâce à une remorque-castelet :

L'Hectare - Territoires Vendômois, en partenariat avec Le Sablier de Dives-sur-Mer, a élaboré une remorque-castelet pour délocaliser l'univers de la marionnette et le faire découvrir. Un spectacle a été présenté dans plusieurs communes du territoire. 10 000 € de subvention ont été attribués au projet via le programme LEADER.

Plateforme REV

Permanences de l'ADIL-France Rénov' :

La Plateforme « Rénovez En Vendômois (REV) » a ouvert le 1^{er} janvier 2017. Des permanences décentralisées de l'ADIL - France Rénov' ont lieu sur tout le territoire pour des conseils personnalisés (financiers, énergétiques, juridiques) sur la rénovation de vos logements.

Où trouver les permanences de l'ADIL-France Rénov' sur notre territoire ?

5 lieux de permanences sur le territoire vous accueillent sur rendez-vous : Vendôme, Mondoubleau, Fréteval, Saint-Amand-Longpré et Montoire-sur-le-Loir

Besoin d'informations ? Contactez l'ADIL ADIL-France Rénov'

34 avenue Maunoury Porte C 41000 Blois
Tél : 02 54 42 10 00

« Les élus du Pays Vendômois poursuivent leur engagement dans la maîtrise énergétique. Ils vous proposent un service de conseils pour la rénovation des logements des particuliers ».

syndicatmixte@pays-vendomois.org
02 54 89 12 20

7, Avenue Gérard Yvon -
41100 Vendôme

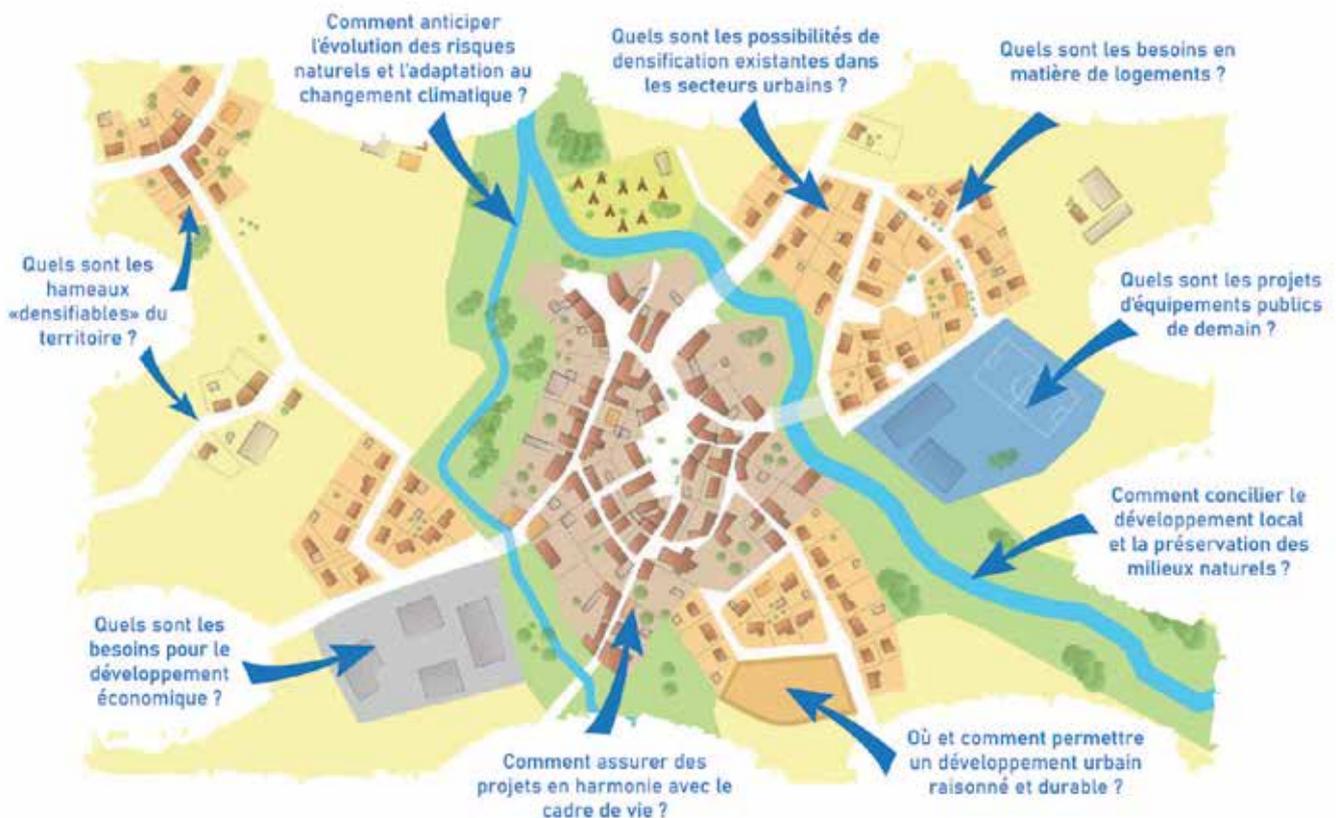
PLUi-H L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal - habitat

L'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) s'est poursuivie en 2024. Cette démarche ambitieuse vise à redéfinir et optimiser l'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 prochaines années, en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques spécifiques à Territoires vendômois. Ce document encadrera le droit des sols que les demandes d'urbanisme devront respecter. Il fixera notamment les possibilités de construire et les encadrements de travaux. Vers une mise en œuvre opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables L'année 2023 avait été marquée par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le projet de territoire, véritable colonne vertébrale du PLUi-H. Ce projet exprimait des objectifs partagés issus d'une vaste concertation politique et publique. Il est accessible sur le site internet de Territoires Vendômois, sous la rubrique PLUi-H. Une réflexion approfondie sur les zones urbaines du territoire Au cours de l'année écoulée, les collectivités ont concentré leurs efforts sur la définition des zones urbaines (U) du territoire. Il s'agit des secteurs déjà urbanisés du territoire au sein desquels les projets optimisant le rôle des centres-villes et centre-bourgs accom-

pagneront le développement futur. L'identification des secteurs de projets, une étape clé permettant de concilier développement local et résilience environnementale Parallèlement, les équipes municipales ont activement travaillé à l'identification des projets d'aménagement qui pourront être développés au cours de la prochaine décennie. Cette réflexion permet de préparer le terrain pour l'implantation de nouveaux logements, d'espaces économiques ou d'équipements publics, tout en évitant un étalement urbain excessif. Ainsi, chaque projet est pensé dans une logique de cohérence territoriale et de respect des impératifs environnementaux. L'intégration des impératifs nouveaux issus de la loi Climat et Résilience et des objectifs Zéro Artificialisation Nette (ZAN) constituent à ce titre des enjeux prégnants de la démarche. Dans le cadre du PLUi-H, les collectivités s'engagent à mesurer et à limiter la consommation de terres agricoles et naturelles, en favorisant la densification et la réhabilitation des friches. La prise en compte des enjeux climatiques et de résilience face aux risques naturels est également au cœur de cette démarche, pour assurer un territoire à la fois attractif et résilient face aux défis futurs. La politique de l'habitat : pour un développement cohérent et équilibré à l'échelle de Territoires

vendômois Cette année a également permis d'approfondir un autre volet clé du PLUi-H : la définition de la politique de l'habitat. Le Plan d'Orientations et d'Actions de l'Habitat (POA) constituera un document stratégique visant à anticiper les besoins en logements, à favoriser la mixité sociale et à soutenir la production de logements accessibles et de qualité. Le POA permet de mieux répondre aux attentes des habitants actuels tout en préparant l'accueil de nouvelles populations dans un cadre équilibré et durable.

Poursuite de la démarche participative pour un projet partagé Nous tenons à souligner l'importance de la participation des habitants, des entreprises et des associations du territoire dans cette démarche. Au travers des dispositifs en place, les carnets de concertation et l'adresse électronique dédiée urbanisme-planification@catv41.fr, vous pouvez nous partager vos attentes et vos projets. Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la démarche via le site internet : <https://www.territoiresvendomois.fr/pluih>



L'activité du conseil municipal 2024

Cet article vous propose un résumé des comptes-rendus de nos conseils municipaux, l'entièreté des comptes rendus est affichée quelques semaines après le conseil, et vous pouvez aussi les consulter sur notre site : www.villiers-sur-loir.com

Conseil municipal 15 janvier

Le conseil municipal des jeunes :

Le premier conseil municipal des jeunes a eu lieu la semaine dernière. Madame Tailard note la volonté des jeunes de s'investir et propose qu'un budget leur soit alloué pour leur première action qui porte sur l'organisation d'une chasse aux œufs au plan d'eau. Cette manifestation est prévue le 1^{er} avril, lundi de Pâques.

Le conseil accepte d'accorder un budget de 500 € pour cette première action.

Les enfants ont fait part de leurs projets :

- Création d'une piste cyclable,
- Sécurisation du carrefour de l'épicerie
- Création d'un potager, de plantation de fleurs et des ventes de celle-ci.

Monsieur Salou conseille de se rapprocher du comité des fêtes pour l'organisation de la chasse aux œufs. En effet, le comité des fêtes a déjà organisé ce type d'animation, il y a quelques années, et possède du matériel.

Concernant la piste cyclable, elle porte principalement sur la sécurisation des enfants venant du Coudray et allant à l'école : ils rencontrent de nombreuses difficultés en raison du nombre considérable de voitures stationnées. Il s'avère important de demander aux riverains de rentrer leur voiture dans leur cour.

Messieurs Pigoreau et Lecossier et Madame Méraud ont rencontré Monsieur Marchand, du bureau d'études voirie de la ville de Vendôme qui leur a confirmé l'impossibilité de mettre des chicanes sur l'avenue du 11 novembre en raison des nombreuses sorties de propriétés.



ValDem : gestion des déchets putrescibles

Monsieur le maire rappelle que la loi a prévu l'obligation de composter les déchets putrescibles par tous les foyers, depuis le 1^{er} janvier 2024. Le coût d'un composteur est de 80 € ; les particuliers qui souhaitent s'en procurer un auprès de ValDem, se verront facturer 20 € le composteur, les 60 € restants étant supportés par ValDem.

Pour les personnes seules ou n'ayant pas de jardin, il est possible de solliciter ValDem pour l'installation d'un composteur commun. Monsieur Pigoreau exprime son inquiétude pour l'été dans la mesure où la collecte ne se fait que tous les 15 jours (risque d'odeurs).

Centre des pompiers :

À la suite de la demande de permis de construire, la DRAC a prescrit des fouilles préventives sur la future parcelle de 3 000 m².

Conseil municipal du 12 février

Chats errants : convention renouvellement 2024

Depuis 2021, la commune a lancé une campagne de stérilisation des chats errants. Il s'avère qu'un certain nombre de chats n'ont pas été stérilisés. Monsieur le maire propose de signer à nouveau une convention avec la fondation 30 millions d'amis et de faire appel à la clinique vétérinaire Ronsard de Vendôme pour la réalisation des actes sur 20 chats au cours de l'année 2024.

La clinique vétérinaire facturera, pour la stérilisation, la pose d'une puce et un tatouage : 100 € par femelle, 50 € par mâle

La commune verse 50 % des frais à la fondation 30 millions d'amis. La fondation prend l'intégralité des factures adressées par la clinique vétérinaire. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis.

Urbanisme : dénomination de voiries – ZA Croix Noury

Lors de la réunion de municipalité du 29 janvier 2024, diverses propositions ont été faites

Le conseil soumet à la CATV les deux noms suivants :

- Allée des Petits Mesliers (pour la nouvelle voie qui a une raquette)
- Allée du Chardonnay (pour la voie qui jouxte Provence Vendômois)

Local poubelle :

Le local au Coteau Saint-André sera condamné temporairement afin d'interdire les dépôts sauvages.

Conseil municipal du 11 mars

Finances : vote des taux

Sur proposition du maire, le conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2023

- La taxe sur le foncier bâti à 47,32 %
- La taxe sur le foncier non bâti est maintenue à 57,96 %
- Taxe d'habitation 14,95 %

Monsieur le maire rappelle que les taux restent inchangés depuis 2003.

Jurés d'assises 2025 : tirage au sort

Par courriel en date du 28 février 2024, le préfet nous a transmis l'arrêté relatif à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2025. 259 jurés sont répartis proportionnellement aux chiffres de la population des communes ou des groupes de communes. La commune de Villiers-sur-Loir doit procéder au tirage au sort du triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription (art 261 du code de procédure pénale). Monsieur le maire précise donc qu'il convient de tirer au sort trois personnes inscrites sur la liste électorale.

Les personnes retenues à l'issue du tirage doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2025 conformément aux dispositions de l'article 255 du code de procédure pénale (nés avant 2002). Les administrés tirés au sort devront avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le département.

Il est procédé au tirage au sort par Madame Cany et Monsieur Lecossier, membres présents le plus âgé et la plus jeune, des trois administrés.

Voirie :

Le sens interdit devant le bar est régulièrement ignoré des automobilistes. Un nouveau panneau va être installé (Ø supérieur). Monsieur Lecossier alerte sur le revêtement des virages dans le cœur du village qui se dégrade rapidement. L'entreprise Colas et le cabinet Sativa vont être saisis.



Conseil municipal du 9 avril

Subventions aux associations :

Mme Goujon, Conseillère municipale déléguée aux associations donne le montant proposé par la commission à chaque association pour 2024.

Résultat du vote à l'unanimité

Organisme bénéficiaire	Subvention 2024
Asso. des conciliateurs de justice de L-et-C	400
Association UNC-AFN	400
Association Les Fées de l'hêtre	500
Association les Voce	0
Association Cantine scolaire de Villiers	16500
Association Club Créa	0
Association Entente jeune NTVa	400
Association USEP	264
Association Amicale des sapeurs-pompiers	600
Association USV Triathlon	200
Association communale de chasse	300
Association Villiers Tout Terrain	400
Association cinécole en Vendômois	75
Association Société Musicale	1600
Association Trompes de la Boissière	0
Association Souvenir Français	40
Association Secrétaires de mairie	40
Association Néovent	500
Association Tennis-Club Villiers-Azé	0
Association Comité des fêtes	2200
Association Football Club Villiers	0
Association Karaté de Villiers	500
Association Amicale des retraités de Villiers	700
Association Country Dance en Vendômois	2000
TOTAL (€)	27619

Informations diverses :

L'atelier communal a fait l'objet d'un cambriolage. L'ensemble du matériel d'entretien des espaces verts a été emporté. Le remplacement se fera avec du matériel plus performant et plus adapté au travail. Monsieur José propose de surélever le mur d'enceinte.

Conseil municipal du 13 mai

Démission de Monsieur Lecossier 2^e adjoint au maire, du conseil municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Sous-préfet acceptant la démission de Monsieur Lecossier.

À la suite de la démission de Monsieur Michel Lecossier, Monsieur Sébastien Sandré, suivant sur la liste, a alors été sollicité et convoqué à la séance du présent conseil municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du CGT, Monsieur le maire procède à l'installation de Monsieur Sébastien Sandré en tant que conseiller municipal et l'inscrit sur le tableau du conseil municipal.

En tant que responsable des pompiers de Villiers-sur-Loir, Monsieur le maire lui confie le dossier de la caserne.

Détermination du nombre de d'adjoints

Le conseil décide de maintenir à trois le nombre d'adjoints.

Election du 3^e adjoint

L'article L 2122-7-2 du CGCT dispose que pour les communes de 1 000 habitants et plus, il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un adjoint du même sexe afin de respecter la parité.

Le poste de troisième adjoint devenant vacant, et conformément à la règle de respect de la parité et du remplacement par une personne du même sexe, Monsieur le maire propose la candidature de Monsieur Mario José au poste de 3^e adjoint.

Le bureau de vote se compose ainsi :

- Monsieur Didier Salou est nommé secrétaire,

- Mesdames Nadine Blondeau et Bélanda Cany sont désignées comme assesseurs.

Le Conseil municipal, à 11 voix pour et 3 votes blancs, élit Monsieur Mario José, au poste de 3^e adjoint.

Conseil municipal du 10 juin

Urbanisme : PLUi-H

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de zonage de la zone U transmis par la CATV dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, en soulignant que la commune disposait au PLU d'une zone à urbaniser de 2,6 ha qu'on lui demande de ramener à 1,1 ha pour ce qui est de la zone destinée à l'habitat.

En conséquence, il émet les propositions suivantes :

Pour la zone à destination d'équipement qui concerne le projet de centre de première intervention, la prise en compte de la voie de desserte au nord du terrain, rendue obligatoire pour des questions de sécurité, d'une largeur de 7 m sur 90 m de longueur doit être intégrée dans cette zone d'équipement (surface totale 3 531 m²).

Pour les zones économiques

- ZAC de la Croix Noury : pas d'observation
- ZAC du parc technologique du bois de l'Oratoire aucun projet transmis

Pour les zones à destination de l'habitat

- Secteur de la Garelière (parcelles AE 210 211 215 et 216) restriction de la zone constructible à 2 000 m² au total, soit 3 logements, le long de la rue Clos de Vaucroix.

Les parcelles AE 221 et 222p doivent être exclues du projet, initialement classées en espace boisé au POS, elles sont aujourd'hui arborées.

- Secteur de l'Ormeau (parcelles ZI 457 419p 233) : la zone constructible sur ces 3 parcelles est ramenée à 2 000 m² au total, soit 3 logements, avec un détachement partiel des parcelles qui longent la RD5 afin de prolonger la voie de desserte et éviter un accès direct sur la RD5.

- Pour ce qui concerne le secteur de l'Ormeau, amputé de la zone réservée à l'équipement (parcelles ZI 243, 244, 245 246p, 247p, 248p, 249p), l'ensemble de cette zone est conservé à vocation d'habitat dans le cadre d'une opération d'aménagement et de programmation pour une surface de 8 300 m² et la réalisation de 8 logements + voirie.

La totalité du secteur urbanisable s'élève à 1,230 ha (y compris voie de desserte).

Pour finir, Monsieur le maire présente le plan général de la zone urbanisée tel que proposé par la CATV, déplore la restriction apportée à ce zonage par rapport au plan défini dans le PLU communal, notamment l'exclusion de l'ensemble du bâti dans le secteur de Villepoupin au nord-est de la rue de Villepoupin et propose de demander la suppression de la majeure partie des ajouts qualifiés de « jardin » qui se trouvent, pour la plupart, dans des zones inaccessibles en raison du relief, de la nature du sous-sol ou précédemment classés en zone N pour leur valeur environnementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la proposition de zonage en zone urbanisable d'une superficie de 1,230 ha (y compris voie de desserte), selon proposition ci-jointe ;

DEMANDE la suppression de la majeure partie des ajouts qualifiés de « jardin », en raison de leur inaccessibilité,

DÉPLORE le retrait d'une partie du secteur de Villepoupin de la zone U,

Par délibération du 10 juin 2024, le Conseil municipal de Villiers-sur-Loir a pris la décision de soumettre à sa population les propositions de zonages d'accélération des énergies renouvelables suivantes :

Pour ce qui concerne l'éolien:

Au vu de la carte proposée par les services de la DDT qui englobe toute l'étendue du plateau au nord comme au sud de la R.D. 957, le Conseil municipal propose de ne pas retenir ce zonage dans un souci de protection des sites (12 voix pour, 2 abstentions : M. Adam et Mme Mésange).

Pour ce qui concerne le photovoltaïque :

- En toiture : cette disposition est retenue pour l'ensemble des zones, à l'exception des zones naturelles. Seraient également



autorisées, dans les zones concernées, sauf dans les zones de loisirs, les ombrières sur parkings ou carports.

- Au sol : il serait autorisé dans les zones agricoles, sous réserve de ne pas modifier la destination des sols ainsi que sur les friches agricoles ou économiques, hors zones naturelles et zones de loisirs.

Pour ce qui concerne la méthanisation :

Considérant qu'une telle installation ne pourrait se situer que dans le secteur « Vallée », en grande partie inondable, et dont la vue est totalement dégagée, le Conseil propose de renoncer à ce type d'installation.

Pour ce qui concerne l'hydroélectricité :

Seul le site du Moulin de Chantereine serait susceptible de fournir cette énergie, sous réserve de possibilité de rentabilisation.

Pour ce qui concerne les réseaux de chaleur et l'utilisation de combustibles renouvelables :

Le chantier de mise en place de chaudières utilisant le bois pour alimenter un réseau de chaleur destiné au groupe scolaire et au bâtiment cantine/bibliothèque est en cours. Le Conseil propose d'autoriser cette solution pour tous les bâtiments publics.

Pour ce qui concerne la géothermie :

Ce type de chauffage est en place depuis de nombreuses années pour chauffer l'actuel Centre de Première Intervention des pompiers. Le réseau est alimenté à partir de l'ancien forage artésien désaffecté.

Afin de pouvoir préciser ses propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLICITE les avis des citoyens et met à leur disposition un registre pour les consigner au secrétariat de mairie, du 17 juin au 17 juillet 2024

Urbanisme :

Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables – suite concertation

Le Conseil Municipal a déterminé les ZAER, lors de la séance de conseil municipal du 10 juin 2024. Cette délibération a fait l'objet d'une consultation de la population du 17 juin au 17 juillet.

La population a été informée de cette consultation par voie de presse (la Nouvelle République du 17 juin 2024 et par l'application PanneauPocket). Aucune observation n'a été notée sur le registre prévu à cet effet.

Madame Méraud propose d'ajouter dans la rubrique photovoltaïque, la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques au sol, en zone U.

Monsieur Adam souhaite donner la possibilité d'installer des éoliennes en imposant une concertation dans le cadre d'une initiative citoyen

Conseil municipal 22 juillet

Départ de la secrétaire de mairie :

La secrétaire de mairie a demandé par courrier du 13 juin 2024 à pouvoir bénéficier de la retraite progressive à compter du 1er janvier 2025, à hauteur de 50 %, en organisant son temps de travail soit sur 2,5 jours par semaine, soit une semaine à 2 jours et une semaine à 3 jours.

Le recrutement d'un nouvel agent en vue du remplacement de la secrétaire de mairie est donc à prévoir en catégorie B ou A. Un profil de poste sera défini.

Exécution budgétaire :

Monsieur Dupin, trésorier à la trésorerie de Vendôme, a transmis l'analyse de l'exécution budgétaire de la commune et constate une bonne maîtrise de la dépense.

Monsieur le maire demande que le rapport soit transmis à l'ensemble du conseil.

Conseil municipal du 17 septembre

Affaires générales : demande dommages et intérêts pour donner suite au vol de l'atelier communal

Monsieur le maire rappelle le vol qui a eu lieu à l'atelier communal au mois de février 2024. Les auteurs ont été arrêtés et jugés. Le tribunal judiciaire de Blois doit se prononcer le 14 octobre 2024 concernant les demandes complémentaires d'indemnisation. À la suite de l'estimation des objets volés par l'expert, l'assurance a remboursé la somme de 2 958 € à la commune. Le conseil demande 4 000 € au titre du préjudice subi. Monsieur José précise qu'il sera indispensable de racheter une grosse tronçonneuse.

City park :

Madame Taillard fait part de fortes doléances sur le city park :

- Nuisances liées au bruit et à l'attitude des afters

- Retour d'une riveraine : elle a découvert des jeunes en train de piquer dans son jardin privé qui est aussi utilisé comme WC,

- Beaucoup de ballons rendus dans sa cour

- Monsieur Breton reconnaît qu'il y a du bruit jusqu'à 22h/23h

- Le grillage du jardin de Mme Labbé a déjà été refait (moins de 2 mois).

Concernant les ballons, Monsieur José propose de poser des plaques comme celles déjà existantes face à l'Artésienne. Madame Taillard et Monsieur José ont rencontré la société Nouansport qui a installé le city park qui a fait un devis pour mettre un filet sur le dessus du city park (comme un plafond) ; le devis s'élève à près de 16 000 € HT. Monsieur José propose que les agents communaux installent le filet et

les nouveaux poteaux afin de réduire le coût à la charge de la commune. Madame Méraud précise que la responsabilité du maire peut être engagée en cas d'accident, si le matériel est installé en régie.

Dans l'hypothèse d'une installation par les agents, il sera nécessaire de la faire vérifier par un bureau de contrôle assermenté. Il est décidé de prendre un arrêté interdisant le bruit après 20 h afin de respecter le voisinage, en rappelant qu'il s'agit d'une aire de jeux. Il faut également interdire de fumer dans l'enceinte du city park.

Un panneau d'affichage sera installé avec l'ensemble des interdictions.

Conseil municipal du 21 octobre

Lors de ce conseil municipal un compte rendu a été fait de l'événement « Cœur de France », et des projections 2024/2025.

Conseil municipal : Démission de Mme Claire Regnaud et installation d'une nouvelle conseillère municipale. À la suite de la démission de Madame Claire Regnaud, la candidate suivante sur la liste a été sollicitée pour occuper le poste vacant. Madame Claire Beauchemin a été sollicitée et convoquée à la séance du présent conseil municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du CGT, Monsieur le maire procède à l'installation de Madame Claire Beauchemin en tant que conseillère municipale et l'inscrit sur le tableau du conseil municipal.

Élection d'un nouveau membre du CCAS :

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal.

Pour donner suite à la démission de Madame Claire Regnaud, il convient de procéder à son remplacement. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Françoise Pleuvry.

Conformément à l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, l'élection se fait à bulletin secret. Il est procédé au dépouillement par Madame Cany (plus jeune membre du conseil municipal) et Madame Blondeau (membre la plus âgée).

A l'issue du dépouillement, il est constaté :
- 11 voix pour Madame Françoise Pleuvry
- 1 voix pour Madame Marie-Pascale Taillard
- 2 votes blancs.

Monsieur le maire proclame Madame Françoise Pleuvry, nouveau membre du CCAS

Cloche :

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église, la charpente du clocher a intégralement été refaite et redressée.

Il s'avère, en effet, que depuis de nombreuses années, le clocher penchait. Pour

donner suite au redressement du clocher et compte-tenu de la taille de la cloche (refaite à l'identique en 2018), la cloche vient heurter la charpente, dès sa mise en mouvement. L'entreprise Gougeon a donc été sollicitée et a proposé deux solutions qui ont été soumises à l'avis de Monsieur Guittot, architecte en charge de la réfection de la toiture. Sur les conseils de l'architecte et sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve la solution avec la modification du battant ; la cloche ne se balancera plus mais c'est le marteau qui frappera la cloche. Cette solution, la moins onéreuse, s'élève à 1 833 € HT, soit 2 199,60 € TTC.

ValDem :

Plusieurs conventions ont été signées entre les syndicats ValDem et Valeco. Les déchetteries vont être repensées ; celles de Saint-Ouen et Naveil vont être supprimées alors qu'une grosse déchetterie va être construite à côté de chez ValDem, à Vendôme.

Vidéosurveillance :

Un devis initial de 15 000 € a été proposé par l'entreprise ATS pour installer des caméras sur la place Fortier et à proximité de l'Artésienne.

Madame Taillard a rencontré le commercial qui propose d'installer 2 caméras sur la place (une orientée vers l'entrée de la mairie, et l'autre vers la placette en direction de l'Artésienne) et 3 autour de l'Artésienne (une vers le parking du haut, une vers le parking du bas, une vers l'entrée de l'Artésienne). ATS envisage d'en offrir une caméra supplémentaire qui sera orientée vers le terrain multisports.

Une proposition de location de 216 € par mois pourrait être envisagée, en incluant la télésurveillance de l'atelier communal. En cas de location, il faut prévoir un coût d'installation de 6 000 €. L'avantage de la location est qu'il n'y a pas de maintenance à prévoir. Pour information, Naveil a adopté la solution de location.

En cas d'installation de caméras, il semble possible de négocier les cotisations d'assurance de la commune.

Des questions portant sur la gestion des images sont soulevées : durée de conservation des images, autorisation de visionnage. Il faudrait également connaître les conditions de révision des tarifs de location.

Conseil municipal du 25 novembre

Ecole

Coût de fonctionnement par élève année scolaire 2023-2024

Nature des dépenses	Maternelle	Élémentaire
Produits d'entretien (cpte 60631)	1980,00	4020,00
ATSEM	55763,00	
Animation BCD	3933,27	7985,73
Frais personnel entretien		38698,00
Autres frais de personnel et quote part frais généraux	10666,92	21657,08
Intervenants extérieurs (cpte 6218 sport)		4590,00
Voile matériel (cpte 6135) + usep		
Gaz	2881,43	5850,18
Électricité	609,51	1237,49
Eau	1034,55	2100,45
Autres frais (assurance + bâtiment - fournitures administratives - poubelles)	560,00	1140,00
Autres matières et fournitures non stockés (cpte 60628)	1155,00	2345,00
Contrat de maintenance (photocopie, extincteurs...)	594,00	1206,00
Fournitures scolaires (cpte 6067)	498,00	4648,00
Fourniture scolaires autres que fournitures de rentrée (cpte 6067)	0,00	0,00
Affranchissement	0,00	0,00
Téléphone - Internet	201,96	410,04
Transport scolaires - sorties	424,38	861,62
Prix (fin d'année scolaire)	330,00	670,00
Total des dépenses (€)	80632,02	97419,59
Nombre d'élèves	33	67
Coût élèves (€)	2443,39	1454,02

Considérant ces dispositions, le conseil municipal fixe le coût de fonctionnement par élève tel que détaillé dans le tableau ci-dessus, pour l'année scolaire 2023-2024 à :
 Classe maternelle : 2 443,39 €
 Classe élémentaire : 1 454,02 €
 Pour information, le coût pour l'année scolaire 2022-2023 s'élevait à :
 Classe maternelle : 2 018,78 €
 Classe élémentaire : 1 407,93 €

La différence des coûts porte principalement sur la mise à disposition de personnel supplémentaire en maternelle liée à la mise à disposition d'un second agent en classe maternelle (répartition des enfants de maternelle sur deux classes) et au recrutement d'une apprentie en CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance) à compter du 1^{er} septembre 2023.

CATV : dénomination voie

Monsieur le maire informe le conseil que la direction du développement économique de la CATV a sollicité la commune concernant le changement de nom de l'allée Eugène Bourdon (située dans le parc technologique du bois de l'Oratoire) afin de la dénommer Allée de Dublin ; un avis favorable a été donné.

Rencontre avec le Sous-Préfet :

Monsieur Le Duff, Sous-Préfet de Vendôme, est venu rencontrer les élus le lundi 18 novembre. A cette occasion, plusieurs sujets ont été abordés et plus particulièrement la vidéosurveillance : Monsieur le Sous-Préfet encourage ce projet qui a un effet dissuasif et quasi-incontournable actuellement. Il conseille de se faire aider par un inter-

venant de la gendarmerie. Il se charge de prendre contact avec cet interlocuteur et lui demandera de se rapprocher de la mairie.

Le fonds de soutien pour les Taps, (Temps d'Animations PériScolaire)

Eclairage public :

Des dysfonctionnements ponctuels sont relevés. Il va être demandé au prestataire de vérifier l'ensemble de l'éclairage : rue des Cent Ecus, rue des Hautbois, ...

Depuis les travaux sur la place, il y a des problèmes en particulier sur l'armoire de commande de la rue de la couture.

Enquête Move :

Dans la perspective d'un nouveau marché de transport, la CATV a lancé une étude pour recueillir l'avis et les potentiels besoins des habitants des communes.

Selon Monsieur Adam, le service est très mal connu par les habitants. Il souhaite qu'au-delà du trafic TGV, les services offerts fassent l'objet d'une plus grande information. Il est évoqué la possibilité de faire une réunion publique.

L'Artésienne :

Monsieur Salou demande que l'éclairage extérieur de l'Artésienne soit revu afin de permettre le fonctionnement lors de l'utilisation de la salle (point de commande plus pratique à l'utilisation). L'entreprise INEO va être sollicitée pour revoir l'installation.

Monsieur Salou demande qu'une procédure soit établie pour gérer le chauffage de la salle (réglage).

Conseil municipal du 16 décembre

DETR/DSIL :

Dans le cadre de sa politique d'investissement, la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de voirie sur la contre-allée de l'avenue Ronsard et la création d'une voie de desserte pour le nouveau centre de première intervention des pompiers. Monsieur le maire propose de solliciter les partenaires susceptibles de participer au financement de ce projet et notamment l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2025.

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL, pour un montant de travaux estimé à 250 550 € hors taxes.

Il sera nécessaire de justifier la plus-value des aménagements prévus en matière de sécurité routière.

Place Fortier :

Monsieur Pigoreau fait l'historique du litige relatif aux malfaçons sur la place, pour donner suite aux travaux du Cœur de Village (ex. béton non ferrailé). Selon l'expert, il y a un risque d'aggravation des fissures.

Monsieur Pigoreau donne lecture des conclusions de l'expert. Il a demandé un devis auprès d'un avocat spécialisé pour engager une procédure judiciaire. L'assurance ne prend en charge que 1 282 €, alors que l'estimation des honoraires s'élève à environ 15 000 € qui pourront être en partie pris en charge, à l'issue de la procédure, sous réserve de mise en cause de la responsabilité de l'entreprise et/ou du maître d'œuvre.

Monsieur Pigoreau précise, qu'à l'issue des travaux de l'église, le parking handicapé sera pris en charge par l'entreprise.

Monsieur José précise que des carottages ont été réalisés et qu'ils s'avèrent être d'une épaisseur de 8 cm au lieu de 15 prévus dans le cahier des charges. Il souhaite que la procédure judiciaire soit engagée.

Selon Madame Méraud, le problème est imputable au maître d'œuvre.

Pour Monsieur Adam, il semble qu'il y ait des vices cachés ; il faut mesurer le lien entre les malfaçons et les impacts. Le conseil est favorable pour engager cette procédure judiciaire.

Finances communales

Le compte administratif 2023 présente une section de fonctionnement qui s'élève à 939 569,13 €, en dépenses et à 1 097 240,03 € en recettes. La forte hausse des dépenses est imputable aux facteurs que nous avons tous subis : décalage de la facturation eau et assainissement, augmentation des tarifs d'électricité et des produits pétroliers, hausse du coût de la vie et, pour la commune, revalorisation des traitements des agents.

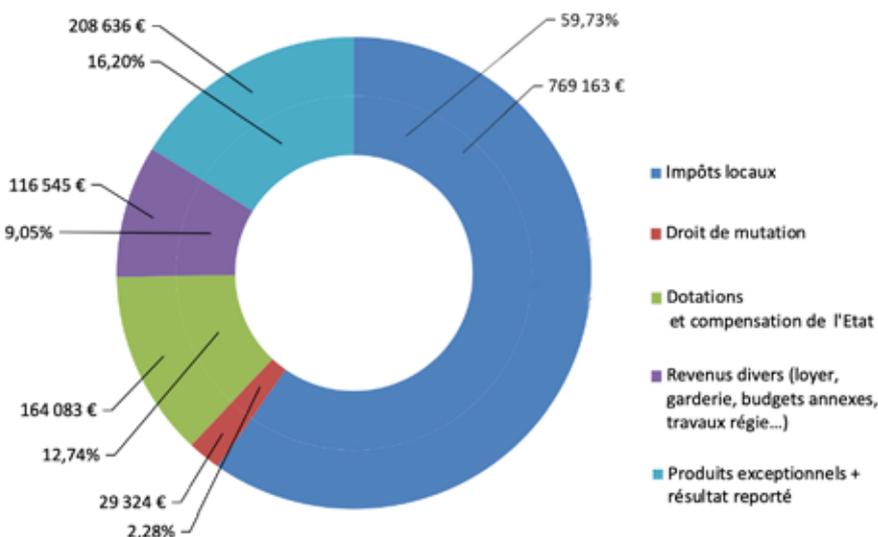
Côté recettes, une augmentation significative qui tient à l'atténuation des charges et du produit des services, essentiellement.

Le budget 2024 s'inscrit dans la lignée du précédent et continue à dégager une marge d'autofinancement confortable qui,

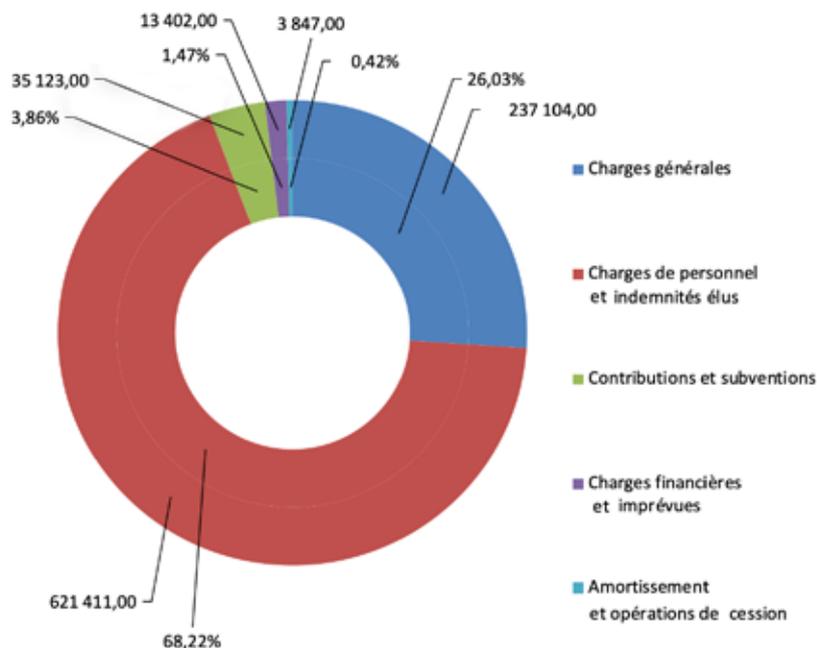
cette année encore, a permis à notre commune de réaliser ses investissements sans recourir à l'emprunt, dans une période où les taux restent élevés. Il est à noter que la nomenclature comptable a été modifiée, passant de la M14 à la M57, ce qui implique des modifications d'imputation pouvant empêcher la comparaison des articles.

Au 1^{er} janvier 2025, l'endettement de la commune s'élèvera à 623 206,24 €, soit une baisse de 54 % depuis le début de la mandature. Ces efforts de désendettement ont été menés sans jamais augmenter les taux d'imposition qui restent stables depuis 2003.

Recettes 2024



Dépenses 2024



Dépenses d'investissement 2024

Objet	Montant (€)
Chaufferie bois - maîtrise d'œuvre et études	34 794,00
Informatique	11 154,59
Acte notarié	593,85
Aménagement terrain de foot : plantations sécurisation	4 057,21
Travaux sur logements loués	10 308,00
Eglise	621 284,26
Fibre	3 973,48
Matériel service technique	12 927,79
Voirie - signalétique	6 565,50
Centre-bourg	9 394,36
Artésienne	5 267,91
Matériel TAPs	248,98
Sécurité	645,90
Eclairage public	27 114,00
Total	748 329,83

Recettes d'investissement 2024

Objet	Montant (€)
Excédent de fonctionnement	330 218,40
Taxe d'aménagement	8 174,19
Subvention DRAC - église	169 661,29
Subvention région - église	43 399,00
Subvention département - église	56 734,00
Éclairage public	8 010,00
Subvention DETR - cœur de village	40 000,00
Remboursement sur avances	13 575,84
Amortissements subventions SIDELC	3 847,04
FCTVA	33 880,83
Total	707 500,59

Françoise Méraud

Bus itinérant France Services

Les services publics du quotidien près de chez vous !

La Communauté d'agglomération Territoires vendômois gère plusieurs services facilitant l'accès au droit des vendômois et leur permettant d'être accompagnés dans la réalisation de démarches administratives du quotidien sur internet notamment.

Le Bus France services de Territoires vendômois assure des permanences dans 44 communes de l'agglomération, pour rapprocher les services publics de chaque citoyen et faciliter les démarches administratives du quotidien et notamment : retraite, logement, emploi, carte grise, permis de conduire, pré-demande de carte d'identité, passeport, impôts, santé...



Le Point d'accès droit / Point justice

Le Point-justice (anciennement Point d'accès au droit) vous accueille gratuitement pour vous apporter une information de proximité sur vos droits et devoirs lorsque vous avez des problèmes juridiques ou administratifs.

Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes en toute confidentialité.

Accueil avec ou sans rendez-vous :

Informations et prise de rendez-vous
 au 06 74 80 69.08
 ou au 06 74 80 69 03
 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
 et de 14h à 16h30
 ou france.services@catv41.fr

Permanence à Villiers-sur-Loir
 le mardi de 13h30 à 16h30



Le député

Villiersoises, Villiersois,

Être député, c'est voter la loi et contrôler l'action du Gouvernement en hémicycle ou grâce au travail dans les commissions permanentes. C'est aussi être présent en circonscription ! Dans les foires, inaugurations, réunions et permanences : je m'impregne de vos demandes et de vos attentes.



C'est par votre contact régulier que je peux garder aussi, à Paris, ma liberté de ton et de pensée. Être député c'est donc être très présent à Paris mais également au cœur de la circonscription pour soutenir les projets locaux ou aider les citoyens en difficulté. C'est la raison pour laquelle je reste, toute l'année, à votre disposition.

Christophe Marion

Pour me contacter
 et recevoir ma lettre d'information :
www.christophemarion.net
 6, rue Frincambault
 41100 Vendôme
 Téléphone : 06 60 70 30 75



Les élections de 2024

Les élections européennes

La liste du Rassemblement national (RN) arrive en tête des élections européennes 2024 en France, avec 31,37 % des suffrages (30 sièges). Elle devance largement la liste de la majorité présidentielle (14,60 % - 13 sièges), suivie de près par l'alliance Parti socialiste / Place publique (13,83 % - 13 sièges). Quatre autres listes franchissent les 5 % de voix nécessaires pour envoyer des élus au Parlement européen : LFI (9,89 % - 9 sièges), LR (7,25 % - 6 sièges), EEVL (5,50 % - 5 sièges) et Reconquête (5,47 % - 5 sièges). Pour obtenir des sièges au Parlement européen et avoir ses frais de campagne partiellement remboursés, une liste doit récolter au moins 5 % des suffrages

Les législatives

L'annonce en a surpris plus d'un Dimanche soir, à 21h, depuis l'Elysée, Emmanuel Macron a pris la parole et a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale, une heure après l'annonce des premiers résultats des élections européennes pour la France. Le chef de l'Etat a dressé le constat que "les partis qui défendent l'Europe, dont celui de la majorité présidentielle", n'avaient pas enregistré de "bons résultats".

Ce sera donc une campagne électorale éclair. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, par Emmanuel Macron, les Français sont appelés à voter pour leurs nouveaux députés, les 30 juin et 7 juillet prochains.

Didier Salou



Elections européennes du 9 juin 2024

	Commune de Villiers-sur-Loir			France entière		
	Nombre	% Inscrits	% Votants	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1			49		
Abstentions	433	40,51		23	48,51	
Votants	636	59,49		25	51,49	
Blancs	14	1,31	2,20	346	0,70	1,36
Nuls	6	0,56	0,94	370	0,75	1,45
Exprimés	616	57,62	96,86	24	50,05	97,19

Elections législatives du 30 juin 2024 1^{er} tour

	Commune de Villiers-sur-Loir			3 ^e circonscription du Loir-et-Cher			France entière		
	Nombre	% Inscrits	% Votants	Nombre	% Inscrits	% Votants	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1			81			49		
Abstentions	273	25,59		24	29,71		16	33,29	
Votants	794	74,41		56	70,29		32	66,71	
Blancs	25	2,34	3,15	1	1,47	2,09	582	1,18	1,77
Nuls	9	0,84	1,13	557	0,69	0,98	267	0,54	0,81
Exprimés	760	71,23	95,72	55	68,13	96,93	32	64,98	97,41

Résultats du 1^{er} tour

		Commune de Villiers-sur-Loir			3 ^e circonscription du Loir-et-Cher		
		Voix	% Inscrits	% Votants	Voix	% Inscrits	% Votants
M. Christophe MARION	ENS	340	31,87	44,74	20	24,69	36,24
Mme Virginia DE OLIVEIRA	RN	238	22,31	31,32	22	27,98	41,07
M. Noé PETIT	UG	163	15,28	21,45	10	13,32	19,55
M. Alexandre BONNASSIEUX	REC	10	0,94	1,32	748	0,92	1,35
M. Claude LAMY	EXG	9	0,84	1,18	986	1,22	1,79

Elections législatives du 7 juillet 2024 2^e tour

	Commune de Villiers-sur-Loir			3 ^e circonscription du Loir-et-Cher			France entière		
	Nombre	% Inscrits	% Votants	Nombre	% Inscrits	% Votants	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1			81			43		
Abstentions	250	23,43		23	28,88		14	33,37	
Votants	817	76,57		57	71,12		28	66,63	
Blancs	31	2,91	3,79	1	2,44	3,44	1	2,76	4,14
Nuls	7	0,66	0,86	730	0,90	1,27	392	0,91	1,36
Exprimés	779	73,01	95,35	54	67,77	95,30	27	62,96	94,50

Résultats du 2^e tour

		Commune de Villiers-sur-Loir			3 ^e circonscription du Loir-et-Cher		
		Voix	% Inscrits	% Votants	Voix	% Inscrits	% Votants
M. Christophe MARION	ENS	497	46,58	63,80	30	37,08	54,71
Mme Virginia DE OLIVEIRA	RN	282	26,43	36,20	24	30,69	45,29



Conseil Municipal des Jeunes



Activités de notre premier conseil municipal des jeunes

Dès l'élection, le conseil municipal des jeunes a vivement souhaité s'investir dans des projets. Pour cela, nous nous sommes réunis tous les deux mois, le jeudi, après la journée de classe. Les propositions étaient intéressantes et variées et concernaient l'ensemble des jeunes de Villiers :

- Sécurité de la voirie
- Projet à l'école
- Organisation d'événements

Très rapidement, un premier projet a été retenu : la chasse aux œufs. Nous avons, ensemble, créé les règles, planifié l'organisation au plan d'eau et obtenu les autorisations. Puis les élus Lucas, Oriane, Alice et Xavier ont fabriqué les récompenses. Cet événement a eu un réel succès : 120 enfants inscrits, plus une cinquantaine d'enfants visiteurs.



L'engagement de nos jeunes élus a été exceptionnel. De 7h30 à 14h, leur disponibilité a été absolue. Je tiens à remercier très chaleureusement les parents de nos élus qui se sont complètement investis dans cet événement. Merci aussi aux parents pour le petit encas.

A l'instar des jeux de Paris, notre conseil municipal des jeunes a souhaité organiser "ses jeux olympiques" à Villiers. C'est ainsi que le 15 juin à l'Artésienne s'ouvraient « nos jeux » à 14h. Diverses activités ont été proposées aux 84 concurrents : ping-pong, jeu de palet, pétanque, mōlkky, basketball, football, etc. L'après-midi fut joyeuse et très sportive. A l'issue d'un petit goûter, les enfants ont quitté le site vers 18h, avec beaucoup de bonheur. Il leur a été remis une médaille en souvenir.



A la demande du CMJ, des réflexions ont été menées au sein du conseil municipal pour améliorer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école à bicyclette. Un tracé à l'arrivée de l'école sera fait pour sécuriser l'entrée.



Les enfants ont été présents à tous les événements majeurs de notre commune : commémorations, Nouvel-An, Saint-Gilles. Nous remercions Lucas, Oriane, Alice et Xavier pour leur présence et leur aide.

Comme le prévoit le règlement intérieur, le conseil des jeunes est composé de 2 CM1, 2 CM2 et 2 6^e et la durée du mandat du maire est d'une année. Aussi, dès novembre, nous avons organisé de nouvelles élections au sein de l'école pour élire deux nouveaux membres de CM1. Nous avons eu trois candidats Lola, Norha, Guilhem et c'est avec un grand sérieux que les élèves ont élu Norha et Guilhem comme nouveaux conseillers municipaux. Nous remercions vivement ces trois candidats et leur maîtresse Céline.

A l'issue de ce suffrage nous devons nommer un nouveau maire. C'est dans le cadre du conseil municipal du 25 novembre et en présence de l'ensemble des élus que nos deux candidats Alice et Xavier nous ont présenté leur programme. Alice a été élue, et nous sommes fiers d'accueillir notre première maire à Villiers. La remise des écharpes a été faite par Lucas, notre excellent premier maire 2023/2024.

Une séance photo a clôturé ce très beau moment. Encore merci au soutien des parents. Sans eux ce « CMJ » n'existerait pas.

Marie-Pascale Taillard

Message du premier Maire du Conseil Municipal des Jeunes

Chers Villiersois, Villiersoises,

J'ai été ravi d'être le premier Maire du Conseil Municipal des Jeunes. Cela a été une très bonne expérience ! Durant cette première année, l'équipe a proposé plusieurs manifestations afin de passer de bons moments, faire des rencontres et animer notre village.



La chasse aux œufs s'est déroulée le lundi de Pâques au plan d'eau de Villiers.

L'après-midi olympique a eu lieu à l'Artésienne le 15 juin 2024.

La brocante des enfants a été proposée lors de la St Gilles.

Toutes les bonnes choses ont une fin ! Je passe donc le relais à Alice Tardif, notre première Maire du Conseil Municipal des Jeunes qui prend ma place pour l'année à venir. Cependant, je fais toujours parti de l'équipe en tant que conseiller municipal. J'en profite pour remercier M. Albert Pigoreau, Maire de Villiers-sur-Loir, ainsi que toute son équipe municipale pour son accompagnement, mais aussi plus particulièrement l'équipe du Conseil Municipal des Jeunes pour son investissement.

Je vous souhaite une bonne année 2025 et surtout une très bonne santé à tous.

Lucas Marre Repusseau
Première équipe CMJ de Villiers.



L'école la vie de notre village



L'année 2024, pour notre commune et son école, a débuté par une mauvaise nouvelle. En effet, après la création d'une cinquième classe en 2022, nous avons appris au mois de février par un courrier la fermeture de cette même cinquième classe. Nous avons perdu un peu moins de 10 élèves et pour l'éducation nationale, cela justifiait la fermeture d'une classe.

Cela nous a paru excessif et non fondé, donc nous avons mis toutes nos forces pour essayer de sauver notre classe.

Dans un premier temps, nous avons souhaité rencontrer la responsable de la circonscription, notre principal interlocuteur avec l'éducation nationale pour comprendre cette décision. Très rapidement un rendez-vous a été pris, le Maire Albert Pigoreau et moi-même l'avons rencontrée. L'inspectrice nous a conseillés de nous adresser aux instances supérieures du rectorat. Cette décision semblait déjà pratiquement actée.

Dans un second temps, nous devions rencontrer Mme l'inspectrice départementale d'académie, mais c'est un attaché du rectorat qui nous a reçu sans nous donner beaucoup d'espoir. Nous remercions ceux qui nous ont accompagnés à Blois.

Nous avons mobilisé toutes les forces vives, et surtout celles des parents d'élèves. Nous tenons tout particulièrement à remercier

les membres du bureau des représentants des parents et son président Olivier Peulvast qui a pris en charge l'organisation de la mobilisation dans notre village. Les habitants et les enfants étaient au rendez-vous, c'était réconfortant de se savoir soutenus.

Le maire et moi-même avons multiplié les démarches jusqu'à rencontrer le recteur d'académie grâce à l'aide du sénateur Brault. Malgré toutes ces tentatives, nous avons eu une fin de non-recevoir !

Notre directrice d'école a dû réorganiser la composition de ses classes :

Cette année, la répartition est la suivante : effectif 91 élèves

Une 1^{re} classe 6 petites sections et 14 moyennes sections. 20 élèves

Une 2^e classe 14 grandes sections, 5 cour préparatoire et 5 CE1 24 élèves

Une 3^e classe 11 CE1 et 12 CE2 23 élèves

Une 4^e classe 11 CM1 et 13 CM2 24 élèves

Madame Randuineau est assistée de Séverine. En effet la collectivité est dans l'obligation de mettre à disposition un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (atsem). Nous avons également une jeune fille, Flavie, en contrat d'apprentissage auxiliaire en petite enfance pour 2 ans. Nous la remercions pour son investissement dans cet apprentissage. Et ce premier trimestre, la présence d'une jeune stagiaire Maëlla.



Bien entendu nous sommes toujours une école non dérogatoire qui offre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à ses élèves. Ces activités rencontrent toujours un franc succès autant auprès des enfants que des parents. Nous proposons les activités suivantes : Fais ta valise ! Théâtre d'ombres, quilling, zumba, modelage, basket, boxe, vélo, cajita, théâtre d'objets, échasses et équilibre, jeux créatifs, yoga du rire et dessin.



Ces activités représentent un coût pour la commune d'un montant de plus de 27 000 €.

Au niveau des investissements, la fibre a été installée et le système téléphonique changé à l'école et à la bibliothèque. Un nouvel ordinateur a été acheté pour la directrice d'école.

Nous avons été sollicités par des parents et des enfants cyclistes, pour plus de sécurité à l'arrivée à l'école une réflexion va être faite par la commission voirie.

À la suite de la réfection du toit de l'église, il a été proposé à l'ensemble des élèves de l'année scolaire 2023/2024 de dédicacer une tuile qui ensuite a été posée sur le toit de notre église (voir photo ci-dessus).

Marie-Pascale Taillard



Le centre de première intervention



Caserne Rochambeau

La première pierre du futur centre de secours, « Rochambeau », a été officiellement posée lors de la cérémonie du 22 juillet 2024, en présence de Philippe Gouet, président du département, Bernard Pillefer, sénateur, Christophe, Marion, député, Philippe Sartori, président du SDIS, Claire Fouchet-Maupetit, conseillère départementale, Madame Nathalie de Gouberville et Madame Claudette Saulnier 2e adjointe à la mairie de Thoré-la-Rochette.

Le choix du nom de ce futur équipement est un bel hommage au maréchal de Rochambeau, dont la demeure se trouve en face, de l'autre côté du Loir.

Ce futur équipement réunira sur un seul site, les sapeurs-pompiers de Villiers-sur-Loir et Thoré-la-Rochette, dans des conditions de travail optimisées, dans ce bâtiment flambant neuf.

450 m² de bâtiment pour un budget de 1,6 millions d'euros derrière cet engagement financier, porté par le département de Loir-et-Cher, la démonstration que la sécurité de tous est essentielle sur nos territoires ruraux.

Albert Pigoreau



ETAT-CIVIL 2024

NAISSANCES

Mattia BASSIN HARAK : 16 février
 Kiara POUSTOMIS : 27 février
 Vianney SENTIS : 2 mars
 Elsa GAUTIER : 25 mars
 Jean RENARD : 14 avril
 Pamphile BAICHETTE LAMPART : 19 août
 Milann RODOT : 30 août

BAPTEMES REPUBLICAINS

Louise PROUST : 4 mai
 Côme REBOULLEAU : 15 juin
 Adaline QUÉVA : 20 juillet

MARIAGES

Philippe GOULET et Christiane ROGER : 20 janvier
 Julien TARDIEU et Stéphanie GOURAUD : 2 mars
 Rodrigue GALERNE et Julie COMTE SPONVILLE : 8 juin
 Flavien REBOULLEAU et Estelle LERY : 15 juin
 Emmanuel BOYER et Laurence ERMISSE : 10 août
 Vincent THIERRY et Marion GIGOT : 17 août
 Laurent PRAY et Nathalie VAUDOUR : 24 août
 Corentin TESSIER et Alison BENOT-BERCION : 24 décembre



PACS

Mathias GAUTIER et Laura HOUSTIN : 14 février
 Charline BRETON et Romain LEGUÉ : 13 mars
 Dylan GLET et Servan LENOIR : 2 juillet

DÉCÈS

Francis LEBLANC : 22 janvier
 Alain GOUTORBE : 23 janvier
 Olivier CONAN : 16 février
 Vianney SENTIS : 2 mars
 Claudette FOUQUET : 26 mai
 Guy RIVIÈRE : 5 juin
 Micheline AUGIS, née LUCAS : 9 juillet
 Nicole LEJEUNE, née MOUNIER : 22 septembre
 Cosette LAURENCEAU, née LEFÈVRE : 28 septembre
 Bernard FAVOREAU : 30 septembre
 France LEMOINE, née BAZANTAY : 29 octobre
 Anne-Marie HÉLIÈRES, née HENRIET : 4 décembre
 Jean ROBIN : 25 décembre

La réfection du toit de notre église, une véritable épopée



L'année 2024 a été marquée par des imprévus, pour la réfection du toit de notre église !

Dès janvier la décision de transférer le paratonnerre fut envisagée. En effet, installé depuis toujours sur notre mairie, celui-ci n'avait plus lieu d'être. La réfection du toit de l'église, son coût et sa hauteur plus importantes justifiaient ce changement. Ces travaux non prévus furent donc provisionnés. A ce surcoût s'ajouta le changement du coq, au faite de notre église depuis plus de 100 ans, son zinc étant très poreux. Nous avons donc choisi un coq fier en cuivre qui trône maintenant sur le toit.

Un clocher et un coq flambant neufs, les travaux de couverture de la nef pouvaient commencer, et c'est au cours du premier semestre 2024 que le toit est passé du bleu noir de l'ardoise, au rouge orangé, couleur originelle de nos tuiles de pays. Malgré les intempéries, les couvreurs ont effectué un travail remarquable en respectant les délais.

Mais il y a toujours des incertitudes quand on entreprend des travaux aussi considé-



rables, peuvent se cacher des dégradations incalculables. En découvrant la chapelle Saint-Jacques, sa charpente se révéla complètement pourrie, un diagnostic mit en exergue un danger imminent d'effondrement. Compte tenu de l'urgence de l'inter-



vention et des coûts, seule l'entreprise UTB a pu remettre un devis couvrant l'intégralité des travaux de charpente. Monsieur le maire a sollicité l'accord du conseil pour signer le marché de travaux de charpente de la chapelle Saint-Jacques pour un montant de 67 815,78 € HT, soit 81 378,94 € TTC. L'entreprise UTB a établi le devis selon le même bordereau de prix unitaire que le marché initial de réfection de la toiture de l'église.

Ces travaux étant suivis par le maître d'œuvre « Trait Carré Architecte », ceci entraîna un dépassement de ses prestations d'un montant de 1 877,94 € HT, soit 2 253,53 € TTC.

Monsieur Pigreau et Madame Taillard ont sollicité la DRAC pour une nouvelle aide à cette charge supplémentaire, non budgétisée et lourde pour les finances du village. Notre commune a été entendue et a reçu

une participation de l'état à hauteur de 22 379 €.

Nous remercions les services de la Direction Générale des Affaires Culturelles de leur soutien.

Au mois d'août, la nef recouverte, donc protégée des intempéries et les entreprises de réfections en vacances ont permis à la société Moulinier en charge de la mise à jour des fresques de commencer ses travaux d'art. Ceux-ci ont duré environ deux mois, permettant quelques belles découvertes.



La rentrée de septembre fut donc consacrée au renouvellement total de la charpente de la chapelle, toujours à un rythme soutenu afin de tenir les délais, et de ne pas avoir de surcoût d'échafaudage.

En cette fin d'année 2024 les travaux avancent bien et une réouverture de notre édifice est prévue au cours du premier semestre 2025.

Marie-Pascale Taillard



De l'histoire, aux devoirs de mémoire

Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des femmes et hommes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. Le devoir de mémoire désigne et postule l'obligation morale de se souvenir des événements historiques tragiques et de ses victimes, afin de faire en sorte qu'un événement de ce type ne se reproduise pas. Le devoir de mémoire est de témoigner et de garder vivace le souvenir d'événements vécus pour tirer les leçons du passé car comme le disait Elie Wiesel* : « Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli. »

* Elie Wiesel, prix Nobel 1986 pour son travail pour la mémoire de la Shoah. Ancien déporté des camps de concentration, Elie Wiesel consacre sa vie à la transmission de la mémoire de l'Holocauste. C'était un écrivain, philosophe et professeur d'université américain d'origine roumaine.

Cérémonies du 8 mai, célébrée dans la tradition

Les Villiersois et les Villiersoises sont venus en nombre à la cérémonie au pied du monument aux morts.

Cette année et pour la première fois, le 1er conseil municipal des jeunes participait avec les porte-drapeaux, l'association des anciens combattants, la société musicale, les sapeurs-pompiers, et le conseil municipal.

Ont répondu présent également les élèves de l'école Louis Gatien et leurs enseignants pour embellir cette commémoration. Après la cérémonie, Monsieur le maire a convié l'assemblée à un vin d'honneur servi à l'Ar-tésienne.

Merci à Gleb Dubrovin pour la fourniture des photos.

La célébration du 8 mai 1945

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl, chef d'état-major de la Wehrmacht, signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

Le 8 mai : un jour férié aux multiples rebondissements

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants. Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.

Il y a 80 ans, le débarquement de Normandie

Le débarquement du 6 juin 1944 des Alliés en Normandie a marqué le début de la libération. Quinze nations débarquent



sur les plages normandes, des centaines de milliers de soldats arrivèrent pour libérer du joug nazi la France et l'Europe.

L'assaut lancé en Normandie par les troupes expéditionnaires alliées, notamment américaines, britanniques, et canadiennes, est le premier temps de l'Opération Overlord.

La France, 80 ans plus tard souhaite exprimer sa gratitude à nos alliés d'hier et d'aujourd'hui en entretenant la mémoire de cet événement décisif de la seconde guerre mondiale.

Le début de la guerre d'Algérie, il y a 70 ans

Comment s'est déroulée la guerre d'Algérie (1954-1962) ?

Une série d'attentats frappe le territoire algérien dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954. Œuvre d'un groupe de militants indépendantistes, le Front de Libération Nationale (FLN), ces événements inaugurent une guerre de presque huit ans, qui met un terme à la colonisation française en Algérie.

La colonisation commencée en 1830 instaurait une distinction entre les « indigènes », sujets de la République, et les colons européens, citoyens français. Face aux inégalités, à la répression et à l'échec de réformes politiques, économiques et sociales du gouvernement français en Algérie, le mouvement nationaliste, ancré depuis les années 1920, se radicalise, jusqu'au déclenchement du conflit en 1954.

Partie d'un petit groupe de militants, l'insurrection prend rapidement de l'ampleur. L'été 1955 est le théâtre de violences organisées par le FLN envers des civils européens et des personnalités « indigènes » modérées dans le Constantinois. Le FLN cherche ainsi à accélérer le cours des événements en provoquant par la force le ralliement des plus modérés. La France emploie en retour des méthodes radicales, dont le recours généralisé à la torture. Affaibli militairement, le FLN porte alors la cause algérienne sur la scène diplomatique internationale, et crée à cet effet le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) en 1958, au Caire.

Sous la pression internationale, le gouvernement français finit par signer avec le



GPRA les Accords d'Évian et un cessez-le-feu le 19 mars 1962. Cela ne met pas pour autant un terme aux violences en Algérie. Face au départ précipité des Français d'Algérie (les « pieds-noirs »), l'Organisation Armée Secrète (OAS), composée de partisans radicaux de l'Algérie française, mène une politique de la terre brûlée, multipliant les attentats. Lors du départ des troupes françaises, de nombreux supplétifs musulmans de l'armée française, les « harkis », sont abandonnés aux représailles des Algériens.



Le 3 juillet 1962, la France reconnaît officiellement l'indépendance de l'Algérie. L'État indépendant célèbre le 5 juillet sa « révolution » (thawra). Ce n'est qu'en 1999 que la guerre d'indépendance algérienne n'est officiellement plus évoquée en France comme les « événements d'Algérie » ou « opérations de maintien de l'ordre », mais bien en tant que « Guerre d'Algérie ».

Cérémonie du 11 novembre 1918

11 novembre 2024, 106 ans après... la fin des combats de la Grande Guerre.



La société musicale, l'association des anciens combattants UNC-AFN, les pompiers, les porte-drapeaux, le conseil municipal et le conseil municipal des jeunes se sont réunis sur la place Fortier.

Le conseil municipal des jeunes avait apporté son aide à l'association des anciens combattants pour la vente des bleuets.

Comme tous les ans, les Villiersoises et les Villiersois célèbrent l'Armistice de la première guerre mondiale. Sous un soleil automnal bienveillant, la population est venue en nombre.

Garde-à-vous ! En avant, marche !

Didier Salou

Les aboiements des chiens

Que dit la loi sur les aboiements ?

Vous êtes importuné par les aboiements du chien de votre voisin ou, à l'inverse, votre toutou aboie sans cesse au point de perturber le voisinage ? Sachez que la loi considère les aboiements d'un chien de nuit comme de jour comme une nuisance sonore passible d'une amende pour son maître. Les aboiements d'un chien sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques. En somme, ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que des bruits de tondeuse à gazon, de musique ou de télévision forte, de chants, de cris ou encore de talons, etc.

Néanmoins, la loi opère une distinction selon le moment au cours duquel ces aboiements sont émis par l'animal.

Le tapage diurne de 7 h à 22 h

C'est l'article R. 1334-31 du Code de la Santé publique qui régit la réglementation liée aux différentes formes de nuisances sonores. Il y est notamment précisé qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Entre 7 h et 22 h, il est donc interdit de faire du tapage diurne. Si les aboiements de votre chien perturbent votre voisinage en raison de leur caractère répétitif, intense et/ou durable dans le temps, vous vous exposez au risque de sanctions. En conséquence, les aboiements de votre animal peuvent être considérés comme une nuisance dès l'instant qu'ils sont trop forts, trop répétés ou trop longs.

La puissance des aboiements n'est pas soumise à des seuils de tolérance comme peuvent l'être d'autres sources de bruit, même si certaines communes imposent des réglementations strictes. Néanmoins, la tolérance du voisinage est également à prendre en compte, car certaines personnes sont plus sensibles au bruit que d'autres. Dès lors que les aboiements de votre chien sont considérés comme une nuisance diurne, vous vous exposez à une amende forfaitaire de 68 euros, avec une majoration à 180 euros en l'absence de paiement dans un délai de 45 jours. Si le voisin victime dépose un recours devant le tribunal civil, vous pouvez être contraint de lui verser des dommages et intérêts.

Le tapage nocturne de 22 h à 7 h

Si votre chien aboie entre 22 heures et 7 heures du matin, il s'agit alors de tapage nocturne. Dans ce cas, la loi est plus stricte et c'est l'article R. 623-2 du Code pénal qui décide des sanctions à appliquer en cas de « bruits ou tapages injurieux ou nocturnes

troublant la tranquillité d'autrui ».

Lorsque les aboiements ont lieu de nuit, ils sont considérés comme une nuisance, et ce, même s'ils ne sont pas répétés, puissants ou sur la durée. La gêne occasionnée, en pleine nuit, suffit en effet à les considérer comme une perturbation anormale pour le voisinage.

Que faire en cas de nuisance par le chien de votre voisin ?

Certes, les aboiements du chien de votre voisin peuvent être difficiles à supporter. Mais même si la loi vous donne raison, évitez de menacer son maître, au risque de durement impacter votre relation.

Un dialogue bienveillant

Au lieu d'agresser et de menacer votre voisin de procès, commencez par entamer un dialogue bienveillant. En effet, il peut ne pas avoir conscience de la gêne que les aboiements de son chien peuvent représenter pour vous ou il peut être déjà à la recherche de solutions. Commencez par lui parler calmement, en l'informant du fait que son animal aboie à certains moments de la journée ou de la nuit. Si cela survient en son absence, il peut sincèrement l'ignorer. Mais il se peut aussi que votre voisin vive également mal ces aboiements et qu'il n'y ait pas encore trouvé de solution.

Les raisons pour lesquelles un chien aboie sont très nombreuses. Il peut mal supporter l'absence de ses maîtres, mais aussi être un animal angoissé, qui s'ennuie, qui ne se dépense pas assez, qui ne sait pas gérer sa frustration, qui a un instinct de protection trop fort, etc. Il existe des solutions pour aider l'animal à cesser ses aboiements, mais les maîtres ne les maîtrisent pas forcément.

Vous pouvez être, de votre côté, force de propositions. N'hésitez pas à parler à votre voisin des solutions possibles pour aider son animal à se sentir mieux et à réduire puis arrêter ses aboiements répétés. Montrez-vous le plus bienveillant possible pour ne pas avoir le rôle du donneur de leçon.

Bien entendu, pour que cette piste fonctionne, votre voisin doit y être réceptif et désireux d'améliorer la situation. Il arrive également que certaines personnes supportent mal de recevoir des conseils les concernant ou concernant leur



animal, car elles se sentent jugées dans leur manière de faire.

Un rappel amiable des règles

Si le dialogue est impossible, vous pouvez passer à l'étape suivante, qui reste encore une solution à l'amiable, préférable à un recours en justice. Vous pouvez adresser un courrier courtois à votre voisin qui lui rappelle la législation en vigueur concernant les aboiements de son chien, qualifiés de nuisances sonores, ainsi que les sanctions auxquelles il s'expose. N'hésitez pas à citer le Code de la santé publique et les textes de loi qui s'y réfèrent.

Un courrier simple est suffisant dans un premier temps, mais si la situation ne s'améliore pas, renouvelez votre envoi en recommandé avec accusé de réception. Ceci peut constituer une preuve de votre tentative d'arrangement à l'amiable.

Vous pouvez également solliciter l'aide du syndicat de copropriété ou d'un conciliateur de justice pour régler ce litige à l'amiable dans la mesure du possible, ou bien encore saisir un huissier de justice qui pourra se rendre sur place pour constater les nuisances liées aux aboiements du chien.

La voie contentieuse

Si votre tentative de trouver une solution à l'amiable n'a pas abouti, vous pouvez faire intervenir les forces de l'ordre (gendarmerie ou police municipale) pour venir constater la nuisance sur place.

Si la nuisance est effectivement constatée, les forces de l'ordre peuvent infliger une amende de 68 euros à votre voisin, qu'il soit le maître du chien ou que celui-ci soit sous sa responsabilité temporaire. Si votre voisin ne la règle pas dans un délai de 45 jours, elle sera majorée à 180 euros.

Les forces de l'ordre peuvent également adresser au voisin une mise en demeure qui lui impose de trouver une solution pour remédier à la problématique des nuisances sonores. S'il ne respecte pas cette directive, votre voisin peut se voir infliger une seconde amende ou se voir confisquer son animal.

Vous pouvez également déposer un recours devant un tribunal civil afin de solliciter une réparation du préjudice. Vous devrez pour cela présenter des preuves solides comme vos courriers adressés à votre voisin, la copie du procès-verbal des forces de l'ordre, les témoignages d'autres voisins également victimes, un certificat médical de votre médecin attestant des effets négatifs de la nuisance sonore sur votre santé et votre bien-être, etc. Si vous obtenez satisfaction, le juge pourra ordonner à votre voisin le versement de dommages et intérêts à votre égard, voire prendre d'autres mesures (comme la résiliation du bail du voisin s'il est locataire).

En revanche, si vous alertez les forces de l'ordre ou si vous saisissez le tribunal abusivement, votre voisin peut à l'inverse porter plainte contre vous pour dénonciation calomnieuse et le tribunal pénal peut vous contraindre à lui verser des dommages et intérêts, à régler une amende pouvant atteindre 45 000 euros ou à faire jusqu'à 5 ans de prison en cas de dépôt de plainte.

Que faire en cas de nuisance si votre chien perturbe le voisinage ?

Si votre chien est à l'origine des nuisances, il vous faut agir pour l'aider à faire cesser ses aboiements. Dans un premier temps, il vous faudra identifier l'origine de ce trouble pour y apporter une réponse adaptée.

N'hésitez pas à consulter votre vétérinaire pour avoir son avis sur la question. Il pourra vous orienter vers un vétérinaire comportementaliste en cas de besoin afin de mettre en place une solution plus appropriée.

Coralie Diedrichs

Article Le Monde / Publié le 20/04/2022

Bouleversement climatique

Les inondations :

À la suite du passage de la tempête Kirk du 8 au 13 octobre 2024, notre commune a été placée en état de catastrophe naturelle.

Par mesure de sécurité et par décision préfectorale, notre école est restée fermée une journée. Deux habitations se sont trouvées directement impactées, frôlant la catastrophe, lorsque notre rivière en crue a atteint son plus haut niveau, le samedi 12 octobre 2024 en milieu de journée, avant de se stabiliser.



Je me suis rendu à plusieurs reprises auprès de ces administrés, pour leur proposer mon aide (dont ils auraient pu avoir besoin).

Ces inondations, et plus largement ces intempéries répétitives, nous rendent solidaires envers nos agriculteurs et nos viticulteurs, pour lesquels nous avons une pensée toute particulière.

Albert Pigoreau

Incivilité dans notre village

Depuis quelques mois, les agents de notre collectivité constatent que les incivilités deviennent de plus en plus récurrentes :

- Vol de matériel dans le local technique
- Intrusion dans l'Artésienne
- Détérioration de nos toilettes publiques.
- Tag en tout genre
- Déchetterie sauvage...

Maintenant, la sécurité à Villiers-sur-Loir commence à devenir un problème dans la gestion municipale. Dans les mois qui viennent, nous nous engageons à renforcer nos moyens, pour garantir la quiétude de notre village et le bien-être de chaque citoyen.



Nous sommes conscients que la sécurité ne se limite pas à des investissements financiers ou à l'acquisition de matériel, que nous ferons néanmoins pour 2025. En effet, la place Fortier et l'Artésienne se verront ainsi surveillées par des caméras.

Mais c'est avant tout une question de volonté commune, un engagement partagé pour agir, conjointement et maintenir un environnement sécurisé pour tous.

Vous êtes témoin d'une incivilité, et souhaitez veiller au bien-être de notre village :

- Gendarmerie au 117 (prendre photo)
- La mairie au 02 54 72 90 83

Albert Pigoreau



Move Covoiturage domicile <> travail

L'attractivité d'un territoire passe par sa facilité de desserte et son accessibilité. La communauté d'agglomération Territoires vendômois a fait le choix d'étendre son offre de transport Move avec la création d'une plateforme de covoiturage pour les trajets domicile-travail. Sur 20 000 actifs du territoire, 80 % utilisent une voiture pour leurs déplacements quotidiens.

L'aspect financier est très intéressant : le gain moyen pour le conducteur est de 1 200 euros en moyenne par an ; pour le passager c'est une économie de plus de 1 000 euros par an (recoupement de plusieurs études menées au niveau national).

Le covoiturage peut aider pour un accès à

l'emploi (en cas de perte de permis ou pas de permis), budget carburant allégé, frais de stationnement de parking à la gare TGV allégés ; moins de pollution pour l'environnement ; création de liens sociaux.

Il n'y a pas de miracle : comme pour tout lancement d'un service, le succès de ce dispositif dépend de la mobilisation de tous. Plus il y aura d'inscrits plus l'offre en trajets s'étoffera et deviendra intéressante.

N'attendez plus : téléchargez l'application gratuite KAROS et venez rejoindre les 1200 usagers qui ont déjà franchi le pas. Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site Internet www.move-vendomois.fr (onglet covoiturage).

Le CIAS : un acteur clé de l'action sociale intercommunale

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

Un nouveau service de proximité

Depuis mai 2024, le CIAS a lancé un service innovant « d'aller vers » pour mieux répondre aux besoins des habitants. Les travailleurs sociaux du CIAS se déplacent désormais à la demande des mairies pour intervenir auprès des personnes en difficulté sociale ou en recherche d'emploi, qui peinent à solliciter de l'aide par elles-mêmes

Des réponses adaptées aux besoins

- Une aide d'urgence : Le CIAS peut rapidement apporter un soutien alimentaire ou un hébergement temporaire grâce à ses dispositifs existants.
- Un accompagnement personnalisé : Après une évaluation approfondie de chaque situation, les travailleurs sociaux proposent une orientation ou un suivi adapté vers les services d'action sociale appropriés.
- Sensibilisation et information : En partenariat avec les mairies, le CIAS organise des réunions d'information et participe à des forums pour sensibiliser la population aux enjeux sociaux et aux aides disponibles.

Un service accessible à tous

Si vous ou l'un de vos proches traversez une période difficile, n'hésitez pas à contacter votre mairie. Le CIAS est là pour vous accompagner et vous orienter vers les solutions les plus adaptées à votre situation.

Le CIAS s'engage à renforcer le tissu social de notre territoire, en veillant à ce qu'aucun habitant ne soit laissé pour compte. Cette approche collaborative illustre notre engagement dynamique et collectif pour une communauté plus solidaire et inclusive.

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour vous-même ou un de vos proches qui vous semble en difficulté.

En covoiturant avec Karos, vous faites de vraies économies

2 pleins d'essence par mois

01 Téléchargez Karos

02 Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail.

03 C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app

TERRITOIRES VENDOMOIS

MOVE COVOITURAGE

KAROS

Vos covoitureurs vous attendent déjà

Pour télécharger Karos : Scannez-vous

Google Play

App Store

KAROS

La maison du carrier

En 1919, un Villiersois, Pierre Armand Colin, lègue cet ensemble troglodytique au bureau de bienfaisance de Villiers pour y loger les nécessiteux. Ce legs de 100 ans est arrivé à son terme en 2019.

Ce bureau de bienfaisance est devenu le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Il a pour fonction de venir en aide aux plus démunis (aides financières pour les repas à la cantine, les sorties scolaires, certains travaux d'aménagement des domiciles, ...), d'offrir le repas annuel des aînés, le goûter de Noël ou des chocolats aux Villiersois les plus âgés.

Le CCAS, autonome financièrement, a, jusqu'à ce jour, entretenu ces lieux patrimoniaux. Ne fonctionnant qu'avec des dons et la location du local servant d'atelier à Nyne, cette année, il a dû se résoudre à mettre en vente une partie de cet ensemble : la maison du carrier et la grange attenante, en très mauvais état, au vu des travaux à engager, trop onéreux. L'annonce de cette vente parue sur le site Leboncoin (49 900 € prix plancher) a amené un groupe de Villiersois à s'interroger : pourquoi cette vente ?

Deux réunions ont été organisées, une première en mairie puis une deuxième, publique, à l'Artésienne le vendredi 25 octobre.

2 avis sont ressortis des discussions :

- Effectuer des travaux de rénovation avec respect des normes d'accessibilité, remise en état de l'intérieur de la maison du carrier, toilettes, ventilation, toiture de la grange.

Difficultés pour trouver des aides financières pour ces travaux.

Des devis ont été présentés : menuiserie, plomberie, électricité, couverture de la grange pour un total d'environ 80 000 €.

- Conserver l'ensemble actuel de ce patrimoine local, en luttant simplement contre l'humidité (retrait du carrelage et du ciment + ventilation).

Valoriser ce patrimoine en organisant des visites sur des périodes limitées, en intégrant le site dans des circuits à thème. Créer une association.

Pour donner suite à ces rencontres, le CCAS, lors de sa réunion du 21 novembre, a décidé l'annulation de cette vente.

Madeleine Goujon et Joëlle Guéritea



Arrêtés d'urbanisme

Les obligations liées aux arrêtés d'urbanisme

Lorsque vous envisagez des travaux qui nécessitent une autorisation d'urbanisme, prenez le temps de mûrir votre projet. Le dossier que vous allez déposer doit correspondre aux exigences du règlement d'urbanisme en vigueur, d'une part, et, si votre propriété est située dans un rayon de 500 m autour de l'église, il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Votre arrêté d'autorisation, une fois délivré, implique que vos travaux correspondent, en tous points à la demande déposée et aux exigences de l'ABF, le cas échéant. Toute modification du projet entraîne l'annulation de l'arrêté et vous serez dans l'obligation de déposer une nouvelle demande dans le cas d'une déclaration préalable ou une demande de permis modificatif, si vous avez fait une demande de permis de construire. Dans les deux cas, la délivrance d'un nouvel arrêté d'autorisation n'est pas automatique et vous pouvez être mis en demeure de démolir les travaux non prescrits.

Travaux de voirie 2024-2025

Initialement programmée sur l'année 2024, la confection d'une chaussée sur la contre-allée Ronsard a été décalée pour permettre d'y adjoindre la réalisation de la

voie d'accès pour les véhicules sanitaires, le long du futur centre de première intervention (CPI) des sapeurs-pompiers. Le cabinet VIATEC a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce dossier et une réunion a eu lieu le 2 octobre dernier avec les riverains pour leur exposer le projet et recueillir leurs observations.

Pour la contre-allée Ronsard

Dans un souci de sécurité, en accord avec les services du Conseil Départemental, seul l'accès originel sur la route départementale sera conservé, dans les deux sens, entrée et sortie. La bretelle d'accès la plus proche du bourg ne permettra plus d'accéder à la départementale mais conservera la possibilité d'accéder au lotissement. Le



stationnement des véhicules sera organisé du côté des propriétés, le long d'un pied de mur paysager. La berme sur la RD5, propriété du département, sera enherbée. La chaussée sera revêtue d'un enrobé noir et cinq lampadaires à leds seront implantés. Et, surtout, une tranchée drainante sera confectionnée afin de pallier le problème de ruissellement des eaux pluviales en provenance de la voie.

Pour la voie d'accès CPI

Elle sera tracée le long de la clôture, parallèlement à la RD5. D'une largeur de 14 m, elle se décompose en un accès piétonnier de 1,75 m, une bande paysagée de 1,50 m une voie de 4,50 m et un accotement de 6,25 m réservé au stationnement et calculé pour que la giration des véhicules entrant dans le centre soit facilitée. D'une longueur de 70 m, cette voie est conçue pour devenir l'accès principal d'un futur lotissement possible, cette zone étant urbanisable dans le cadre d'un projet d'aménagement au PLUi-H.

Les travaux devraient durer dix semaines et les appels d'offres seront lancés en début d'année. Le coût estimé s'élève à 250 000 €.

Une permanence d'urbanisme est assurée tous les mercredis de 15h à 18h à la mairie. Pour tout renseignement, consulter le secrétariat de mairie.

Françoise Méraud

L'École primaire Louis Gatien

Le voyage à Houlgate en Normandie du 25 au 29 mars 2024

Comprendre la paix en foulant les lieux de mémoire de la Deuxième Guerre Mondiale. C'était le 80^e anniversaire du Débarquement !

Nous avons suivi un circuit guidé sur les plages du Débarquement. Nous sommes allés à la batterie allemande de Longues-sur-Mer observer le dispositif défensif encore armé, mis en place par l'armée allemande. Ensuite, nous avons surplombé les restes du port artificiel construit par les Alliés à Arromanches et nous avons vu les brise-lames. Puis, nous avons assisté à une cérémonie musicale organisée par Pennsbury High School à Fairless Hills au cimetière américain de Colleville. Enfin, nous



avons visité le Mémorial de la paix à Caen où nous avons pu voir des objets de propagande pour le Maréchal Pétain et Hitler. Dans un atelier participatif, la guide nous a expliqué le sort réservé aux Juifs, à travers l'histoire d'une petite fille Rachel. Quelle histoire émouvante !

Nous avons effectué des recherches de fossiles sur les falaises des Vaches Noires. Nous avons pu observer la biodiversité dans le marais de Villers, ses plantes et sa faune. Nous avons pris le temps de nous promener dans Houlgate où nous avons vu des villas, un véritable plongeon dans l'architecture balnéaire ; on a aussi pu acheter des souvenirs.



La nourriture de notre logement était excellente, nous étions bien installés dans nos chambres. Nous avons même fait une « boum » dans une salle à 50 mètres du logement.

Pour finir, pendant ce voyage, nous avons pratiqué deux fois le char à voile, il y avait beaucoup de vent et ça allait très vite.

Nous nous sommes bien amusés. Nous en garderons de beaux souvenirs.



Les élèves de CM1/CM2

Fête de Noël - le vendredi 13 décembre 2024

A quelques jours des vacances de Noël et à quelques degrés se rapprochant de zéro, les élèves ont chaleureusement accueilli leurs familles, amis et Villiersois dans la cour de l'école, avec un récital rythmé et enjoué de chants de Noël. Pour le préparer, ils ont eu l'aide d'Aïssi, intervenant musical. Les élèves ont mis la main à la pâte, au sens propre du terme, puisqu'ils ont confectionné des sablés à la fleur d'oranger, au miel-épices et au chocolat. Quelques-uns nous ont confié « n'avoir jamais cuisiné chez eux ». Une vraie réussite digne d'une étoile ! Par ailleurs, avec toute leur créativité, ils ont façonné des boules décoratives à partir de pâte à sel, carton, liège, papier, boules de Noël mises à la vente pour financer tous les projets culturels et sportifs de l'année 2024/2025. La cantine scolaire était associée à cette fête pour la très réputée « tartiflette », les membres de la bibliothèque également pour des lectures de contes. La mairie et le comité des fêtes, sous la houlette de Philippe, ont assuré la partie matérielle et l'éclairage ; les parents d'élèves ont fabriqué crêpes et gâteaux et ont monté, tenu et démonté les stands. Odile et Joëlle toujours ravies de revenir à l'école, nous ont prêté main forte à tous les stades de l'organisation. L'équipe éducative Christelle, Séverine, Cynthia, enrichie de Flavie et Maëlla, a montré, comme à son habitude, son dynamisme pour que ce moment soit réussi. Nous sommes heureux d'appartenir à cette dynamique et nous remercions tous les acteurs ! Nos élèves étaient mobilisés avec l'arrivée du Père Noël et les grands attroupés pour vivre l'esprit de Noël avec un petit verre de vin chaud à la main ! Un avant-goût des fêtes de fin d'année que l'on souhaite à tous heureux.

Les enseignants



Territoires vendômois les structures Enfance Jeunesse



Accueils Libres Jeunesse

Avec la carte MOVE Jeune, la carte Jeune (2€) ou la carte Rémi, les jeunes peuvent fréquenter librement les 9 Accueils et Points rencontre Jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies. Les programmes d'activités, les modalités d'inscription, les horaires d'ouverture sont consultables sur le site de Territoires vendômois.

MDJ Savigny

4, route de Bessé, Savigny-sur-Braye

Centre Culturel

24, avenue G Clémenceau, Vendôme

L'Annexe

42 ter, avenue Jean Moulin, Vendôme

Points rencontre Jeunes (hors vacances scolaires)

Naveil (mardi 16h30-18h30),

Lancé (mercredi 13h30-17h),

Danzé (jeudi 16h30-18h30),

Selommès (vendredi 16h30-19h)

Le Passage

Passage de l'imprimerie,
10, place Saint-Martin, Vendôme

Maison des Jeunes de Montoire (MJM)

21, rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir



ALSH soutenus par Territoires vendômois Vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été et d'Automne

ALSH Areines-Meslay

centredeloisirs.areinesmeslay@gmail.com - 02 54 77 22 16

ALSH Azé - Ribambelle et C^{ie}

ribambelle.cie@gmail.com - 06 78 60 26 59

ALSH Epuisay - L'épuiette

epuisette41@gmail.com - 02 54 72 18 58

ALSH La-Ville-aux-Clercs

perisco@la-ville-aux-clercs.fr - 06 41 05 80 76

ALSH Coulommiers-la-Tour

asso-coulommierslatour@famillesrurales.org
06 76 40 21 50

Le Transfo

140, faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...
- un service de mise en relation babysitting ;
- un espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

Animation itinérante Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. À indiquer à l'inscription.

Les Accueils de loisirs Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires. Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

informations et inscriptions sur espacefamille.vendome.eu



Le Transfo propose gratuitement un service de mise en relation autour du babysitting !

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 ans et plus souhaitant proposer leurs services et également aux parents cherchant une garde occasionnelle pour leurs enfants.

Vous cherchez une solution babysitting ? <https://www.territoiresvendomois.fr/baby-sitting>

Vous souhaitez faire du babysitting ? Retirez votre dossier au Transfo, 140 faubourg Chartrain à Vendôme.

Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site www.territoiresvendomois.fr) et laissez-vous guider.



Repas des Aînés

Comme chaque année, le repas des aînés, début octobre, offert par le CCAS, est un moment très attendu. Nous avons eu cette année la visite surprise de Christophe Marion, député, qui est resté déjeuner avec nous.

Les personnes de 70 ans et plus reçoivent une invitation. Leur conjoint.e qui n'a pas l'âge peuvent venir également en payant leur repas.



Un bon repas suivi d'un concert dansant donné par l'orchestre de M. Pierre Jumert : C'est un moment précieux d'échange pour nos aînés.

Cette année, nous avons réuni 79 personnes et livré 5 repas au domicile des personnes qui ne pouvaient pas venir pour des raisons de santé. Nos aînés ont été accueillis par Monsieur le Maire, Albert Pigoreau et les membres du CCAS.

Monsieur le maire a fait un discours chaleureux. Mme Raymonde Colas a été mise à l'honneur. Elle fait partie de notre trio de doyens, nés (tous les 3) en 1925 : Lucette Taphineau, en Ehpad à Vendôme, Paul

Lecossier, absent pour raison de santé et elle-même.

Les tables ont été dressées la veille par les membres du CCAS, aidés de M. Michel Lecossier, et fleuries par M. Neilz. Nous avons servi le repas, préparé par Sébastien Pleuvry « El Titi Traiteur » et les boissons offertes par la Cave Coopérative de Villiers-sur-Loir et M. Charles Jumert. Le dessert était assuré par Belinda, notre boulangère.

Au menu :
Kir et ses petits fours
Aumônière St Jacques
Trou villiersois
Paupiettes de volaille
Sauce suprême
Légumes glacés à l'ancienne et écrasé de pommes de terre
Salade – Fromages
Tutti Fruit

Le service a été assuré dans la joie et la bonne humeur par les membres du CCAS, notre maire-adjointe et les agents communaux.

Madeleine Goujon



Programmation culturelle et musicale en 2024

« La chatte »

Dimanche 11 février,

Au moment de l'ouverture des portes vers 16h30, la commission des affaires culturelles a eu l'agréable surprise de voir une longue file indienne. L'Artésienne devenait pour un après-midi, « le théâtre de l'Artésienne ».

C'est plus de 170 personnes qui sont venues voir une comédie culte légère, drôle, déjantée, absurde et inracontable qui remet en cause les codes habituels du théâtre. Un vaudeville métaphysique en 3 actes de Martin Gilbert.

La compagnie du Théâtre Brut était ravie de voir une salle bien remplie avec un public très attentif et très participatif.

Compagnie vendômoise du Théâtre Brut avec Thierry Debuyser, Diego Delarrocha, Yann Lamech et Flavien Denis.



« Kerosen »

Samedi 18 mai,

Dans le cadre de Festillésime 41, les membres de la commission des affaires culturelles avec la complicité du comité des fêtes étaient heureux de vous accueillir à l'Artésienne pour le concert événement.

Ce groupe vendômois complice depuis 16 ans avec 350 concerts au compteur a su nous faire décoller avec un plan de vol associant le meilleur des années 80 à des escales intemporelles : David Bowie, Police, INXS, Dépêche Mode, Michael Jackson, Sting, The Beatles, ACDC, Led Zeppelin, Genesis, Rolling Stones...

Originaire de la région Centre - Val de Loire, Kerosen est composé d'Elie Gaulin (guitare), Julien Dorsemaine (batterie) et Bruno Ramos (basse). Ces trois musiciens-chanteurs sont des professionnels, impliqués dans diverses activités liées à l'univers



« Quatuor Voce édition #8 »

Samedi 27 juillet,

Pour cette 8^e édition du festival, plusieurs petites formations de musique de chambre, composées de stagiaires de l'Académie ont proposé un programme très varié. Ils nous ont donné rendez-vous dans un lieu un peu spécial de Villiers, « les caves Loupin ». Malheureusement la météo très capricieuse a obligé un changement d'endroit pour se retrouver aux caves Jumert. Les stagiaires ont été séduits par cet endroit atypique, découvrant le charme des caves de notre village....



musical : participations dans d'autres groupes, tournées nationales, émissions télévisées, créations personnelles, enseignement des instruments. Merci à tous les trois d'avoir su mettre les gaz sur la scène de l'Artésienne devant un public d'environ 400 personnes.

« Chut »

Samedi 29 juin,

C'est l'histoire d'un territoire...le Territoire vendômois a donné le top départ de sa programmation culturelle 2024-2025 en choisissant Villiers-sur-Loir. Le plan d'eau s'est donc transformé en théâtre d'eau le temps d'une soirée avec la Cie Le pianO du lac.

Ils nous ont invités à mettre les voiles et à rejoindre les étoiles du 7^e art avec un spectacle musical aux couleurs du jazz, pianO sur la Croisette, avec Camille Mandineau au chant et Patrick Char au piano en interprétant les grands thèmes du cinéma.



« Oranges Blues »

Samedi 16 novembre,

Une chorale vendômoise de 25 apprentis qui a le plaisir de chanter et de danser ensemble.

Maïna Rosier, la cheffe de chœur, auteure-compositrice, chorégraphe et créatrice de cette chorale pas comme les autres, a repris, dès 2008, le flambeau et a su fédérer autour d'elle des chanteurs et chanteuses pas comme les autres non plus !



L'orange et le noir étaient de rigueur pour cette soirée à l'Artésienne dans l'atmosphère d'Halloween.

Nul doute que ces fous chantants et dansants répètent d'arrache-pied. Au programme, concoctées par Maïana, une quinzaine de morceaux du répertoire français et international, ainsi que quelques créations originales.

Didier Salou

Programmation culturelle et musicale en 2025

« Guajiro »

Samedi 26 avril 2025, 20h30 à l'Artésienne

Cette année, la commission des affaires culturelles vous présente un groupe salsa / musiques du monde. Guajiro, c'est un retour aux sources, au répertoire traditionnel et dansant de Compay Segundo et autres maîtres cubains (Sierra Maestra, Eliades Ochoa, La Orquesta Aragon, Ibrahim Ferrer, La Familia Valeria Miranda...).



Laissez-vous imprégner par ce style. Le monturo typique du très (guitare cubaine) qui vous berce ; les bongos et les congas qui ponctuent les douces mélodies chantées ou jouées par la flûte et la trompette. Il ne vous reste plus qu'à inviter votre partenaire pour une danse intense. Guajiro rend un bel hommage à la musique cubaine en réinterprétant avec talent de grands titres de son cubano, cha-cha, boléro, rumba, changüi et autres rythmes envoûtants...

Les artistes : Anthony Ermyny, Igor Ivanov, Gérardo Zuluaga, Thierry Fanfant, Franck Sallé, Cédric Thomas et Naïé Dutrieux.

Durée du concert : 1h30

Tarif : 8 € pour les adultes et gratuit pour les enfants (-18 ans) et les étudiants
Restauration et buvette sur place





« La fête nationale »

Dimanche 13 juillet 2025, à partir de 19h au plan d'eau

Le comité des fêtes organisera avec l'aide des sapeurs-pompiers et de la commune sa 3^e fête nationale en commun.

C'est dans un cadre fort sympathique, que vous pourrez venir écouter un concert de musique, vous restaurer en famille ou entre amis ou encore admirer un feu d'artifice suivi d'un bal gratuit.



« Les Estivales 41 / Caesaria »

Vendredi 18 juillet, 20h30 place Fortier

Les Estivales reviennent cet été pour leur 4^e édition ! Cet été sera toujours aussi vitaminé : du 5 juillet au 29 août 2025, le Conseil départemental vous propose 15 concerts gratuits en plein air dans des parcs, jardins, places de village aux 4 coins de notre département.

Cette année Villiers-sur-Loir a été choisi pour un concert gratuit.



CAESARIA est d'abord une histoire d'amitié. Celle de Théo, Louis et Thomas qui se rencontrent dès l'âge de 10 ans sur les bancs d'un collège de Belfort. Dès les années 2000, ils biberonnent à la britpop et aux saveurs électro-rock d'Arctic Monkeys ou de The Strokes en passant par Foals et LCD Soundsystem.

Si CAESARIA nous rappelle nos meilleurs concerts de rock, il nous donne aussi envie de pousser la porte d'un club. Le trio strasbourgeois soutenu par la Laiterie, cristallise l'essence de son "club-rock" dans un 1^{er} album en 2022 produit par Mark Needham (The Killers, Imagine Dragons) et Pelle Gunnerfeldt (The Hives).



Avec leur nouvel album, ils continuent leur voyage en s'arrêtant à Manchester, dont ils prennent la fièvre Madchester des années 90. Avec ces couleurs, ils peignent les espoirs et les désillusions d'une génération qui a encore besoin de s'exprimer à travers la musique.

Produit par Brett Shaw (Foals, Florence & the Machine) et enregistré à Londres, "To-

night Will Only Make Me Love You More" installe Caesaria sur la scène rock tout en l'inscrivant dans l'héritage de Madchester.

Une proposition underground et léchée, à la frontière des genres (rock, electro, new wave), proférée dans une vision qui tient en deux mots : « club-rock ».

Repli à l'Artésienne en cas de mauvais temps.

« Quatuor Voce édition #9 »

Samedi 26 juillet 2025,

La prochaine édition de l'académie Quatuor à Vendôme se tiendra du 21 au 27 juillet 2025.



Pour cette 9^e édition 2 concerts sont programmés sur la commune de Villiers-sur-Loir.

Au programme :

- Moment musical à 11h aux caves Loupin par un ou plusieurs groupes de l'académie Quatuor à Vendôme, en participation libre.

- Concert à 20h30 dans l'église Saint-Hilaire, Quatuor Voce et l'Ensemble Evasio, programme Beethoven, entrée payante.

« La Saint-Gilles »

Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025, à partir de 18h30 place Fortier

Elle se tient toujours le premier week-end de septembre. C'est la plus ancienne fête de Villiers-sur-Loir.

La fête patronale de Saint-Gilles puise son origine dans un pèlerinage organisé sous le regard protecteur de Saint Gilles pour guérir des maladies nerveuses et du stress. La coutume consistait à prendre un repas collectif à base d'oie après la cérémonie religieuse.

2025 sera une année particulière pour le comité des fêtes qui fêtera ses 60 ans !

60 ans d'histoire, d'engagement, de rencontres, de joie, et de fête avec et pour ses habitants !

Pour célébrer cet anniversaire, un week-end spécial vous sera proposé.

Le samedi la société musicale de Villiers ouvrira les festivités, avec un apéritif-concert en présence des officiels.

Les bénévoles du comité des fêtes vous serviront un repas de qualité. L'orchestre « Cédric Saillard », vers 22h vous entrainera sur la piste de danse avec son répertoire varié et festif, ceci jusqu'au bout de la nuit.

Le dimanche à partir de 5h (pour les exposants), les bénévoles du comité seront heureux de vous accueillir pour leur 34e brocante (gratuit).

A 10h une messe en l'église Saint-Hilaire sera donnée en présence des Trompes de la Boissière.

L'association « Country Dance en Vendômois » en début d'après-midi sera présente pour une démonstration.

D'autres surprises seront révélées ultérieurement.



« Les Journées européennes du patrimoine à Villiers-sur-Loir »

Dimanche 21 septembre 2025,

Ce sera la 42e édition des Journées européennes du patrimoine. Ces journées offrent l'opportunité de visiter des monuments et des sites, souvent exceptionnellement ouverts.

En 2025, le thème est consacré au patrimoine architectural.

Pour venir visiter nos deux sites, pour toute information voir avec la mairie au 02 54 72 90 83.

- L'église Saint-Hilaire (elle sera réouverte après 17 mois de travaux de toiture).

- Le coteau Saint-André.

Pour plus d'information, allez sur l'application PanneauPocket (15 jours avant l'événement).

Didier Salou



La Cantine Scolaire fête ses 70 ans

Joyeux anniversaire !

La cantine de Villiers-sur-Loir a été créée sous forme associative le 11 mai 1954.

Nous avons célébré samedi 19 octobre 2024 son 70^e anniversaire.

Les origines de la cantine

La cantine associative de Villiers-sur-Loir a été créée en 1954, dans un contexte où les préoccupations concernant la nutrition des enfants et l'accès à des repas équilibrés devenaient de plus en plus importantes. Initialement, l'objectif était de fournir aux élèves de l'école communale un repas chaud et équilibré, tout en renforçant les liens entre les familles et l'école. Depuis sa création, une dizaine d'équipes dirigeantes se sont succédé.

Quant à son emplacement, il a connu quelques changements aussi. Les anciens locaux se trouvaient au sein même de l'école Louis Gatien. Les cuisines se situaient dans l'actuel bureau de la directrice, quant à la salle de restauration, elle se situait dans ce qui sert maintenant de préau. Depuis début 2003, tout a été déménagé dans de nouveaux locaux ce qui a permis d'assurer l'ensemble des repas sur un seul service. Depuis sa création, le nombre de repas n'a cessé d'augmenter, passant d'une quarantaine il y a 20 ans à près d'une centaine aujourd'hui, soit entre 15000 et 16000 repas par an.

L'anniversaire de la cantine

Le 70^e anniversaire de la cantine a été l'occasion de célébrer son histoire et de mettre en avant son rôle essentiel dans la commune. Un événement festif a été organisé, réunissant les actuels bénévoles, les anciens, les parents, leurs enfants, les amis et les élus locaux samedi 19 octobre 2024.

Une soirée années 80 a rythmé ce moment festif ! Nos animateurs Didier et Jean-Yves ont ambiancé le dîner comme jamais !



Le repas, préparé par nos cantinières, a fait pétiller nos papilles entre l'apéritif, le délicieux tajine de poulet et la farandole de desserts ! Vous pouvez apprécier l'ambiance à travers les photos suivantes.

Ce modèle associatif, où les parents d'élèves jouent un rôle majeur, est resté intact jusqu'à aujourd'hui, garantissant un accueil chaleureux et convivial chaque jour.

Le 70^e anniversaire a également été l'occasion de renouveler l'engagement de la cantine envers l'avenir. En effet, bien que le modèle de gestion associative reste intact, il est nécessaire de faire face aux défis contemporains, notamment ceux liés à la durabilité, l'économie circulaire et l'évolution des besoins alimentaires des enfants.



À travers les sept décennies d'existence de la cantine associative de Villiers-sur-Loir, on peut voir l'importance de la solidarité, de la collaboration et de l'engagement parental dans la vie scolaire. Cette cantine n'est pas seulement un lieu où les enfants prennent leur repas, c'est aussi un espace de rencontre, d'échange et d'apprentissage. À l'occasion de son 70^e anniversaire, elle a su démontrer qu'elle demeure un pilier essentiel de la commune, un modèle de gestion participative et une référence en matière d'alimentation scolaire de qualité.

En continuant à évoluer avec son temps tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices, la cantine associative de Villiers-sur-Loir est prête à relever les défis du futur et à assurer sa place comme lieu de vie, de convivialité et de solidarité pour les générations à venir. Parents, nous n'avons besoin que de vous pour pérenniser l'association de la cantine et ainsi espérer fêter ses 80 ans !

Le bureau

Festival Happy Country Day 41-72

Les 8 et 9 juin derniers au plan d'eau de Villiers-sur-Loir s'est déroulée la 3e édition du festival Happy Country Day 41/72, organisé tous les 2 ans par 3 associations : Country Dance en Vendômois, Sargé Country-sur-Braye et les Mustang Dancers de Saint-Calais.



Sous un beau soleil, pas moins de 450 danseurs de country et 2000 visiteurs se sont retrouvés. Ils ont pu profiter de la présence de nombreux exposants du monde de la country et de producteurs locaux. Une exposition de voitures américaines était aussi présente et des animations pour les enfants complétaient le festival



Marché de Noël du Club Créa

Pour la 2^e année, le Club Créa a organisé un marché de Noël les samedi 23 et dimanche 24 novembre.

Près de l'Artésienne, un premier artisan présentait ses créations en osier. Dans le sas d'entrée, des étoiles et des sapins blancs sur les vitres, un grand sapin en tricot multicolore, vous plongeaient en un instant dans l'ambiance féérique de cette fin d'année.

Pendant ces 2 jours, les 25 exposants, dont le Club Créa, ont proposé aux 1100 visiteurs (800 l'an dernier) un vaste choix de créations et d'idées de cadeaux joliment présentées, toutes dans des thèmes différents : carterie, quilling, linogravure, bou-

Chrystel Durand, la chorégraphe invitée pour cette édition a proposé des initiations de danse country de différents niveaux pour le plus grand plaisir des danseurs

Le samedi 8, après l'inauguration officielle par les élus locaux, le groupe des Wanted Ladies nous a offert le premier concert du festival. Le dimanche 9 a débuté par un run d'une quarantaine de motos qui ont parcouru environ 70Km dans le Vendô-



mois. L'après-midi s'est poursuivi avec le 2e concert et c'est le groupe des Yankee West qui s'est produit sur le car-podium de la région Centre-Val de Loire. Ce concert a clôturé un week-end réussi grâce à une météo clémente.

N'oublions pas de remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour ce festival qui, pour la 1^{re} fois, se déroulait sur 2 jours, ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés durant plusieurs mois pour le bon déroulement de cet événement : commune de Villiers-sur-Loir, Territoire Vendômois, Conseil départemental de Loir-et-Cher, région Centre-Val de Loire, Comité des fêtes de Villiers-sur-Loir et tous les annonceurs et partenaires.

Catherine Leroy

gies, bijoux, parfums, savons, livres, sacs, aquarelles, créations en laine et en tissu, objets en bois et en métal, ... Il y avait aussi des exposants proposant des produits gourmands : chocolat, miel, safran, thé, confitures. C'était l'occasion idéale de choisir des cadeaux pour soi ou pour les siens, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. C'était aussi un moment de rencontres et d'échanges avec les exposants ou des connaissances.

Ce moment plaisir pouvait se poursuivre dans le coin gourmand joliment

décoré dans un style « salon de thé », en s'installant à une table, en famille ou entre amis, pour savourer un jus de pomme chaud parfumé aux épices de Noël, un chocolat chaud ou un café ... accompagné d'une petite gourmandise sucrée.

Un lutin du Père Noël



Rallye Cœur de France

La 27^e édition du rallye Cœur de France s'est installée sur la commune de Villiers-sur-Loir, du jeudi 26 au dimanche 29 septembre 2024.



Cette compétition automobile fait partie des neuf épreuves du championnat de France des rallyes automobiles.

Depuis quelques années, ce rallye était organisé entre Savigny-sur-Braye et Vendôme, les villiersois n'avaient que le plaisir de voir passer les voitures de compétition sans pouvoir rencontrer les compétiteurs.

La Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) a proposé, cette année, aux organisateurs d'installer le parc assistance aux abords du plan d'eau, propriété de la CATV. Au vu de cette proposition, le comité d'organisation a souhaité déplacer le shakedown (1) afin de réduire le nombre de kilomètres, hors épreuves de compétition ; c'est pourquoi dès le vendredi 27 septembre, nous avons pu entendre le bruit des moteurs entre le château d'eau et le Clos de Vaucroix. Quelques essais privés ont eu lieu le jeudi et ont donné un avant-goût du week-end.



Le comité d'organisation a souhaité faire la présentation du rallye à l'ensemble des partenaires et des financeurs, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, le 11 septembre. A cette occasion, les organisateurs ont annoncé la venue de véhicules électriques en compétition, pour la première fois sur ce rallye. Cette épreuve spéciale a nécessité l'installation d'un transformateur électrique, en marge du parc assistance (2).

Cette édition 2024 a été très appréciée des organisateurs et des compétiteurs malgré des conditions météorologiques catastrophiques nécessitant des modifications d'implantation du parc d'assistance et une adaptation au pied levé, le jeudi matin.



Le parc de regroupement (3) installé sur le parking de l'Artésienne, le samedi et le dimanche midi, a permis aux Villiersois de venir admirer les voitures.

Beaucoup de visiteurs ont pu découvrir et apprécier les échanges avec les pilotes et leurs équipes d'assistance. Les plus curieux et les passionnés ont pu se rendre sur la super-spéciale de Vendôme, installée aux Grands-Prés, le samedi après-midi et assister au podium, situé près du parc fermé (4), le dimanche après-midi.

Le conseil municipal a souligné la qualité de remise en état et la propreté des lieux mis à disposition : « le site est plus propre après qu'avant l'accueil du rallye ».

Les retours très positifs de cette manifestation, l'un des deux plus grands événements soutenus par la CATV avec le triathlon, ont incité le conseil municipal à accueillir la 28^e édition qui aura lieu les 27 et 28 septembre 2025. En effet, lors de la séance de conseil municipal du 21 octobre 2024, les

organiseurs ont adressé leurs très vifs remerciements à la commune pour l'accueil et la réactivité lors de cette édition très particulière et ont présenté leur projet pour l'année 2025.

Shakedown : épreuve d'entraînement effectuée sur route fermée, non chronométrée, et permettant les derniers réglages avant les épreuves spéciales du samedi et dimanche.

Parc assistance : lieu où sont assurées la maintenance et les réparations entre deux épreuves.

Parc de regroupement : lieu où sont stationnés les véhicules de course entre deux épreuves spéciales,

Parc fermé : parking où sont stationnés les véhicules le soir et la nuit du vendredi soir au dimanche matin, lieu interdit au public. Seuls les commissaires techniques et les personnes accréditées peuvent y entrer.

Rose-Marie Blateau

Concours des Maisons Fleuries

Depuis longtemps, la commune propose, tous les ans, un concours des maisons fleuries. Cette année, pour la visite qui a eu lieu courant mai, la commission était en comité restreint.

Ce concours est ouvert à tous les Villiersois qui ont à cœur de mettre leur maison en valeur, de montrer leurs talents de jardinier et de donner une belle image du village. Les maisons retenues sont celles qui, depuis la rue, offrent aux passants une vue d'ensemble harmonieuse et riche en créativité.

Les lauréats 2024 sont :

- 1^{er} prix : M. et Mme Petit Xavier
- 2^e prix : Mme Pray Marie-Thérèse
- 3^e prix : Mme Dominique Saillard et M. Jean-Pierre Saillard

Les prix ont été remis lors de la cérémonie des vœux du maire, le 4 janvier 2025.

Puisqu'il paraît que « jardiner rend heureux et nous garde en bonne santé », je n'ai qu'un mot à vous dire « Jardinez ! ».

Madeleine Goujon



Thomas Crinier

Il conduit la moto-ardoise sur le Tour de France féminin.

Agé de 26 ans, Thomas, natif de Villiers-sur-Loir, où réside toujours son papa, a suivi toute sa scolarité à notre école Louis Gatién.

Profession : conducteur de travaux à l'entreprise Minier.

Passion : pilote moto-ardoisier sur courses cyclistes (locales, nationales, internationales).

Cette passion, Thomas, l'exerce depuis 7 ans en régional et 2 ans en international : tour du Loir-et-Cher, classique en Allemagne, à Hambourg, Paris- Nice, Tour de France féminin. Son rôle est primordial : c'est la seule moto qui circule à l'avant de la course, en prévision d'une échappée. Thomas est le premier à la voir se former, quelques fois il les devine avant qu'elles aient lieu ! Son co-équipier indique sur des panneaux les écarts de temps aux coureurs. Sa moto fait la navette entre la tête de course et le peloton. C'est lui qui voit en premier une échappée se former.

Albert Pigoreau : quels sont tes premiers souvenirs du tour de France féminin ?

Thomas Crinier : c'est à ce moment précis que tu te rends compte que tu entres dans la cour des grands. Toutes les vedettes sportives internationales sont présentes. Lors de la course, tu ne dois commettre aucune erreur ! En plus de ces sportifs-ves de très haut niveau, les caméras te filment lors des retransmissions, donc à toi d'être irréprochable.

AP : as-tu l'occasion de dialoguer avec un coureur en échappée ?

TC : pas du tout. Lors de la course, nous avons ordre de ne parler avec aucun participant.

AP : que penses-tu de l'oreillette dans le peloton ?

TC : cela change la physionomie de la course, car la stratégie est faite par le directeur sportif et non plus par les coureurs eux-mêmes.

AP : certains disent qu'avec l'oreillette, l'ardoisier et son pilote n'ont plus leur place dans le peloton ?

TC : non je ne crois pas, car il faut savoir qu'en zone de montagne, l'oreillette ne passe pas partout, de plus la foule très présente et bruyante sur le parcours empêche les coureurs d'entendre les renseignements donnés par leurs directeurs sportifs et notamment ces écarts de temps si importants à connaître. Cependant, les coureurs connaissent les écarts de temps par la moto-ardoise avant que leurs directeurs sportifs ne leur transmettent. Il est important de souligner, que seul en championnat les oreillettes sont interdites.

AP : suivez-vous une formation ou avez-vous une réunion préparatoire ?

TC : oui, avant chaque course, quelle qu'elle soit, nous avons une réunion de sécurité obligatoire, en présence des arbitres et des directeurs de course. On nous montre toute une série de diapositives sur ce que nous ne devons pas faire, sur nos points de vigilance..... Si nous dérogeons à ces règles, c'est l'exclusion défini-

tive ! Dans mon cas personnel, dans les traversées de communes ou les descentes, les vélos sont plus rapides que moi (nombreux virages, les coureurs freinent au dernier moment...) donc je dois prendre de l'avance et me trouver devant pour ne gêner personne.

AP : si je comprends bien, un œil sur les coureurs et un œil sur le public....

TC : absolument. Je dois être vigilant, aussi bien avec le public, les coureurs mais également les voitures des directeurs sportifs qui peuvent surgir à chaque instant et de chaque côté. C'est parfois compliqué...Mais je gère....

AP : parmi toutes les courses auxquelles tu participes, qu'elle est ta préférée ?

TC : Bien évidemment le tour de France féminin,



car c'est la plus médiatique et la plus importante course féminine au monde.

AP : facile de conjuguer métier et passion ?

TC : pas trop difficile pour le moment car je suis jeune et je prends toutes mes vacances en fonction de la liste d'épreuves que me communique l'ASO (Amaury Sport Organisation). Ce qui est plus compliqué c'est que je ne peux pas partir très longtemps avec ma compagne en vacances. Mais elle fait preuve de beaucoup de compréhension à mon égard, ce que j'apprécie particulièrement.

AP : qu'est-ce que tu te souhaites pour les années à venir ?

TC : bien évidemment participer à la plus grande course du monde qu'est le Tour de France masculin mais également continuer à participer aux autres (tour de Norvège, d'Allemagne et les classiques belges). Et par la suite devenir « moto-infos » (c'est-à-dire guider toute la course et renseigner sur les échappées), ou « moto-arbitre » qui gère la réglementation de la course (par exemple qu'un coureur ne s'accroche pas à une voiture ou qu'il ne bénéficie pas du phénomène d'aspiration etc.) ou encore « moto-régulateur » qui gère le trafic des voitures suiveuses afin d'éviter des accidents dans les villages ou dans les cols.

AP : quand tu es en « mission », comment se déroule l'intendance ?

TC : l'intendance est entièrement gérée par l'organisateur : hôtel, restaurant... La moto et les tenues nous sont prêtées.

Albert Pigoreau

France Lemoine



De Chantal, Claude, Jean-Michel ses enfants :

« Nos parents étaient tous les deux originaires d'Anjou, plus exactement des Coteaux du Layon, bien connus pour leurs vins doux, dans le Maine-et-Loire.

Nous sommes nés tous les trois à St-Romain-sur-cher, dans le sud du département.

En 1967, à la fermeture de l'entreprise en négoce de vin où notre père était caviste, la famille Lemoine est arrivée à la cave coopérative de Villiers-sur-Loir. Notre père Henri est décédé en 1982 à 58 ans.

Femme au foyer, mamie et arrière-grand-mamie, notre mère France a longtemps fait le catéchisme aux enfants du village et prenait beaucoup de plaisir à fleurir l'église avec ses amies. Elle était guide d'aveugle.

Elle est décédée début novembre 2024, à l'aube de ses 98 ans. »

Madeleine Goujon

Qui n'a pas rencontré France trottant rue de la Couture pour se rendre à l'église ?

En effet, France a assuré le service bénévole de l'église pendant plus de 30 ans, cette mission remplie avec l'aide de quelques amies est importante pour le culte et les fidèles :

-Entretien du chœur, nettoyage, lavage des linges et nappes

-Décoration florale des autels et de l'ambon, y compris la confection de la crèche lors de l'aveugle

-Préparation des offices avec la mise en place des objets nécessaires au culte ainsi que les vêtements sacerdotaux

-Missels à placer sur l'autel et ambon, aux bonnes pages, pour les différents offices (messes, obsèques, veillées)

Travail humble, pratiqué avec dévouement, apprécié des fidèles et de nos prêtres.

Merci France !

Janine Mésange et Henri Burgos



Angélique Jumert



Angèle, organisatrice de cérémonies

Ou comment retranscrire votre histoire, vos vies, vos émotions, pour créer un récit, un discours, voire une mise en scène inoubliable.

Angélique, 34 ans, mariée et maman de deux enfants, vit à Villiers depuis 2011. Elle travaille dans l'industrie depuis cette même année. Passionnée depuis toujours par l'écriture, principalement de discours, elle a toujours su être force d'initiative pour les concevoir et les réciter. Son parcours professionnel lui a permis de développer des compétences solides en communication, grâce à son contact régulier avec une clientèle industrielle dans les domaines du commerce, de la qualité et de la logistique. Au fil des événements marquants de sa vie, Angélique découvre l'univers des cérémonies laïques, une alternative ou un complément moderne à la cérémonie religieuse lors des mariages. Elle s'essaie alors à la rédaction et à l'officialisation d'une telle cérémonie. Ce qui était initialement un défi parmi d'autres devient rapidement une véritable passion. Fidèle à son tempérament audacieux, elle décide, en août 2024, de franchir un cap en lançant son entreprise « Angèle ».

Des services uniques et personnalisés

Angélique propose des cérémonies conçues sur mesure, entièrement adaptées à vos envies et à votre histoire. Ses services s'adressent principalement aux mariages, où elle crée des célébrations uniques et riches en sens, mais s'étendent également à d'autres moments marquants, comme les baptêmes, les anniversaires de mariage ou tout autre événement important.

Elle offre également un accompagnement dédié aux mariés, témoins, invités ou proches, pour les aider à rédiger et à préparer leurs interventions. Grâce à son coaching personnalisé, chacun peut donner vie à ses idées et faire de son discours un moment fort et émouvant.

Un soutien pour tous vos besoins d'écriture

Angélique intervient également en dehors des cérémonies. Que ce soit dans un cadre personnel, festif ou professionnel, elle vous aide à structurer vos idées et à organiser vos mots pour créer des écrits percutants et mémorables.

Une touche d'originalité et de modernité

Ce qui caractérise Angélique, c'est son dynamisme, sa simplicité, son imagination et son désir profond de retranscrire les émotions qui jalonnent nos vies. Avec elle, chaque événement devient unique, et inoubliable.

Contactez-la dès aujourd'hui !
Pour en savoir plus, retrouvez Angélique sur Facebook et Instagram : [angele.event](#).
E-mail : contact@angele-event.fr
Téléphone : 06 30 06 73 20.

Claire Beauchemin



L'entreprise ADH mise à l'honneur

La commune de Villiers-sur-Loir est fière de ses entreprises ; et plus encore, quand l'une d'elles est primée au niveau national.

L'entreprise ADH Paysages, qui emploie aujourd'hui une vingtaine de collaborateurs, a été créée à Villiers-sur-Loir en 1999 par Anne et Dominique Hervet. Leur fils aîné Paul, a rejoint la société depuis quelques mois.



Cette belle entreprise familiale, dont le dynamisme est reconnu dans toute la région, a reçu deux récompenses lors de la 19^e édition des Trophées FFP (Fédération Professionnelle de la Piscine et du Spa), primant les plus belles piscines de France.

La société ADH Piscines et Paysages a reçu :

- le Trophée d'Or de la Piscine de moins de 10m²
- le Trophée d'Argent de la Piscine intérieure.



La remise de ces prix s'est déroulée le 19 novembre 2024 à l'occasion du salon Piscine Global Europe à Lyon-Eurexpo.

C'est une reconnaissance nationale du savoir-faire de la PME en matière de conception et de construction de piscines sur mesure. Le groupement l'Esprit Piscine, dont ADH Piscines fait partie, a reçu au total 10 trophées cette année.

Nous souhaitons à cette société une belle continuation et encore de nombreuses récompenses.

Marie-Pascale Taillard



L'Amicale des retraités

L'amicale des retraités compte 107 adhérents. L'adhésion annuelle est de 15 euros.

Cette association propose dans la salle de l'Artésienne des activités aux retraités :

- Jeux de cartes, et divers jeux de société à la convenance de chacun, le mardi de 14h à 17h.

- Cours de gymnastique le mardi de 10h30 à 11h30 pour 25 euros annuels.

- Marche de 5 à 7 km ou 10 km, une fois par mois le jeudi départ à 14h30 du parking de l'Artésienne.



- Sorties (cabaret, spectacle, visite d'une journée ...)

- Repas avec animation, galette des rois, goûter de Noël...

...et cette année nous envisageons du 22 au 27 septembre 2025 un séjour de 5 nuits en Espagne, Costa Brava .

Toutes les activités proposées se déroulent dans une bonne ambiance et il y a de plus en plus de participants.

Tous les nouveaux retraités et nouveaux habitants de Villiers seront les bienvenus, n'hésitez pas à contacter l'amicale au 0673950572. Les inscriptions 2025 auront lieu le 28 janvier 2025 à 14h avant l'assemblée générale qui se déroulera à 15h. Notre repas annuel réservé aux adhérents est fixé au 16 mars 2025

Eveline Jacquet



Les Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-Pompiers de Villiers/Thoré étaient leur Sainte Barbe le samedi 7 décembre 2024 place Fortier à Villiers-sur-Loir, en présence d'autorités, d'élus, musiciens, anciens pompiers, du Lieutenant Éric Laroche, chef de centre du CI de Thoré-la-Rochette et du Lieutenant Sébastien Sandré, chef de centre du CI de Villiers-sur-Loir.



Villiers-sur-Loir retrace l'activité de chaque centre pour l'année 2024 A Thoré-la-Rochette, 10 SPV ont effectué 150 interventions, 2 nouvelles recrues vont intégrer le centre en 2025 A Villiers-sur-Loir, 11 SPV ont effectué 140 interventions. En 2025, le nouveau Centre de Secours de Rochambeau regroupera les 2 centres, il devrait être opérationnel courant mai 2025 et sera dirigé par le Lieutenant Laroche épaulé par son adjoint le Lieutenant Sandré. Une journée « porte ouverte » dont la date sera communiquée, vous permettra de découvrir ce superbe outil.

Liste des médaillés, promus et diplômés :

- Médaille Grand Or pour 40 années de service au Lieutenant Eric Laroche

- Médaille Argent pour 20 années de service au sergent Adeline Simon et au sapeur Mathilde Rouillon.

Sébastien Sandré



Mot de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villiers-sur-Loir.

Cette fin d'année aura pour les Sapeurs-Pompiers de l'amicale de Villiers sur Loir un goût d'amertume : c'est la dernière année de l'amicale après 159 années d'existences !

Avec la création d'un nouveau centre d'intervention réunissant deux centres existants, celui de Villiers-sur-Loir et Thoré-la-Rochette, nous nous devons de recréer une nouvelle amicale.

Nous vous remercions pour l'accueil et la générosité dont vous faites part lors de nos passages pour les calendriers. Cela permet aussi d'échanger un peu et de venir vous rencontrer pour certains.





Union Nationale des Combattants - UNC



Fondée le 2 novembre 1972 par Messieurs Paul Ladevie et Robert Hubert, l'UNC de Villiers-sur-Loir est née sous le nom de "Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord, section de Villiers-sur-Loir". Créée dans un contexte marqué par les conflits dans les territoires d'Afrique du Nord, particulièrement la guerre d'Algérie, cette association avait pour objectifs de :

Maintenir une solidarité entre les anciens militaires ayant participé aux opérations dans cette région et défendre leurs intérêts moraux et matériels

Témoigner de manière authentique sur la réalité algérienne vécue par ces hommes et femmes et soutenir les camarades en situation de besoin.



Au fil des années, cette section UNC AFN de Villiers-sur-Loir est devenue association locale régie par la loi de 1901, rattachée au siège national de l'UNC. Tout en conservant ses valeurs fondatrices elle accueille aujourd'hui toutes les générations du monde combattant, et poursuit ses objectifs :

Rassembler et unir les hommes et les femmes ayant porté l'uniforme pour la dé-

fense de la France, qu'ils soient militaires d'active, appelés du contingent, réservistes, membres des trois armées, de la gendarmerie, ou encore veuves et orphelins de guerre ;

Resserrer les liens et s'ouvrir vers les citoyens partageant les mêmes valeurs civiques et patriotiques en les accueillant en qualité d'associés dans un esprit de camaraderie, d'amitié et solidarité avec tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie.

Et aussi :

- Défendre les droits : Agir pour les intérêts matériels et moraux du monde combattant,
- Honorer la mémoire et perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France
- Transmettre les valeurs en contribuant au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations.

Outre lors des cérémonies officielles, ces objectifs se réalisent au travers d'actions et manifestations conviviales et festives, voyages et sorties culturelles ou simplement divertissantes.

Rejoindre l'UNC de Villiers-sur-Loir, c'est s'inscrire dans une démarche empreinte de respect, de solidarité et d'attachement aux valeurs patriotiques.

Pour toute information ou pour rejoindre l'association, vous pouvez nous écrire ou nous rencontrer lors de nos événements. Ensemble, continuons à faire vivre les valeurs qui nous unissent.

Christophe Lescoreux, président 06 51 42 01 49
Lionel Louchart, secrétaire 06 58 02 93 71

Le rassemblement des centres ne changera en rien les manifestations ainsi que les commémorations auxquelles nous assistons déjà, tels le 8 mai, 11 novembre, Sainte Barbe mais aussi le 13 juillet.

Nous tenions aussi à remercier la famille De Gouberville, héritière du Maréchal de Rochambeau, de nous avoir autorisés à utiliser les couleurs de Rochambeau pour la réalisation de notre nouveau blason.

La création d'une page Facebook et d'un compte Instagram fait aussi partie de ces nouveaux changements de fin d'année. Et oui, vous pouvez désormais nous suivre sur les réseaux sociaux. Nous agrémentons déjà ces pages avec l'avancement de la construction du centre de secours mais nous publierons aussi sur les manœuvres que nous effectuerons ainsi que sur les manifestations à venir.

Le but premier est d'attirer de nouvelles futures recrues par le biais de ces réseaux.

Le futur centre sera capable d'accueillir 45 Sapeurs-Pompiers, nous serons avec le regroupement, 21 Sapeurs-Pompiers et une nouvelle recrue viendra gonfler l'effectif à 22 Sapeurs-Pompiers.

Vous êtes âgés de plus de 16 ans, vous êtes en situation régulière au regard des obligations du service national, résidez légalement en France, vous n'avez pas de condamnation incompatible avec la mission de Sapeur-Pompier, vous remplissez les conditions d'aptitude médicale et physique.

Les Sapeurs-Pompiers de Rochambeau recrutent, n'hésitez pas sauter le pas ! Le QR code vous conduira sur notre adresse électronique : sapeurspompiers.rochambeau@gmail.com, afin que vous puissiez nous laisser vos coordonnées..



Sapeurs-Pompiers, pourquoi pas vous !

Sébastien Chéron





La Cantine Scolaire de l'École Louis Gatién

Présentation de la cantine associative de Villiers-sur-Loir

La cantine associative de Villiers-sur-Loir, un lieu central de la vie scolaire et communautaire de la commune, a fêté en 2024 son 70^e anniversaire. Gérée de manière bénévole par les parents d'élèves et soutenue par la municipalité, cette cantine symbolise l'engagement des familles pour l'éducation des enfants et la cohésion sociale. Cette forme de gestion réaffirme l'importance de ce lieu unique au cœur de la petite commune de la vallée du Loir.

La gestion associative et l'engagement pour une alimentation de qualité

La particularité de la cantine réside dans sa gestion associative. Le bureau de l'association compte cette année huit bénévoles. Il est composé de Mme Angélique Dubois, présidente depuis 16 ans et qui entame sa dernière année, de M. Yvonnick Gablier et de M. Denis Thomas, respectivement vice-président et président adjoint, de M. Christophe Guillerault, trésorier, de Mme Dantan Jennyfer, trésorière adjointe, de Mme Claire Piraud, secrétaire, et de Mmes Delphine Courtemanche et Aurélie Debray, secrétaires adjointes. Ces bénévoles sont grandement aidés par un duo de choc, Mme Muriel Mailler et Mme Radia Bourassi, les deux cuisinières indispensables à l'organisation quotidienne du service de cantine.

La gestion collective de l'association inclut la préparation des repas, la gestion des finances, l'accueil des enfants, l'entretien des locaux, l'organisation de la kermesse, la facturation, ... Les cantinières sont aussi chargées de l'élaboration des menus, variés et équilibrés. L'association a en effet la volonté de travailler avec des entreprises locales qui l'approvisionnent en produits frais, garantissant ainsi une qualité de repas reconnue de tous. Ils sont souvent composés de produits locaux ou issus de circuits courts, afin de respecter au mieux les besoins nutritionnels des enfants.



Un lieu d'échange et de rencontres : les événements annuels importants

Au-delà de la simple fonction alimentaire, la cantine de Villiers-sur-Loir est aussi un véritable lieu de socialisation. C'est un espace où les enfants, issus de différentes familles, peuvent se rencontrer et échanger dans un cadre détendu et convivial. Les repas sont l'occasion de renforcer le lien entre l'école et les parents, qui participent activement à la vie de l'établissement. Parfois, des événements spéciaux sont organisés, comme des repas à thème pour rendre ces moments encore plus mémorables.

Il est aussi important de souligner que la mairie de Villiers-sur-Loir, qui met à disposition de l'association les locaux et le matériel, verse une subvention qui permet de réduire le prix des repas pour les familles. Outre la partie restant à charge des familles, l'association équilibre ses comptes grâce à plusieurs actions. Une des actions importantes de l'année est la collecte de la ferraille qui aura lieu le 3 mai 2025 dans les rues du village. Les membres du bureau ainsi que des parents volontaires organisent le ramassage à domicile. Tous ensemble, ils sont amenés à ramasser, trier, démonter... Ainsi l'ensemble des objets récoltés est revendu à une société de ferraille ce qui assure un bénéfice non négligeable. Alors si vous voulez faire une bonne action, pensez à la cantine pour votre ferraille. Et à défaut de pouvoir stocker, contactez Mme Dubois, on ne sait jamais !

Une autre action menée est l'organisation de la kermesse de l'école qui aura lieu le dimanche 29 juin 2025. C'est toujours l'occasion de passer une journée agréable qui permet de clôturer l'année scolaire avec un beau spectacle réalisé par les enfants et les enseignants. Aussi, l'association renouvellera la tombola qui a connu un fort engouement l'année passée avec de nombreux lots à gagner. Alors, n'hésitez pas à tenter votre chance !

Cette gestion collective permet de renforcer les liens communautaires, car elle incite les parents à s'investir dans la vie scolaire de leurs enfants. Des parents peuvent ainsi aider lors de manifestations diverses comme la fête de Noël ou participer à l'organisation d'événements spéciaux (kermesse, don de lots, anniversaire de l'association, ...).

Par conséquent les membres du bureau, ceux du conseil d'administration, certains bénévoles spontanés et la mairie font de la participation active l'une des pierres angulaires du modèle de gestion de la cantine.

Claire Piraud

Le Club Créa

Nous avons choisi en cette année olympique d'installer dans un massif de la place, avec l'aide précieuse des employés communaux, un triptyque présentant de nombreux sports. Comme d'habitude, cette installation est restée en place de mai à septembre.



En juin, nous avons eu envie de donner une seconde vie à nos anciennes installations de rue : nous les avons transformées en petites couvertures à destination des animaux du refuge de Prépatour-Naveil.

Le dimanche 1^{er} septembre, à l'occasion de la fête de la Saint-Gilles, nous nous sommes installées dans le stand prêté par le comité des fêtes où nous avons proposé à la vente tous les objets fabriqués durant l'année dans notre atelier grâce aux très nombreux dons de laines, tissus, etc.

À peine 2 mois après, nous avons mis en place notre 2^e marché de Noël dans l'Artesienne : 25 exposants, 1100 visiteurs, tous heureux d'avoir vécu ce chaleureux moment de fête ... avant les fêtes.

Le Club Créa a pour but de créer des échanges, des moments de partage entre les participants pour des créations personnelles, pour des projets communs, ou pour le stand de vente présent lors d'événements.

Les ateliers ont lieu dans la bonne humeur, le lundi de 14h30 à 16h30 et le jeudi de 17h à 19h dans la salle communale voisine du cabinet de l'infirmière. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas et passez nous voir le temps d'une séance.

Le bureau du Club Créa



Le Comité des Fêtes

2024 a encore été une année chargée en événements pour le comité des fêtes, ses 20 adhérents et ses nombreux bénévoles :

Samedi 18 mai, il a participé à la soirée-concert du groupe vendômois Kerosen en y tenant la buvette.

Puis samedi 2 juin, il a proposé une formule originale de son méchoui au plan d'eau : un banquet gaulois ! Initialement prévu dans l'allée de la Vallée, en raison d'une mauvaise météo, il a dû s'installer dans l'Artésienne. Tout y était comme dans le célèbre village d'Astérix et d'Obélix : petites boutiques aux étals bien fournis : les poissonniers Surimix et Bellesardine, les marchands de fruits Purfrux et Nectarine, les marchands de légumes Brocolix et Sucrine, les marchands de tissus Alamodix et Feutrine, les tonneaux d'Alambix, les menhirs, la potion magique, ... et les Gaulois ! Les membres du comité ayant tous revêtus leur costume ... Et le menu, un vrai banquet gaulois !

Samedi 13 juillet, un événement majeur organisé en parfaite entente par la mairie, le comité des fêtes et les pompiers de Villiers-Thoré. Tout avait été prévu pour faire de cette soirée un moment de fête exceptionnel pour un public toujours plus nombreux : la restauration et la buvette, la musique et son DJ, la sécurité assurée par 3 vigiles et 5 cibistes, le feu d'artifice sonorisé tiré par les employés communaux de la commune.



Samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre, le week-end très attendu : La fête de la Saint-Gilles :

Le samedi, sous un ciel déchaîné, le comité des fêtes s'est vu forcé de changer le lieu habituel de la fête, la place du village. Il a donc monté ses barnums aux abords de l'Artésienne. Le temps devenu plus clément, la fête a pu se dérouler dans de bonnes conditions : l'inauguration des festivités par Monsieur le maire, l'apéritif concert avec la société musicale du village, le traditionnel repas servi par le comité des fêtes et le bal dans l'Artésienne avec l'orchestre Cédric Saillard pour qui c'était la première à Villiers.



Le dimanche, le comité des fêtes a mis en place la 33^e brocante en guidant les exposants dès 5 heures du matin. Les animations de la journée ont été assurées par les démonstrations de country de l'association « Country Dance en Vendômois » et par les déambulations musicales de « La Banda Jean » de Thoré-la-Rochette.

Le Club Informatique

Depuis 2022, nous avons fait le choix d'élargir les activités du club informatique en proposant des « ateliers tout public » en soirée sur différents thèmes en lien avec l'utilisation au quotidien de l'informatique et du numérique. A cette occasion, nous avons commencé à créer un « réseau de compétences » dans différents domaines au service des Villiersois. Ce réseau a vocation à s'ouvrir à de nouveaux profils, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez partager vos centres d'intérêt, vous serez les bienvenus.

Les ateliers proposés sont organisés sur un mode interactif permettant de mettre en application les nouvelles connaissances acquises sur votre ordinateur ou votre tablette. Ils sont animés par différents membres du CIVL (Kévin Arbouin, Bruno Thibaut, Patrick Geay, Luc Léger) qui se font une joie de partager leurs connaissances.

En complément des apports des animateurs, nous avons pu constater que ces ateliers donnent l'occasion d'échanger entre participants notamment lorsque l'on aborde des questions de société comme les possibilités aujourd'hui de l'intelligence artificielle dans tous les domaines de la vie professionnelle et personnelle et plus encore ses perspectives d'utilisation dans le futur.

En 2025, nous lancerons un nouveau programme d'ateliers thématiques certains mercredis de 18h à 20h en prolongeant

Pour sa dernière manifestation de l'année, le comité des fêtes a organisé un concours de belote le samedi 26 octobre à l'Artésienne. Il a accueilli 92 participants. En cours d'après-midi, tous les présents ont pu tenter leur chance à une loterie. A la fin des jeux, les joueurs de belote sont tous repartis avec un lot.

Préparez-vous, en 2025, à vivre un événement exceptionnel : le comité des fêtes va fêter, avec vous, ses 60 ans !

Jackie Bourguigneau



des thèmes déjà traités : le recours à la domotique et l'utilisation de l'intelligence artificielle, en réponse à des besoins du quotidien.

En plus des ateliers du soir, le Club informatique poursuit ses séances d'entraide du mercredi après-midi de 14h à 16h toutes les semaines à l'exception des périodes de vacances scolaires. Nous vous proposons d'échanger avec nos animateurs qui ne sont pas avares de conseils pour vous faciliter l'usage de l'informatique. Ces séances d'entraide et les ateliers thématiques se déroulent à la salle informatique, située dans l'extension du groupe scolaire, rue du chemin vert, entrée par la bibliothèque.

Venez nous rejoindre et ouvrir vos horizons dans les domaines de l'informatique et du numérique au sein d'une ambiance très conviviale. Pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter Stéphane Adam au 06 16 31 54 49. Au plaisir de se retrouver !

Les membres du Bureau du CIVL

Stéphane Adam



La Bibliothèque

En 2024, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir Irène Frain pour une rencontre et dédicace avec les Villiersois et les Villiersoises. Lors de cette rencontre, elle a su capter son auditoire en nous faisant le récit de sa vie et nous donner quelques conseils en écriture. Son dernier livre est disponible sur nos étagères !

Nous avons également organisé une soirée littéraire mi-octobre en présence de Marie-Claire, libraire de Page 10/2 à Vendôme qui nous a présenté les dernières nouveautés et ses coups de cœur de la rentrée littéraire. Quelques nouveautés sont dès à présent disponibles à la bibliothèque pour les adultes et les enfants (avec entre autres, le dernier Goncourt « Houris » de Kamel Daoud, le dernier livre de Nathalie Nothomb, « les guerriers de l'hiver » d'Olivier Norek (prix Jean Giono), la pépite de Marie Vingtras « les âmes féroces », « Jacaranda » de Gaël Faye (prix Renaudot), le dernier « Mortelle Adèle » pour les jeunes, la suite de l'Arabe du Futur, « moi le frère



volé » de Ryad Sattouf, des livres pour les petits). A votre disposition également, des abonnements jeunesse (J'aime Lire, Salamandre, Histoire pour les petits, ...) et quelques abonnements pour les adultes.

Pour rappel, l'accès à la bibliothèque et le prêt des ouvrages sont « GRATUITS » pour tous. En lien avec le réseau départemental des bibliothèques, le site Culture 41 (<https://lecture41.culture41.fr/>) vous permet également d'avoir accès gratuitement depuis chez vous aux nouveautés cinématographiques, musicales et documentaires. Si vous souhaitez lire un ouvrage en particulier, n'hési-

tez pas à nous le demander, nous avons la possibilité de commander sur ce site.

Notre petite équipe de bénévoles continue de se mobiliser afin d'assurer les permanences de la bibliothèque deux fois par semaine, le mardi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 18h00. Avis aux volontaires qui souhaiteraient nous rejoindre avec des idées et un peu de temps pour faire vivre notre bibliothèque de village (permanence, animation, lecture de livres aux enfants, ...). Pour nous contacter : bibliothequevilliers41@gmail.com.

Valérie Maudry

Country Dance en Vendômois

Durant cette année 2023-2024, 50 licenciés ont profité des cours donnés tous les mercredis par nos deux animatrices Marie-Pierre et Laure.

En novembre 2023, notre bal annuel s'est déroulé à Montoire-sur-le-Loir. De nombreux danseurs Loir-et-Chériens mais aussi des départements voisins sont venus pour un après-midi aux couleurs de l'Amérique.

Comme les années précédentes, nous avons organisé des soirées à thème où tous

les adhérents ont partagé danses, pâtisseries et chocolats.

Notre section « Démo » a juste animé la fête de la Saint-Gilles car tous les danseurs étaient bénévoles lors de l'événement le plus important de l'année 2024 : l'organisation du festival Happy Country Day 41/72 les 8 et 9 juin au plan d'eau de Villiers (voir article dans ce bulletin).

Fin septembre, nous avons organisé la 2^e édition de notre bal de la bernache dans



la salle de l'Artésienne mise à notre disposition par la municipalité. Le même week-end se déroulait le Rallye Cœur de France où quelques-uns de nos danseurs étaient bénévoles

Le bureau et moi-même remercions tous les adhérents ainsi que tous les partenaires qui nous permettent de faire vivre notre association.

Tout au long de l'année vous pouvez nous retrouver sur notre site internet : country-en-vendomois.wiwsite.com ou sur notre page Facebook. Pour l'animation de vos manifestations n'hésitez pas à contacter Valérie au 06 08 04 39 99.

Catherine Leroy



Energies Vendômoises

Energies Vendômoises (www.energiesvendomoises.com) est une association citoyenne et locale sur le territoire du Vendômois. Les adhérents de l'association ont fait le choix de s'inscrire dans la transition énergétique locale et de mener des actions de sensibilisation et de conseils auprès des citoyens



et des élus. Notre champ d'action concerne les énergies renouvelables disponibles sur notre territoire, du photovoltaïque sur toiture à l'hydraulique et l'éolien.

Les adhérents d'Energies Vendômoises ont édité une charte (à retrouver sur notre site) avec des valeurs fortes pour mener des projets de production d'énergie en associant les élus et les citoyens. C'est à NOUS, les habitants de ce territoire, de réfléchir ensemble à nos besoins et ensuite de décider des différents moyens de production nécessaires.

L'association Energies Vendômoises, par l'intermédiaire de sa société citoyenne PICVERT SAS (Projets à l'Initiative des Citoyens du Vendômois pour des Energies Renouvelables sur le Territoire), gère 2 sites de production sur Azé et Vendôme, et a participé à la construction de la centrale de Montoire-sur-le-Loir.

Les années 2024 et 2025 vont voir la concrétisation de la participation des citoyens au projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Lignéres d'une puissance de plus de 4000 kW qui sera construite sur un ancien centre d'enfouissement appartenant au syndicat ValDem.

Ce projet est 100% citoyen : EneR Centre Val de Loire (enercvl.fr), SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir et Cher), CCPHV (Communauté de Communes du Perche et Haut-Vendômois), la commune de Lignéres, le Syndicat ValDem et les citoyens via PICVERT en seront les actionnaires.

En 2024, notre association ira à la rencontre des élus et des citoyens pour expliquer nos motivations et engagements dans ce projet. Notre volonté est d'associer les Vendômois à ce projet qui est unique sur notre territoire.

Energies Vendômoises se réunit toutes les 2 semaines, de 19h30 à 21h30, à la salle de l'Artésienne à Villiers-sur-Loir (calendrier à retrouver sur notre site). Nous tenons aussi à remercier la municipalité de Villiers-sur-Loir pour la mise à disposition de salle.

Alain Buron

NTVAL

Nouvelle saison, nouveau club !

En effet, le FC Villiers a fusionné avec ES ATL, JS NAVEIL et NTVA pour devenir NTVAL (Naveil, Thoré, Villiers, Azé, Lunay).



Désormais, le club accueille les catégories de U6 aux Vétérans avec à la présidence, Patrick Flament, à la trésorerie, James Arnoult et au secrétariat, Charlotte Chéramy.

Les entraînements pour les jeunes :

U6-U7 : les mardis et vendredis de 18h à 19h à Naveil géré par Laurent Taranne.

U8-U9 : les mardis et vendredis de 18h à 19h30 à Naveil géré par Pierre Hangard.

U10-U11 : les mardis et jeudis de 18h15 à 19h45 à Thoré géré par Antoine Bibard.

U12-U13 : les mardis et vendredis de 18h à 19h30 à Azé ou Lunay géré par Corentin Guillet.

U14-U15 : les mercredis et vendredis de 18h à 19h30 à Lunay géré par Clément Desiles.

U16-U17-U18 : les mardis et vendredis de 18h30 à 20h à Naveil géré par Mathieu Haimon.

En ce qui concerne les équipes « seniors », aux vues des effectifs nous avons engagé 3 équipes, qui évoluent en Départementale 3, Départementale 4 Poule A et Départementale 4 Poule B.

Les entraînements se déroulent sur tous les terrains en tournant avec toutes les équipes les mercredis et vendredis de 19h15 à 20h45. Nous accueillons pour la première, Maxence Fesneau en entraîneur principal aidé par Yohan Chopard. Pour la départementale 4 Poule A (2^e équipe), ce sont Vincent Dantan et Vincent Delory qui dirigent. Et enfin, pour la 3^e équipe, ce sont Laurent Pray et David Beaudu.

Les vétérans jouent les vendredis soir en loisir.

N'oublions pas notre équipe féminine qui évolue toujours en Départementale football à 8 en entente avec Saint-Martin-des-bois. Les entraînements se déroulent le mercredi de 19h30 à 21h30 à Saint-Martin-des-bois et le vendredi de 19h30 à 21h30 à Lunay.

Les entraîneurs sont toujours Tony Lourenco, Gilles Chesnon et Anthony Bodin.

Nous remercions tous ces entraîneurs pour leur investissement et leur souhaitons une bonne saison.

Nous remercions nos deux arbitres de s'impliquer pour le club, Antonin Lefert (ES ATL) et Mickaël Bouquet (JS NAVEIL) et de continuer l'aventure avec nous.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés pendant de nombreuses années au sein du club FC Villiers, et nous souhaitons une bonne saison à tous les joueurs, joueuses, dirigeants et dirigeantes de ce nouveau club.

Le bureau NTVAL

Le Football Club de Villiers-sur-Loir

La saison 2023-2024 a été la dernière sous le nom du FC Villiers-sur-Loir pour notre catégorie « sénior ».

En effet, le FCV fusionne avec les clubs voisins JSN (Naveil) et ATL (Azé, Thoré, Lunay) sous le nom de NTVAL.



Une suite logique après presque 30 ans d'entente pour les catégories « jeune ».

Ce choix de fusionner et ainsi d'avoir toutes les catégories sous un même nom s'est fait pour plusieurs raisons :

- La catégorie « sénior » était la seule manquante dans le projet.
- Après les U18, les jeunes qui passaient en « sénior » avaient un choix à faire et donc nos joueurs se dispatchaient entre différents clubs alors qu'ils jouaient parfois ensemble depuis plus de 10 ans.
- Effectif des séniors de chaque commune qui peinait à se renouveler et donc vieillissement des effectifs (avenir sportif incertain).
- Regroupement de nos bureaux et bénévoles.
- Regroupement de nos infrastructures et finances.

L'ancien bureau du FCV souhaite remercier la commune de Villiers-sur-Loir ainsi que les licenciés et bénévoles évoluant sous nos couleurs durant ses nombreuses années (51 ans).

Cela n'est pas la fin du FC Villiers-sur-Loir, mais le début sous un autre nom.

Au plaisir de vous croiser au bord des terrains.

Florent Tessier

Gaïa Yoga

L'association Gaïa Yoga est ravie de faire sa 6e rentrée à Villiers. Nos intervenantes proposent des cours de Yoga, Gym, stretching et relaxation. Marie propose du Yoga de Gasquet, qui combine posture et respiration pour le renforcement et la bonne santé du corps et de l'esprit. Cette méthode a été développée



par le Dr Bernadette de Gasquet, médecin et professeur de Yoga. Vanessa quant à elle, propose des séances de Gym, relaxation et stretching : pratique douce qui consiste à s'étirer et à s'assouplir. Basée sur des mouvements lents et contrôlés, le stretching permet une amélioration de la qualité de vos muscles et de la flexibilité de vos articulations. Une récupération complète avec un temps de méditation guidé et un lâcher pris. Il est possible de faire une séance d'essai (dans la limite des places disponibles)



Yoga : mercredi 15h30 avec Marie
Gym douce : vendredi 10h
Stretching et relaxation : 11h avec Vanessa

Renseignements :
gaiayogavendome@gmail.com
Marie : 06 74 54 19 95
Vanessa: 06 85 41 03 59
<https://gaiayogavendome.wixsite.com/yoga>



USEP à Villiers-sur-Loir

L'association Usep (l'Union sportive de l'Enseignement du Premier degré) est la fédération de sport scolaire de l'école primaire française. Évoluant au sein de la ligue de l'enseignement, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'éducation. L'Usep a pour but de construire les citoyens de demain, responsables, critiques, émancipés. Pour cela le projet de la fédération promeut des valeurs de vivre ensemble, de laïcité, de solidarité, de tolérance. Pour atteindre ses idéaux l'Usep utilise le sport, les rencontres sportives et la vie associative. L'Usep

ront s'initier à l'escrime, à l'acrosport, à l'escalade, aux disciplines enchaînées sous forme de « triathlon aménagé » avec de l'endurance, du tir à l'arc et de la trottinette. L'Usep familiarise aussi les enfants aux sports adaptés avec du volley assis. Les élèves feront aussi la découverte de sports nautiques (natation synchronisée, sauvetage) ou bien encore de la pétanque. Le but de ces rencontres étant la découverte et la pratique de disciplines variées et enrichissantes, sans recherche de performance ou de compétition. Au mois de



est membre du Comité National Olympique et Sportif français. A Villiers-sur-Loir, les adhérents Usep sont tous les enfants de l'école, les enseignants, les Atsem ainsi que quelques parents d'élèves, soit une centaine d'adhérents, tous licenciés et membres de l'Usep du Loir-et-Cher. Les rencontres sportives ont lieu le mercredi après-midi ou pendant le temps scolaire. Cette année, les élèves ont participé par exemple à la journée du sport scolaire à Troo un mercredi en septembre pour un rallye dans le village. En novembre c'était rencontre « break dance » à Savigny-sur-Braye. Au mois de décembre, deux classes d'élémentaire ont participé à une rencontre autour du cross et de l'orientation au plan d'eau de Lunay sur toute une journée. Il y aura au printemps une autre rencontre pendant le temps scolaire avec de l'athlétisme. Les mercredis les enfants pour-

mai et au mois de juin, toutes les classes participeront à des grands projets Usep organisés par l'Usep du Loir et Cher. Les maternelles et la classe de GS/CP participeront aux « petites randos » sur 3 jours. La classe de CE1/CE2 prendra le départ de « la P'tite étoile Cyclo » sur 3 jours, la classe de CM1/CM2 quant à elle participera à « l'Etoile Cyclo » sur une semaine. Une chance pour tous les élèves de découvrir les richesses de notre beau département. Ces projets font partie intégrante du projet d'école, c'est une autre manière de vivre l'école. Ils permettent une pratique du « vivre ensemble » et des découvertes à la fois sportives et culturelles. L'association tient son assemblée générale en début d'année scolaire, n'hésitez pas à venir et nous soutenir en adhérant à l'association !

Sylvain Flachaire



Initiation au Kobudo avec arme d'Okinawa.

Le Karaté Club

Le club de karaté de Villiers-sur-Loir a été créé en 1979, et présidé par M. Michel Hersant, président fondateur, de 1979 à 1997.

Le Karaté est un art martial à mains nues qui permet l'apprentissage de l'équilibre, de la coordination, de la confiance en soi, le respect de l'autre et de soi-même. C'est un art martial, un sport, une activité physique, self défense.

Comme chaque année, les cours ont repris en septembre au club de karaté de Villiers sur Loir dans la salle l'Artésienne.

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année. 2 cours d'essais sont offerts. La cotisation pour la saison sportive est fixée à 100 € pour les enfants et 110 € pour les adultes (comprenant l'adhésion à l'assurance de la Fédération Française de Karaté et la licence).

Les cours sont assurés par Jean-François Magnez 3^e dan et Christophe Bourguigneau pour les enfants et les adultes le mardi de 18h30 à 19h45.

Nous vous attendons nombreux pour participer aux cours avec inscription tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2024.

Le bureau :

Le Président : M. Jean-François Magniez (06 89 84 22 28)

Le Trésorier : M. Gilles Roncay

La secrétaire : Mme Christelle Legroux



Les Fées de l'(h)être

Les Fées de l'(h)être continuent d'enchanter petits et grands en proposant des interventions dans le Vendômois. Depuis 2019, 9 événements à notre actif sur la commune : soirée ensorcelée, déambulation du 31 octobre, contes en cave, défilé et troc graines, nous aimons créer du lien et de l'intergénérationnel tout public, en y ajoutant notre savoir-faire du spectacle vivant.

Nous développons aussi des ateliers de marionnettes et des spectacles.

L'une de nos créations «Cœur de glace» est programmée au Minotaure (3^e volume) le samedi 15 février à 15h. Venez découvrir une nouvelle version de La Reine des Neiges d'Andersen avec une musicienne harpiste Sandy et Sophie Raive.

A NOTER ! L'association prépare pour l'été 2025 un spectacle en plein air participatif inspiré du Défilé de printemps qui résonne encore dans nos têtes villiersoises depuis 2021 : Nous avons pris goût à partager des expériences artistiques sur l'espace public, alors restez à l'écoute car nous aurons

besoin de volontaires vers mi-juillet 2025. Des ateliers de construction seront proposés ainsi qu'une déambulation autour du plan d'eau. N'hésitez pas à nous écrire pour en savoir plus et vous inscrire, pour petits et grands.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre agenda sur www.lesfeesdelhetre.fr ou sur notre page Facebook. Nous envoyons aussi nos nouvelles par mail, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'envoi en écrivant à info@lesfeesdelhetre.fr ou 06 14 67 62 09

Sophie Raive



Les Trompes de la Boissière

L'association des trompes de la Boissière continue son petit bonhomme de chemin. Quelques prestations ont eu lieu, dont une à l'ehpad de Montoire, et lors de la fête des jeunes agriculteurs de Savigny/Montoire. Quant à la participation aux concours, elle n'a pas été une grande réussite cette année ! Lors du Rallye cœur de France, quelques membres ont participé à la sécurité de la circulation. Le mercredi soir, quelques jeunes prennent des cours. Nous remercions le maire et le conseil municipal pour le prêt de la salle.

William Vogt, secrétaire

Néovent



C'est dans votre nature !

Présidence : Co administrateurs

Trésorier : Frédéric Sendra

Secrétaire Générale : Nathalie Ozog

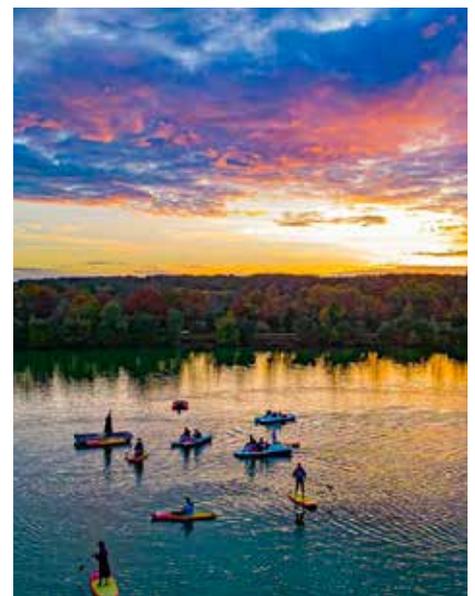
Mail : contact@neoment.org

25 rue des plans d'eau, 41100 Villiers-sur-Loir

Mobile : 06 18 09 36 05

Découvrez, pratiquez la voile, les activités nautiques avec les cours, les événements proposés par le club. En période estivale la location est ouverte : pédalos, paddles, canoës, kayaks, catamarans...

Venez nous rencontrer, nous vous accueillons avec plaisir.





Ping-Pong

Le Ping-pong à Villiers-sur-Loir, un rendez-vous convivial et sportif :

À Villiers-sur-Loir, le Ping-pong est bien plus qu'un sport, c'est un moment de convivialité et de partage. Chaque lundi à partir de 18h une vingtaine d'adhérents se retrouvent dans la salle de l'Artésienne pour échanger quelques balles et beaucoup de sourires. Olivier, président de l'association, nous a ouvert les portes de ce club chaleureux, qui se distingue par son esprit amical. Ici, pas de compétition ni de pression, mais le simple plaisir de pratiquer une activité physique tout en s'amusant.

Une pratique en pleine effervescence :

Le club dispose actuellement de quatre tables, mais c'est parfois un peu juste pour accueillir tous les joueurs. Les parties se déroulent souvent en double pour permettre à chacun de participer. Deux

des tables appartiennent à la mairie, deux autres à des adhérents. La salle étant allouée jusqu'à 22h nous sommes à la recherche de joueurs pour qui le créneau 20h - 22h pourrait convenir.

Le soutien de la mairie : Après chaque séance les tables sont soigneusement rangées dans le local gracieusement mis à disposition par la municipalité. Un geste apprécié qui témoigne de l'importance de cette activité dans la vie locale. Pour améliorer les conditions de jeu, nous espérons obtenir prochainement l'achat d'une table supplémentaire. Cela permettrait à de nouveaux adhérents de partager un moment de détente et de découvrir cette association animée par l'enthousiasme de ses membres.

Pour plus d'informations, rendez-vous à la salle de l'Artésienne les lundis à partir de 18h ou contactez-nous au 06 10 60 78 70. À vos raquettes !

Olivier Chevallier



La Société de Chasse

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une trentaine de chasseurs réunis dans cette association communale.

Facile de nous reconnaître... nous sommes habillés d'un dispositif orange fluorescent, afin d'assurer la sécurité de tous. Vous nous croiserez cet automne et cet hiver, seuls ou accompagnés de notre fidèle compagnon à 4 pattes.

Plusieurs fois dans l'année, nous organisons des battues. Nous sommes alors nombreux, avec des équipages de chiens. La sécurité étant notre priorité majeure, elle nous conduit à interdire l'accès aux chemins communaux (par un arrêté municipal), pour quelques heures seulement... Rassurez-vous, des panneaux très visibles vous préviennent qu'une action de chasse est en cours.



Pourquoi la chasse ?

Nous sommes amoureux de la nature et soucieux de son équilibre. Avec les agriculteurs, nous tentons de préserver le biotope, de lutter contre les prédateurs et les espèces invasives. Ces derniers sont de plus en plus victimes de dégâts sur les cultures : corbeaux, sangliers, blaireaux... mais aussi des chevreuils sur les vignes. Indirectement, nous protégeons aussi vos potagers et poulaillers...

Notre chasse est régulée. En effet, nous réalisons des comptages de populations, assurant que les attributions de gibier sont en cohérence avec les ressources.

Qui paie les dégâts ?

Ce sont les chasseurs, qui assument les coûts financiers liés aux dégâts de gibier et nuisibles, en épargnant la collectivité. Notre rôle est déterminant pour maîtriser les populations, et prévenir des conséquences financières.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2025, et nous aurons plaisir à vous saluer sur nos chemins de campagne.

Frédéric Tournois

La Société Musicale

Une année en musique

La cérémonie des vœux 2024 a ouvert cette belle année musicale, début janvier.

« Cap sur les Balkans », un titre qui donnait déjà le ton, la soirée a séduit le très nombreux public présent dans l'Artésienne. C'est dans le cadre de Festillésime, festival soutenu financièrement par le Conseil Départemental, qu'Emirs Trio a enchanté l'auditoire ce samedi de Mars. A la clarinette Rémi Delangle, on ne le présente plus... Jérôme Brajtman, guitariste d'exception : musicien aux multiples facettes, il excelle dans le registre de la guitare manouche comme dans les improvisations des standards de jazz. Quant à Lurie Morar, il se produit dans des formations populaires, mais aussi au sein d'orchestres symphoniques et en musique de chambre, en jouant de ce très bel instrument qu'est le cymbalum. Lurie et Rémi sont tous deux musiciens du Sirba Octet, une formation virtuose qui magnifie le répertoire d'Europe de l'Est. Un cocktail qui se déguste tranquillement, des mignardises, de la musique, tous les ingrédients d'une soirée particulièrement réussie...

Le ciel un peu capricieux du mois de juin nous avait incités à replier notre concert d'été de la place à l'Artésienne, et c'est donc dans une Artésienne comble que les deux formations ont offert une fête de la musique villersoise vraiment réussie. L'harmonie de Villiers tout d'abord : des musiques de l'Est au funk, de la marche de concert au blues, nous avons partagé avec plaisir ces œuvres travaillées d'arrachepied.

C'est ensuite l'Orchestre à vent, cycle 2 de Territoires Vendômois, sous la baguette de David Germond, notre ami musicien, qui a emporté le public dans une succession de pièces choisies et présentées avec beaucoup d'humour par un des musiciens. Un vrai plaisir de voir ces élèves donner le meilleur d'eux-mêmes, avec beaucoup de concentration et d'énergie. On leur souhaite un bel avenir musical ! Bravo et merci à David qui vient très souvent jouer avec nous avec beaucoup de gentillesse et de simplicité.

Comme chaque année, la soirée champêtre du 13 Juillet a débuté par l'apéritif concert de l'harmonie. Une belle fête, dans une ambiance sympathique, notre plan d'eau en écriin champêtre : lors que jaillissent les premières fusées, le temps s'arrête, chacun savoure le moment.

Autre moment musical, l'apéritif musical de la Saint-Gilles. Certes, notre orchestre a dû composer avec l'espace un peu étriqué, entre file d'attente et barnums, et oui, la pluie avait encore modifié l'organisation ha-



bituelle, mais c'est une harmonie enrichie comme chaque année, de tous les amis musiciens, qui a ouvert la soirée.

J.O. oblige, nous avons débuté le concert avec l'hymne de ces Jeux, et c'est un programme festif qui a suivi. Moment de retrouvailles, le concert de la St-Gilles rassemble et est vraiment incontournable !

Nos pompiers ont mutualisé leur caserne avec celle de Thoré ; pour l'harmonie, c'est une famille thorésienne de quatre musiciens qui se joint à nous depuis quelques semaines. Carole et Elise au trombone, Jeanne au saxophone et Samuel à la trompette. Un vrai cadeau de Noël avant l'heure. On est ravis d'accueillir ces nouveaux musiciens !



N'hésitez pas à venir tester une répétition, le samedi, de 18h à 19h30 dans notre belle salle de musique. Vous êtes bienvenus.

Des joies et des peines aussi : en octobre, Bernard Favoreau nous a quittés. Musicien de l'Harmonie pendant près de 80 ans,

c'était un passionné de musique très investi dans notre orchestre. Nous avons pu l'accompagner en musique vers sa dernière demeure, chacun se remémorant avec beaucoup d'émotion tous les moments partagés avec lui.

Dimanche 10 novembre, nous avons organisé une exceptionnelle journée à Paris. Depuis plus d'un an, nous avons le projet d'assister à un concert de la Garde Républicaine et nous avons concocté une journée détente bien remplie autour de cet événement. Deux minis bus de 9 places, quelques personnes en train et une première visite à l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde. Magnifique édifice restauré et rouvert au public en 2021, initialement Garde Meuble de la Couronne, nous avons tous été séduits par cet endroit somptueux, à la très riche histoire. Après un déjeuner dans la rotonde de l'Ecole Militaire, nous avons rejoint la Cathédrale Saint Louis des Invalides pour le concert du souvenir que l'Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine y donne chaque année. L'endroit impressionnant et l'excellence de la formation dirigée par Sébastien Billard nous a régalingés. Nous y avons bien sûr retrouvé et applaudi Rémi Delangle, avec qui nous avons pris une petite photo souvenir, afin d'immortaliser l'événement...Une journée des plus agréables !

C'est dans la belle église Saint Denis de Thoré, récemment restaurée, que nous avons fêté Sainte-Cécile au cours d'une cérémonie célébrée par Nathalie de Gouberville samedi 30 novembre. Il y a plus de 10



ans que nous n'y avons pas joué et nous sommes très heureux que la Sainte Cécile ait permis que nous y retournions. L'an prochain, nous espérons pouvoir à nouveau fêter notre sainte patronne à Villiers ! Un repas amical partagé nous a ensuite réunis dans le foyer de l'Artésienne. Mets concoctés par tous, souvenirs photos, jeux, la soirée a été placée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur.

Petit avant-goût de Noël, notre harmonie a offert un après-midi musical à nos aînés samedi 14 décembre. Pages musicales en harmonie avec l'occasion, une jolie salle, un goûter gourmand offert par le CCAS, cet après-midi est un rendez-vous que nous affectionnons tous. Plaisir de faire plaisir, bonne humeur, cet échange inter générationnel a sonné le début des fêtes de fin d'année.



A RETENIR

Samedi 22 mars, 20h30 à L'Artésienne

L'harmonie organise la soirée « Jazz Cocktail avec Lady Bird » dans le cadre de Festillissime, festival soutenu par le Conseil Départemental.

Ce groupe est né d'une rencontre sur les plateaux de France 2, il y a quelques années : la sublime Lorène Devienne, auteur, compositeur, interprète, rejoint 3 compères reconnus sur la scène du jazz manouche, Laurent Zeller (violon), Kevin Gubern (guitare), et Laurent Delaveau (contrebasse). Festif, sensuel et chic, Lady Bird vous en voutera et vous fera taper du pied dans une ambiance jazzy rétro, chic et élégante digne des clubs des années 50.

Avec Lorène Devienne, Laurent Zeller, Kevin Gubern et Laurent Delaveau Une soirée à noter sur vos agendas dès à présent !

Droit d'entrée 15 € (cocktail et gourmandises offerts), tarif réduit 8 €.

Réservation par mail à partir du 15 février : harmoniedevilliers@gmail.com

Samedi 14 juin, Concert d'été, place Fortier, horaire à repreciser

L'harmonie invite cette année la Clique de la Ville aux Clercs, sous la direction de Dominique Philippeau, un concert qui ne manquera pas d'énergie et de bonne humeur ! Réservez votre soirée !

Concert gratuit

Odile Mésange

Le Tennis Club

L'année 2024 a débuté le premier septembre et a été une année en beaucoup de points identiques à la précédente. Nous avons inscrit une équipe aux championnats départementaux « Séniors plus », puis aux championnats d'hiver. Nous comptons 26 licenciés, 20 adultes et 6 enfants, soit une baisse d'effectif par rapport à l'an passé. Tous les enfants licenciés prennent des cours avec Cyril Tanvier, notre moniteur diplômé embauché par le groupement d'employeurs des clubs de tennis du secteur nord (Gectsen). Plusieurs d'entre eux ont participé à des compétitions.

Comme les années précédentes, l'école d'Azé nous a sollicités pour une initiation au tennis pour 4 classes : la grande section de maternelle et CP d'une part et les CE 1et 2 d'autre part, toujours animée par Cyril Huon, éducateur sportif de l'éducation nationale. Les CM1 et 2 ont bénéficié de l'intervention de Cyril Tanvier. C'est un moment très apprécié des enfants. La proximité du court d'Azé par rapport à l'école facilite cette activité.

Le samedi 25 mai, à l'occasion de la journée des enfants, un bus a été affrété par le Gectsen, ce qui a permis à 4 enfants et 2 adultes de se rendre au stade mythique de Roland Garros. C'est l'occasion d'approcher de grands joueurs et de tenter d'obtenir un autographe. A priori, à la suite d'un premier sondage, ce voyage sera réitéré cette année.

Nous avons organisé nos tournois « Séniors » et « Séniors plus » entre le 28 juin et le 20 juillet. Les finales du tournoi « séniors » ont eu lieu le dimanche 7 juillet. Elles ont été remportées par :

Vainqueur dames : Myriam Mettrau de l'AIT
Vainqueur messieurs : Vincent Brigault de Vendôme

Consolante : Teddy Norguet de Lunay



« Séniors plus » :

+35 ans : Romain Pichon de Vendôme

+45 ans : Cyril Tanvier de Mondoubleau

+55 ans et +65 ans : Yannick Margate

Pour les dames : une seule catégorie. Vainqueur : Eugénie Janvier de St Ouen

Nous avons eu environ 104 inscrits pour l'ensemble des tournois, un peu moins que l'an passé. Nos tournois sont réputés et appréciés de toutes et tous participants confondus.



Nous avons tenu notre assemblée générale le 7 décembre dernier à la « salle sénior » du Petit houx à Azé. Après les présentations des différents rapports, nous avons évoqué les projets du club :

- Révision des prix des licences et des cours, également des inscriptions aux tournois.

- Entretien et amélioration des installations. Comment augmenter le nombre de licenciés.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre (sponsors, municipalités, commerces...) nous apportent un soutien financier ou moral.

Philippe Guellier

Vendôme triathlon

« Pour qu'une association entretienne sa dynamique, il faut la compétition qui stimule, la solidarité qui unit et la coopération qui renforce ».

La dernière assemblée de Teddy Soulis,

En présence de :

- M. Cédric Gosse, Président de la Fédération Française de Triathlon

- M. Christophe Marion, Député de la 3^e circonscription de Loir-et-Cher

- M. Laurent Brillard, Maire de Vendôme et Président de la CATV

- M. Albert Pigoreau, Maire de Villiers-sur-Loir

- M. Arnaud Tafilet, Maire de Montoire-sur-le-Loir et

Vice-Président de la CATV en charge des infrastructures sportives

- M. Jimmy Marcilly, Adjoint aux Sports à la ville de Vendôme

- M. Alain Saillard, Secrétaire de l'USV-UA

- M. Nicolas Hay, Président de la Ligue Centre-Val de Loire

Sont excusés :

- M. Vincent Le Duff, Sous-Préfet de Vendôme

- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional

- M. Philippe Gouet, Président du Conseil Départemental

C'est près de 200 licenciés présents autour de Teddy Soulis et portant les valeurs du club, Convivialité - Bienveillance - Dépassement de soi - Respect de l'autre - Engagement, qui s'étaient réunis pour cette assemblée générale 2024.

Il s'agissait du dernier Codir de Teddy Soulis, président depuis 6 ans qui aura, durant son mandat, fait exploser le club de triathlon vendômois. L'occasion pour lui de dresser le bilan de l'Olympiade 2021-2024

Une année 2024 qui avait débuté dans un contexte financier contraint. Malgré beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes, Teddy Soulis a su aborder cette année avec prudence et rigueur et déjouer ses pronostics.

Le bilan financier contre toute attente présente un bénéfice jamais réalisé sur l'organisation du triathlon des coteaux du Vendômois de près de 32 000 €. C'est aussi grâce au soutien des collectivités, et notamment la commune de Villiers-sur-Loir





L'AAPPMA de Thoré-Montoire

L'année 2024 a été marquée par des conditions météorologiques contrastées, influençant directement l'état de nos cours d'eau et de nos plans d'eau. Après plusieurs années de sécheresse préoccupante, nous avons enfin observé un retour à la normale des niveaux d'eau, grâce à des précipitations plus régulières. Les périodes de chaleur intense, bien que présentes, ont été ponctuées de pluies abondantes, et certains épisodes de crue ont même été enregistrés sur nos secteurs. Ces phénomènes naturels, bien que parfois perturbants, ont contribué à la revitalisation de nos écosystèmes aquatiques.

L'ouverture de la pêche à la truite a connu un beau succès cette année, bien que les lâchers aient été quelque peu perturbés par les crues inattendues. Malgré ces défis, nos équipes ont su s'adapter pour offrir aux pêcheurs de belles opportunités tout au long de la saison.

Deux enduros de pêche à la carpe ont rythmé l'année :

- Le premier s'est tenu à Villiers-sur-Loir, rassemblant de nombreux passionnés dans une ambiance conviviale.

- Le second, un enduro en solo, a pris place sur le plan d'eau de Saint-Quentin-lès-Troo, permettant aux pêcheurs les plus aguerris de se mesurer à des défis en solitaire.

Toujours soucieux de l'entretien de nos espaces de pêche, nous avons organisé plusieurs séances de nettoyage de postes sur

certaines de nos plans d'eau. Ces actions, menées avec l'aide de nos bénévoles, visent à améliorer les conditions d'accueil pour tous les pêcheurs.

Nous avons également réalisé des travaux d'entretien sur nos structures, avec notamment la réfection de quelques échaliers dans le secteur de Villeprovert, ainsi que le renouvellement du bardage de notre local à Saint-Quentin.

Afin de diversifier nos activités et d'initier les jeunes et les moins jeunes à de nouvelles pratiques de pêche, nous avons organisé deux journées d'initiation au float-tube :

- La première sur le plan d'eau de Saint-Quentin-lès-Troo,
- La seconde sur le plan d'eau de Sougé.

Ces journées ont rencontré un franc succès et nous espérons pouvoir les renouveler l'année prochaine.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les membres qui ont pris leur permis sur notre secteur cette année. Votre soutien est essentiel pour le bon fonctionnement de l'association et la préservation de nos milieux aquatiques.

Nous espérons vous retrouver nombreux en 2025 pour une nouvelle saison de pêche. Que la passion continue de nous rassembler autour de nos belles rivières et plans d'eau !

Rémi Carbon

La Team Fit&Co

L'Association sportive La Team Fit&Co vous accueille à Villiers :

- Les mercredis matin à 10h45, salle de l'Artésienne pour une heure de gym douce :

pour bouger, danser dans une ambiance de fête, sur des musiques actuelles chorégraphiées.

La Team Fit&Co ce sont aussi des évé-



Une coach diplômée propose un travail d'équilibre, de mobilité et de renforcement musculaire dans la bonne humeur chaque semaine !

- Rendez-vous également avec Meggy, le jeudi soir, salle de l'Artésienne à partir de 18h, pour des cours de renforcements musculaires pour une silhouette tonique, des cours de cardio training pour des activités à haute intensité et du cardio dance

ments et soirées à thèmes dans l'année, pour toujours plus de sports et de partages !

L'association est présente à Naveil (lundi 17h45-20h) et à Villiers-sur-Loir (mercredi 10h45-11h45, jeudi 18h-20h15).

Informations auprès de Maud Auclair, présidente : 06 72 21 59 85

Mail : lateamfitandco@gmail.com

Maud Auclair

et la Communauté d'agglomération Territoires vendômois tant en subvention financière qu'en subvention en nature particulièrement la mise à disposition des lignes d'eau au centre aquatique qui représente 127 000 €.

Les chiffres :

-Licenciés entre 2021 et 2024 (+133 %) soit de 103 à 250 licenciés, 46,7 % de femmes.

-Ecole de triathlon 3 étoiles depuis 2023 qui se hisse en 15^e place des 324 écoles françaises de triathlon ; *** jeunes

-2200 participants à l'orga vs 1800 en 2023.

-14 qualifications individuelles aux championnats de France jeunes

-4 championnes de France par équipe

-Nombreux podium notamment chez les jeunes

Le nouveau Codir élu, avec à sa tête Jean-Philippe Vialle reprend le flambeau.

Les projets 2025-2028 :

- Pérennité - Performance - Sécurité seront les 3 piliers du projet associatif.

- Accueil des championnats de France d'aquathlon et les France des ligues de triathlon en 2026.

- Très bons résultats chez les jeunes. Souhait que la réussite des jeunes se transpose aux adultes.

- Une qualification en D3.

- Continuer à développer l'encadrement en accompagnant la formation.

Une réussite due à l'enthousiasme général des licenciés portés par un Hugo, leur coach, extrêmement investi et qui sait motiver les troupes. Grâce à lui, tous osent se lancer dans des défis, de la section santé à la section compétition.

Le bureau.



Le pont de Chantereine, un lieu de passage.

La reconstruction du pont de Chantereine en 1984 va permettre une liaison à double voie répondant à l'évolution de la circulation, mais aussi à la nécessité de changer le pont à une voie devenu dangereux et non destiné aux poids lourds. A cet endroit la traversée du Loir par pont n'existe que depuis 1819, soit depuis moins de deux siècles. Avant cette date, comme dans beaucoup de localités, on traversait le Loir à gué, qui se trouvait 50 m environ au-dessous du moulin.

Le 1^{er} pont de bois : 1821

Le pont construit entre 1819 et 1822 était en bois. Depuis un certain temps les gens de Thoré et de Rochambeau en particulier, avaient des besoins de plus en plus nombreux, le gué devenait difficilement praticable et les passages soumis aux exigences des hauteurs d'eau, fluctuantes suivant les saisons ou les périodes pluvieuses. À la suite d'un accident spectaculaire et tragique la construction du pont de Chantereine sera précipitée, le maire de Thoré le rappellera plus de cinquante ans plus tard à celui de Villiers dans une lettre datée du 23 août 1870 : « *Rappelons-nous le malheur qui a provoqué la construction du pont, c'était Jacques Pontoire qui conduisait le limonier, l'homme monté sur le cheval de devant s'écarta du gué, son cheval fut entraîné, il sauta dans l'eau et fut noyé.* » L'accident va donc amener la décision, Thoré finançant seul ce premier pont de bois tout de même assez rudimentaire.

La reconstruction du pont de bois : 1849

Très fréquenté par les charrois attelés de chevaux, ce pont tient trente ans sans de gros problèmes.

Mais en 1849, le sous-préfet de Vendôme s'adresse par courrier en ces termes aux deux maires des communes concernées : « *Des réparations urgentes doivent être exécutées au pont de Chantereine, ces réfections sont estimées à 5880 F.* » Le sous-préfet indique également dans son courrier que « *Thoré demande que Villiers participe pour moitié à ces réparations, puisqu'il a un intérêt immense dans cette affaire.* ». Villiers s'oppose à cette offre. Néanmoins, durant une cinquantaine d'années, des réparations successives sont effectuées sur un pont de bois de plus en plus vacillant et dangereux. Les intérêts des municipalités de Thoré et de Villiers divergent, au détriment du pont qui continue à se dégrader.

Le 3^e pont de bois : 1872

Pendant le terrible hiver 1870-1871, notre pont n'échappe pas aux méfaits de la guerre. Le 6 janvier 1871, il sera partiellement détruit par l'Armée française en déroute pour protéger leur retraite. Il est

reconstruit en 1872 grâce aux deniers de l'Etat. Il tient une quinzaine d'années et des réparations deviennent à nouveau nécessaires à partir de 1885.

Le Pont de fer : 1904

Depuis quelques années, comme il était en état de vétusté, l'administration des ponts-et-chaussées avait décidé son remplacement par un pont métallique dont les plans et devis ont été communiqués aux municipalités des communes intéressées. La question de la reconstruction du pont est alors posée. Il s'agit d'un pont métallique à une voie dont le coût estimatif total est de 40 000 F. L'avant-projet prévoit les trois cinquièmes pour Thoré soit 24 000 F, les deux cinquièmes pour Villiers soit 16 000 F. On constate par le jeu des subventions que le projet rend la dépense égale pour les deux communes, ce qui entraîne une opposition catégorique de la part des élus de Villiers. Pourtant c'est Thoré qui se fera « tirer l'oreille », alors que Villiers finit par accepter les deux cinquièmes de la dépense, Thoré ne veut que la moitié, y compris dans le cas de réparations. Pendant ce temps le pont continue à être dangereux.

D'ailleurs le 23 octobre 1900 un rapport de l'ingénieur et des agents voyers du canton arrive en mairie. On peut y lire :

1 « *Deux des quatre pieux de la 2^e palée côté Thoré sont complètement pourris et coupés au niveau de l'eau.* »

2 « *Dans l'avant-dernière traversée, du même côté, les deux poutres longitudinales amont du tablier sont cassées et il en résulte un affaissement au droit de cette rupture de 0,15 m au moins...* »

« *Nous invitons donc les maires à poser à chaque extrémité du pont des barrières solides pour interdire complètement la circulation.* »

En effet, peu après, le pont est interdit à la circulation. Cela est intolérable pour les usagers et en particulier pour les agriculteurs qui ont des champs situés de chaque côté du Loir. C'est pourquoi le 3 février 1901, en attendant la construction du pont métallique, le conseil municipal vote une dépense de 300 F sur les 600 prévus pour les réparations urgentes. Et c'est le 30 juillet 1901 que le conseil décide de porter au budget de 1902 sa part dans la reconstruction du pont et de demander une subvention au conseil général.

Les réparations indispensables étant faites, un arrêté municipal du 7 avril 1903 n'autorise la circulation que pour les voitures d'agriculture, les voitures vides et les voitures de voyageurs. Les voitures d'agriculture sont limitées en charge à 1 200 kg, atelage non compris. L'arrêté précise en outre



qu'il est interdit à deux voitures de s'engager en même temps sur le pont. En août 1903, le devis pour la construction du pont métallique est accepté pour 36 600 F, la part de la commune de Villiers étant de 6 944,82 F. Le pont sera construit en quelques mois, puisqu'il est lancé le 7 octobre 1904 et éprouvé quelques jours plus tard. Bien que n'ayant qu'une voie, le pont est solide, moderne pour l'époque. Il assurera la circulation pendant presque quatre-vingts ans. Seuls les problèmes de peinture feront parler du pont de Chantereine et ce dès 1912, où une lettre du service vicinal indique au maire que depuis quelque temps la rouille se développe principalement dans les montants et les semelles des poutres de rive. Dépense totale : 500 F dont 250 F par commune. La peinture sera donc refaite une première fois fin 1913.



L'établissement de la gare de Thoré-la-Rochette fut cause d'un grand trafic entre ce point et Villiers. Or, pour aller de Villiers à cette gare, il faut passer par le pont de Chantereine. Par suite, la commune de Thoré émit la prétention d'obliger celle de Villiers à supporter la moitié des dépenses et charges de sa réfection.

Le pont en béton : il y a 40 ans, 1984

Depuis 1975 environ, il est à nouveau question du pont, la rouille a fait son œuvre, certaines parties essentielles sont menacées, une des piles est sous-minée. Faut-il entreprendre de repeindre l'ouvrage ? Le pont n'a qu'une voie, mais l'exigence de la circulation de nos jours nécessite un passage dans chaque sens. Mais qui financera les 2 millions de francs nécessaires à sa construction ?

Villiers, bien que favorable au projet et à l'amélioration des échanges, se refuse à entreprendre une telle dépense, la commune étant suffisamment endettée avec les travaux du tout-à-l'égout. La délibération du conseil municipal est donc assortie d'une demande de subvention maximum au conseil général, avant de prendre une décision définitive.

Le financement du nouveau pont est proposé comme suit par le conseil général :

- coût 2 150 000 F environ
- subvention du département 800 000 F
- emprunt 1 350 000 F.

Pour la commune de Villiers, le remboursement se fera sur quinze ans pour un tiers à compter de la 8^e année (les sept premières étant prises par le conseil général), la somme à rembourser annuellement étant d'environ 65000 F. Le projet est alors accepté et l'adjudication désigne les Établissements Jean Lefèvre pour la somme de 1 876 584 F TTC. Ce nouveau pont sera d'une longueur de 39 mètres avec une chaussée de 5,30 mètres avec 2 trottoirs de 1 mètre chacun.

Les travaux commencent le 15 mars 1984 et s'achèvent le 15 septembre comme prévu initialement. L'inauguration officielle a lieu le samedi 22 septembre sous la présidence de M. Kléber Loustau, président du conseil général. Parmi les personnalités, on remarque M. Jean-Michel Fromion, sous-préfet de Vendôme, M. Charles Beaupetit, sénateur, M. Jean Desanlis, député, MM. Robert Lasneau et Robert Girond, conseillers généraux. Les maires et les conseillers municipaux des communes de Thoré et Villiers sont présents, ainsi que les représentants des associations. La musique de Villiers ouvre la cérémonie en accueillant les personnalités invitées. Le président Loustau coupe le ruban tricolore avec les ciseaux que lui présente la petite Cuinier de Rochambeau.

Plusieurs allocutions sont prononcées avant qu'un vin d'honneur, servi sur une longue rangée de tables dressées près du pont, clôture cette manifestation exceptionnelle.

Henri Mésange

(Article extrait du livre Villiers-sur-Loir, un village au fil des siècles - Éditions du Cherche-Lune)

Pont de bois ou pont de pierre ...

Un pont relie les hommes et les rives. Il permet de raccourcir des trajectoires et d'encourager de nouvelles coopérations. C'est un outil de tous les jours qui nous permet de découvrir d'autres horizons. Le pont symbolise le lien entre les services, les territoires et les programmes culturels.



La Laiterie

La laiterie Taillard était une entreprise spécialisée dans le commerce de détail de produits laitiers, située 15 avenue Pierre Armand Colin à Villiers. Les Villiersois passent depuis des décennies devant ces grands bâtiments qui ont connu leurs heures de gloire. L'activité était intense et chacun venait s'approvisionner de fromages, beurre, crème fraîche fabriqués dans la commune.

Cette laiterie à toute une histoire. Léonie Taillard perd son mari Eugène à la fonderie de Fréteval, qui tombe dans une cuve en fusion, et devient veuve. Pour subsister en 1904, elle reprend l'activité d'un fermier



nommé Nourry qui ramassait les fromages de la région et les revendait en "Bleus" fromages affinés sous la cendre, selon la recette régionale qui fit la renommée de Villiers et sa région « Le petit Orléanais ».

En 1932, Olivier Taillard, son fils, prend la succession et modernise l'entreprise et crée de nombreux emplois. Il constate que la fabrication des fromages dans les

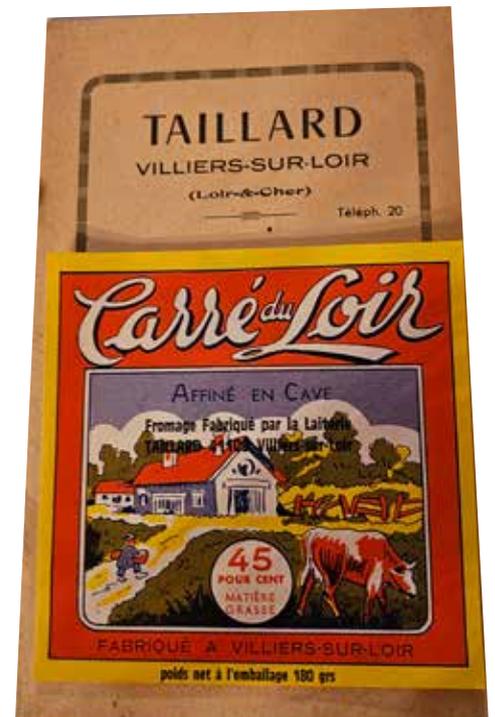
Villiers soit 17 fermes. 6 000 litres étaient collectés tous les deux jours, ces bidons étaient lavés à la laiterie avec une machine rotative chauffée à la vapeur. Cette pratique cessa avec le passage en camion-citerne de 3 000 litres puis le lait réfrigéré à la ferme. Jusqu'en 1968 toute la collecte était transformée en fromages locaux, puis la collecte progressant plus vite que les ventes, un accord fut trouvé pour écouler les excédents avec la société Vendômoise (Bel). Les ventes se faisaient par différents canaux de distribution.

Premier marché à Cloyes en 1947, nombreuses épiceries, restaurants de la région, puis au marché des Halles de Paris où l'épouse d'Olivier se rendait tous les mardis. Au décès d'Olivier Taillard en 1973, son fils Henri fonda la SA Taillard, vente de tous produits laitiers en gros et demi gros et devient le représentant exclusif Gervais Danone et des produits Besnier. A cette période la société a deux dépôts sur Tours et Orléans, elle emploie une quarantaine de salariés dont la majorité sont de Villiers. Marie-Pascale Taillard prend la suite de son père en 1987 et cède l'activité en 2009. Souvenons-nous du Carré du loir, le Vieux manoir, le Petit orléanais, le Petit Vendôme, le Villiers, le Tuffeau et bien d'autres, tous fabriqués à Villiers. Rappelons que la laiterie Taillard est répertoriée dans le Camembert Muséum, qui documente l'histoire de l'industrie laitière française et les collections d'étiquettes de fromage. Une page se tourne avec la cession des bâtiments fin 2024, pour un nouveau projet.

Albert Pigoreau



fermes manque de constance et de suivi sanitaire. Il décide alors d'abandonner la collecte de fromages dans ces mêmes fermes et de concentrer la fabrication sur un seul et unique site de Villiers. A l'aide de deux chevaux il faisait la tournée, remplissant des bidons de 20 litres en fer, allant de Clouseaux, Lunay, Mazangé, Thoré et



Le coteau Saint-André, un patrimoine naturel et culturel remarquable

La présence de galeries et de maisons creusées dans la roche au sein de la vallée du Loir est le produit de différentes formations géologiques qui se sont succédé dans le temps long. L'histoire du troglodytisme dans notre petite région a été très bien décrite et analysée par Henri Mésange dans son ouvrage « Troglos et perreyeux en vallée du Loir ». Je vous renvoie à sa lecture pour mieux comprendre toute l'importance et la richesse de ce milieu souterrain si particulier au sein de notre commune. Cependant, je souhaitais mettre la lumière sur le principal joyau présent sur notre commune développé dans ce livre : le coteau Saint-André.



Le coteau Saint-André

Le coteau Saint-André propose un certain nombre de caractéristiques conduisant à en faire un lieu singulier à plus d'un titre. Il constitue un site important d'extraction de roches en raison de la nature des matériaux présents à cet endroit. La craie de Villedieu qui remonte à la période du sénonien inférieur est le produit de l'accumulation de différentes couches géologiques jusqu'à la fin de l'ère secondaire (datant tout de même de près de 100 millions d'années). Elle se caractérise par une roche de plus grande tendreté, donc plus facile à tailler et justifiant sa large exploitation sur la commune.

Depuis le Moyen-âge et jusqu'au début du XXe siècle, le coteau Saint-André a donc été le cadre d'une forte activité se traduisant par la création d'importants réseaux de galeries de carrières souterraines parfois sur plusieurs étages. De plus, la présence sur la commune d'une pierre reconnue de belle qualité en lien avec son grain fin explique que Villiers-sur-Loir ait notamment alimenté la construction des parties nobles des monuments civils et religieux comme le quartier Rochambeau de Vendôme.

Le coteau Saint-André est aussi remarquable en raison de son microclimat exceptionnellement doux expliqué par sa localisation à l'abri des vents dominants qui s'explique par la présence d'une végétation de type méditerranéenne. Il a constitué aussi une frontière à l'époque gauloise en raison de sa situation stratégique représentant un point des plus sûrs entre les territoires aujourd'hui couvrant le pays manceau et celui de Chartres.

Revenons aux activités et à la présence de l'Homme sur le coteau. L'extraction de la pierre de taille est le fait des carriers ou « perreyeux », autre nom donné à ces artisans dont les conditions de travail étaient particulièrement dures. En même temps que les perreyeux creusaient des galeries pour extraire la pierre, ils réutilisaient ces espaces pour aménager des habitations.

A ce propos, le coteau Saint-André représente une belle illustration à la fois d'un bassin d'extraction de pierre et d'un lieu de vie via la présence de nombreux logements troglodytiques.

Le « site de la maison du carrier »

Au début du coteau lorsque l'on vient du bourg de Villiers-sur-Loir, le « site de la maison du carrier » constitue un ensemble emblématique de la richesse de ce patrimoine de caractère naturel et culturel. Il se compose, en effet, de la maison de l'ancien contremaitre avec sa façade ornée de sculptures parfois énigmatiques, des vestiges d'une ancienne ferme (où se trouve aujourd'hui l'atelier de Nyne) et, entre les deux édifices, d'une galerie engageant ses profonds labyrinthes dans la roche, fruit du travail d'innombrables générations de perreyeux.

Au regard de l'histoire, le coteau Saint-André est le site le plus remarquable de la commune.



Conscients de l'importance de ce site, les maires successifs de Villiers-sur-Loir depuis les mandats d'Henri Mésange, ont œuvré avec leurs conseils municipaux pour préserver, entretenir et valoriser le coteau Saint-André. Plusieurs travaux ont été engagés depuis les années 1980 : l'aména-

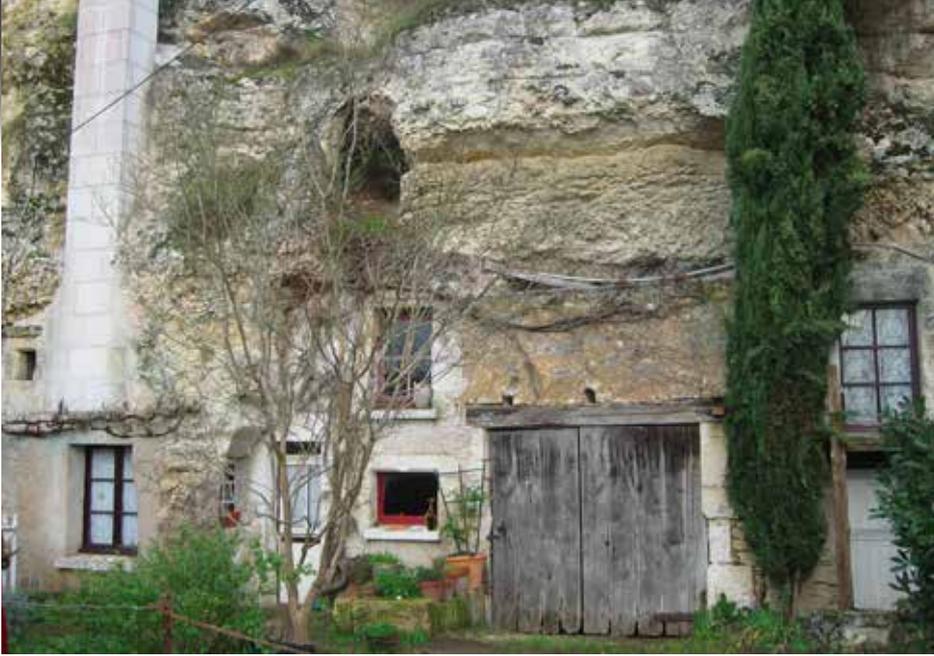
gement de la maison du carrier, l'éclairage de la carrière attenante avec création d'un petit musée en son sein, l'élargissement du parking visiteurs en contrebas dans le cadre de l'ouverture du site de la maison du carrier au public, les travaux de sécurisation et le suivi annuel des cavités visitées par un expert-géologue et le raccordement des maisons du coteau au réseau d'assainissement communal.

L'action de la commune sur ce site a été facilitée par le legs de la maison du carrier au bureau de bienfaisance (devenu Centre Communal d'Action Sociale) de Villiers-sur-Loir par Pierre Armand Colin en 1919. Issu d'une famille de perreyeux, celui-ci fut son dernier propriétaire avant de cesser son activité à la fin de la 1re guerre mondiale. Le Conseil municipal a d'ailleurs donné le nom du donateur à la rue qui traverse la commune en direction du coteau Saint-André. On peut penser que par son legs Pierre Armand Colin souhaitait préserver le site en permettant à l'époque à une personne nécessitant de pouvoir bénéficier d'un hébergement à un prix accessible.

Une prise de conscience de l'importance du site

Au regard du caractère exceptionnel de ce site, vous aurez compris les raisons qui ont poussé un certain nombre de Villiersois à s'opposer à la vente de la maison du carrier pour la garder dans le patrimoine communal. Pour donner suite à la réunion publique du 25 octobre rassemblant une quarantaine de Villiersois qui a montré l'attachement de la population à ce site, nous avons obtenu gain de cause car le CCAS a décidé de suspendre puis d'annuler la vente de la maison du carrier. Cette démarche a certainement joué le rôle de révélateur en déclenchant la prise de conscience de la nécessité d'une plus forte appropriation et considération du site par les Villiersois.

Dans le prolongement de la réunion publique, le collectif des amis du coteau Saint-André qui s'est constitué entre temps et la mairie de Villiers-sur-Loir ont organisé le 30 novembre dernier une visite commentée du coteau Saint-André (jour de la St André). Environ 70 Villiersois ont répondu à notre invitation. Ceux-ci ont pu (re)découvrir le coteau grâce à la richesse des commentaires de Jean Chaillou, émaillés de nombreuses anecdotes qui ont passionné notre grand groupe. La visite a débuté par le site de la maison du carrier. Puis nous sommes remontés sur le coteau par l'escalier Boudier pour contempler les différentes habitations troglodytiques de la rue du coteau en terminant la balade par le rappel de la légende du trou du serpent. La visite a in-



téressé son monde car la quasi-totalité des participants a assisté au plus de 2 heures de déambulation et est même restée à la fin pour le pot de l'amitié offert par la mairie.

Un projet partagé pour l'avenir

Pour l'avenir, nous sommes convaincus que la sauvegarde du site de la maison du carrier va de pair avec une plus forte démarche de promotion et de valorisation auprès des Villiersois, des Vendômois et des touristes.

Dans un premier temps, il nous paraît souhaitable d'intégrer ce site dans le cadre des lieux de programmation des manifestations organisées sur la commune (en plus de l'Artésienne, de la place Fortier ou du plan d'eau) : concerts musicaux, repas en été...

Il est aussi important d'organiser de façon plus régulière des visites commentées pour des groupes en faisant perdurer un pool de personnes ressources pour les découvertes commentées.

Plus largement, nous avons également acté le principe de travailler à l'élaboration d'un projet de sauvegarde et de valorisation du coteau Saint-André au sein de la commission « Patrimoine » de la commune à partir de 2025. Cette démarche doit s'accompagner d'une mobilisation des Villiersois intéressés, élargissant ainsi le cercle des amis du coteau Saint-André pour faciliter la mise en œuvre de ce projet grâce aussi à la mobilisation de financements et de compétences extérieures.

En effet, ce projet doit rencontrer l'intérêt du grand public car, déjà aujourd'hui, sans faire beaucoup de communication, nous constatons que lors des journées du patrimoine, nous accueillons chaque année un nombre non négligeable de Vendômois et de touristes pour une visite commentée de plus de 2 h.

L'action à conduire doit inscrire le coteau Saint-André au sein d'un circuit de visite du troglodytisme au sein du Vendômois, dans le cadre d'une complémentarité positionnant le coteau Saint-André comme première étape de découverte : l'extraction de la pierre avant la découverte de l'habitat emblématique de Trôo et de sites remarquables liés à la construction en tuffeau.

Le contexte paraît d'autant plus favorable qu'une étude menée par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois a déjà identifié l'intérêt de valoriser le patrimoine troglodytique du Vendômois. Dans ce cadre, le site de Trôo, élargi aux communes de Saint-Jacques-des-Guérets et de Saint-Quentin-lès-Trôo/Montoire-sur-le-Loir est en cours de classement en tant que « Site au Patrimoine remarquable ». Nous avons donc tout intérêt à ce que le coteau Saint-André prenne sa place dans cette démarche à la dimension du grand Vendômois.

L'avenir se construisant également en s'appuyant sur notre histoire, il nous faut l'imaginer et le concevoir tous ensemble, conseil municipal, amis du coteau Saint-André et partenaires dans le cadre d'un projet ambitieux.

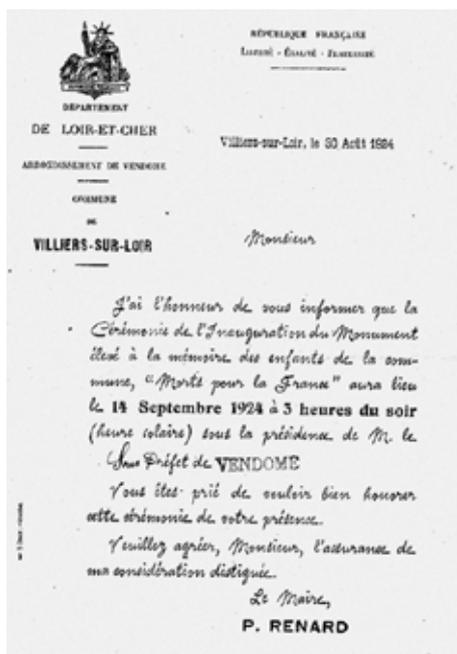
Stéphane Adam



Le monument aux morts : 100 ans

Dimanche 14 septembre 1924, à trois heures du soir (heure solaire), la commune de Villiers procédait à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de ses enfants morts pour la patrie.

Autour de ce monument qui s'élève dans le cimetière et qui a une belle allure dans sa simplicité, une foule des plus nombreuses et des plus denses se pressait au moment où commença la cérémonie.



Le cortège s'avance avec M. Pierre Berger, sénateur, MM. Georges Richard et Pierre-Henry Mauger-Violleau, députés, M. Louis Besnard-Ferron, conseiller général, MM. Claude Andrieux et Victor Aubry, conseillers d'arrondissement. De nombreux maires et représentants de municipalités voisines étaient également présents. M. Pierre Pichery, et Robert Barillet empêchés s'étaient fait excuser.

La musique municipale joua un hymne aux morts. Les enfants des écoles firent entendre leur voix, touchant hommage à leurs aînés disparus. Ensuite ils déposent chacun au pied du monument les fleurs qu'ils avaient apportées, tandis qu'un représentant de la jeunesse de Villiers dépose aussi une superbe palme (symbole de la victoire et du sacrifice), témoignage du souvenir.

M. Pierre Renard, maire de Villiers, prend la parole le premier, il présente le monument et rappelle les noms de ses 37 regrettés concitoyens tombés au champ d'honneur.

M. Louis Besnard-Ferron s'avance ensuite et adresse avec émotion le salut des anciens combattants à leurs camarades morts pour la patrie. Ensuite M. Pierre Plessis,

poète vendômois en villégiature à Villiers, vient au nom des écrivains anciens combattants apporter un hommage particulier aux morts de Villiers. Puis M. Pierre-Henry Mauger-Violleau, fit un discours très simple. Il avait tenu à venir remplir un devoir sacré en saluant les morts d'une commune qui fut le berceau de la république dans notre département.

Vient ensuite M. Georges Richard, qui passe rapidement sur l'hommage aux héros célébrés en ce jour, pour aborder les questions politiques à l'ordre du jour. Il se sert de l'occasion qui lui est fournie pour faire une propagande électorale, fort déplacée dans ce cimetière, pendant une cérémonie où personne ne pouvait lui répondre. L'impression a été pénible pour tous et surtout pour les anciens combattants. On voit que M. Richard ne sait pas ce que c'est que de rendre les devoirs aux camarades connus ou anonymes qui sont tombés autour de soi sur le champ de bataille. M. Berger, sénateur, prit le dernier la parole.

Après avoir apporté son hommage, force fut à notre sénateur de faire allusion au discours précédent et de rétablir discrètement les affirmations impudentes de l'orateur précédent. La mauvaise impression du public fut ainsi chassée, et celui-ci manifesta son contentement en applaudissant particulièrement ce dernier discours.

Les enfants des écoles chantèrent à nouveau, la musique de Villiers joua « la Marche funèbre », de Chopin, et « la Marseillaise ». Après quoi le cortège se rendit à la mairie pour le vin d'honneur offert par la municipalité qui clôtura la cérémonie, malgré tout très imposante et très émouvante.

Article du Carillon de Vendôme



Un message bref et court

De rares monuments expriment une tonalité bien différente. À Thoré, on relève la formule « Aux victimes de la guerre la commune de Thoré reconnaissante ». Villiers se montre encore plus laconique : « À nos morts, victimes de la guerre ». Nous sommes au cœur du vignoble vendômois, où nombreux sont les vigneron de sensibilité socialiste, anticléricale, voire antimilitariste.

Extrait : Bulletin de la société archéologique scientifique & littéraire du Vendômois 2016, Jean-Jacques Loisel.

Le coût du monument :

Marché de gré à gré

Entre les soussignés, M. Pierre Renard, maire de la commune de Villiers-sur-Loir et M. Paul Gravier, Gravier-Frères, spécialité de monuments funéraires en granit demeurant à Saint-Amé (88120/Vosges). Il a été convenu ce qui suit :

- M. Paul Gravier s'engage à fournir à la commune de Villiers-sur-Loir un monument en granit rouge corail des Vosges, poli sur 4 faces au prix forfaitaire de 3860 francs rendu en gare de Vendôme.

Le monument comportera :

- Une palme de bronze au prix de 200 francs
- Une croix de guerre gravée dorée au prix de 35 francs
- Une inscription de 26 lettres à 2,50 francs l'une, soit 65 francs
- De 495 lettres à 2 francs, soit 990 francs

Soit au total, 5150 francs, qui sera payé par la commune de Villiers-sur-Loir, après réception définitive par la commission municipale des bâtiments communaux.

Fait à Villiers -sur-Loir le 16 mars 1924
Le fournisseur, Gravier Paul
Le Maire, Renard Pierre

Emile Peschard, tailleur de pierre à Pontijou, commune de Maves. Fabrication d'un socle en pierre de Pontijou avec transport par tramway, au prix de 957 francs.

Entreprise de maçonnerie Eugène Martin-Noury de Villiers. Fondation en béton de chaux hydraulique pour pouvoir recevoir le monument aux morts de la guerre dans le cimetière de Villiers. Pose du soubassement et de la pyramide de granit rouge des Vosges pour un montant de 1000 francs.

Total pour le monument aux morts :
7107 francs

Chaque année, en particulier pour les cérémonies du 8 mai 1945 et 11 novembre 1918, les Villiersoises et Villiersois honorent, comme dans tous les villages de France, les villageois qui ont perdu la vie pendant ces événements tragiques que sont les guerres.

Didier Salou



Infos pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h
(fermeture semaine du 15 août)

Secrétariat de mairie :

☎ 02 54 72 90 83
mairie@villierssurloir.fr

ÉLUS & AGENTS

Conseil Municipal

Maire

Albert PIGOREAU

Maires-Adjoints et Délégués

Marie-Pascale TAILLARD : Affaires scolaires, commerce, artisanat, affaires culturelles, valorisation culturelle et économique

Françoise MÉRAUD : Urbanisme, finances et environnement

Mario JOSÉ, travaux, voirie, réseaux divers, bâtiments

Didier SALOU : Communication, citoyenneté - jeunesse

Madeleine GOUJON : Secteur social, associations

Conseillers Municipaux

Béline CANY

Thierry LEFERT

Cyril MOREAU

Odile MÉSANGE

Stéphane ADAM

Nadine BLONDEAU

Françoise PLEUVRY

Sébastien SANDRÉ

Claire BEAUCHEMIN

Services Municipaux

Personnels de la commune

Service administratif

Rose-Marie BLATEAU, secrétaire de mairie

Isabelle DAGUENET

Christelle MÉTIER

Service technique

Nicolas CORMIER, responsable

Franck ARMBRUSTER

Matthieu COUTY

Thierry SAUVÉ

Personnel école et entretien

Maryline BELLANGER

Dominique FILLATER

Séverine MEILHON

Sylvie NEUILLY

Cynthia PIGOREAU

REPRÉSENTANTS ÉLUS

Sénateurs

Bernard PILLEFER

b.pillefer@senat.fr

Jean-Luc BRAULT

Jlbrault@senat.fr

Député

Christophe MARION

☎ 06 60 70 30 75

christophe.marion@assemblee-nationale.fr

Président conseil départemental

Philippe GOUET

☎ 02 54 58 41 04

philippe.gouet@departement41.fr

Conseillère départementale

Monique GIBOTTEAU

☎ 02 54 58 43 51

monique.gibotteau@departement41.fr

ADMINISTRATIONS

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV)

Hôtel de Ville

Guichet unique (carte d'identité, passeport, inscription services communautaires...)

BP 20107 41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 89 42 00

courrier@territoiresvendomois.fr

Hôtel des Finances

Trésorerie, Centre des Impôts et Service du Cadastre

120 Bd Kennedy 41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 23 15 15

Direction Départementale des Territoires – Maison de l'État

31, Mail Pierre Charlot

41012 Blois Cedex

☎ 02 54 55 73 50

Conseil Départemental 41

Place de la République,

41020 Blois Cedex

☎ 02 54 58 41 41

Préfecture du Loir-et-Cher

1, Place de la République

41006 Blois Cedex

☎ 02 54 70 41 41

Sous-préfecture de Vendôme

Maison de l'État

BP 101 - 8 place St Martin

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 70 41 41

Syndicat ValDem (déchetterie)

☎ 02 54 89 41 17

Ouverture déchetterie de Naveil :

mardi, jeudi 14h /17h

Vendredi, samedi 9h/12h et 14h/17h30

ASSOCIATIONS

Culture

Bibliothèque

Valérie MAUDRY

☎ 06 16 09 08 56

Club Créa

Joëlle GUÉRINEAU

41, avenue du Petit Thouars

☎ 06 24 94 33 93

Club Informatique

Stéphane ADAM

16 rue du Clos St Hilaire

☎ 02 54 72 76 07

Philatélie

Jean-Claude RAJALU

6 rue de la Boissière

Société musicale

Stéphane GAULT

stephane.gault123@orange.fr

☎ 06 59 76 57 91

Odile MÉSANGE, Directrice

39 avenue du 11 novembre

☎ 02 54 72 90 71

Trompes de la Boissière

William VOGT

Place Fortier

41100 Villiers-sur-Loir

☎ 02 54 72 82 65- 06 81 32 57 10

Les Fées de l'(h)être

Sophie RAIVE

56 avenue Pierre Armand Colin

41100 Villiers-sur-Loir

☎ 06 14 67 62 09

Sport

Country Dance en Vendômois

Catherine LEROY

☎ 06 75 14 80 11

Football Jeunes et Séniors

Entente sportive NTVL

Naveil-Thoré-Villiers-Azé-Lunay

Président : Patrick FLAMENT

Rue du stade

41100 Naveil

☎ 06 82 90 04 78

Vice-président : Adam SINAMALÉ

14bis, rue de Villepoupin

☎ 06 65 12 54 78

Karaté

Jean-François MAGNIEZ

40 hameau de Rochambeau

41100 Thoré-la-Rochette

☎ 06 89 84 22 28

Fédération de pêche

Animation au plan d'eau

Rémi CARBON

☎ 02 54 90 25 60 / 07 71 28 16 42

Tennis

Philippe GUELLIER

Les Minières 41100 Azé

☎ 02 54 80 61 74 / 06 89 32 98 30

Tennis de table

Olivier CHEVALLIER

☎ 06 10 60 78 70

Vendôme Triathlon

Jean-Philippe VIALLE

☎ 06 07 51 76 37

vendometriathlon@yahoo.fr

Villiers Tout Terrain

Julien ORTET

☎ 06 28 43 37 49

Voile et Sports de nature

Néovent

Nathalie OZOG

☎ 06 18 09 36 05

contact@neovent.org

Gaïa Yoga

Céline LEVIER

☎ 06 60 26 04 30

gaiayogavendome@gmail.com

Team Fit & Co

Maud AUCLAIR

☎ 06 72 21 59 85

lateamfitandco@gmail.com

Anciens

Amicale des Retraités

Gymnastique d'entretien

Éveline JACQUET

82 avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 72 91 75

UNC

Christophe LESCUREUX

54, rue de la Boissière

☎ 06 51 42 01 49

ch.lescureux@gmail.com

Autres associations

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Franck DUVIGNEAU

16 rue du Clos de Vaucroix

☎ 07 86 68 54 72

Association Française

de Lutte contre la Mucoviscidose

Ghislain VISSE

12 route de St Vrain

41100 Saint-Firmin-des-Près

☎ 02 54 23 61 17

ghislain.visse@wanadoo.fr

Association des usagers TGV

Stéphane ADAM

16 rue Clos St Hilaire

☎ 02 54 72 76 07

Association Foncière

Florent JUMERT

7 rue de la Basse Boissière

☎ 06 70 44 13 92

Comité des Fêtes

Jackie BOURGUIGNEAU

54, avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 80 57 30 / 07 79 80 10 77

Société de Chasse

Jérôme HERVET

26 rue du coteau St André

☎ 02 54 89 75 11

Energies vendômoises

Alain BURON

☎ 06 33 12 68 38

www.energiesvendomoises.com

VIE SCOLAIRE

Groupe scolaire « Louis Gatien »

Marjorie RANDUINEAU

26 avenue du Petit Thouars

☎ 02 54 72 91 34

Cantine Scolaire

Angélique DUBOIS

2 rue du chemin vert

☎ 02 54 72 88 64

Association sportive et culturelle

de l'USEP

Sylvain FLACHAIRE de ROUSTAN

☎ 02 54 72 91 34

URGENCES ET SANTÉ

Gendarmerie

☎ 17 ou 02 54 86 45 10

Sapeurs-Pompiers

☎ 18 / 112

SAMU

☎ 15

Centre anti-poison

☎ 02 41 48 21 21

Dépannage électricité

ENEDIS (particuliers)

☎ 09 693 218 73

Dépannage gaz naturel

GRDF

☎ 0 801 412 441

Dépannage ligne téléphonique

☎ 3900 Orange

☎ 1013 SAV Orange

Infirmière libérale

Adeline BOURGET

3, place Fortier

☎ 06 58 69 50 23

Orthophoniste

Mathilde ROUILLON RENARD

51, avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 77 58 80

Ostéopathe DO

Romain MARGUERIE

☎ 06 43 57 88 48

Masseur

Did Massage (à domicile)

Igor DUBROVIN

☎ 07 80 15 45 67

did.massagefr@gmail.com

Centre Hospitalier D. Chanet

98 rue Poterie, BP 108,

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 23 33 33

Clinique du Saint-Coeur

10 bis rue Honoré de Balzac,

41100 Vendôme

☎ 0826 399 932

Pharmacie du Gué du Loir

5 route de Vendôme, 41100 Mazangé

☎ 02 54 72 11 21

Pharmacie de Naveil

16 rue Henri de Toulouse Lautrec

41100 Naveil

☎ 02 54 77 86 46

Thérapeute Psychocorporelle

Aurélien TRONCHET

3, rue du Docteur Silly

☎ 06 12 78 84 11

Psychopraticienne et

hypnothérapeute

Malika DIAMBRI

15 rue du Clos Saint Hilaire

☎ 06 78 97 14 16

http://psy-vendome-diambrialika.fr

Praticienne massage bien-être

Sah'Zen - Sophie HERAULT

20 rue des Plans d'eau

☎ 06 03 64 05 99

www.sahzen.fr

Psychanalyste-Superviseur-Analyste

de Pratiques Professionnelles

Yasmine GAUTIER

1bis, rue du Coteau Saint-André

☎ 06 60 72 81 37

OFFICE NOTARIAL ET IMMOBILIER

Notaire

Prisca BRUEL

2, place Fortier

☎ 02 47 43 85 05

Consultant en immobilier

BRING'S - Christophe HÉMERY (EI)

☎ 07 48 66 34 68

christophe.hemery@brings.fr

Agent commercial en immobilier
LF IMMO - Emma Simons Moisan
☎ 06 48 90 54 35
emma.simons-moisano@lfimmo.fr
https://www.lfimmo.fr/

TRANSPORTS

Taxis

Taxi du Vendômois

Anthony TRETON

16 rue Françoise de Lorraine
41160 La Ville-aux-Clercs
☎ 06 14 02 87 04 / 02 54 23 60 82

Frédéric JOSSO

27 rue de la Boissière
☎ 02 54 72 14 83 / 06 85 91 23 29

Rochdi SFAR

149 rue des Quatre Huyes 41000 Vendôme
☎ 06 72 09 07 80

Transports en commun

Transports Move

Guichet unique Territoires Vendômois
☎ 02 54 89 43 40
move@territoiresvendomois.fr

Gare TGV (Vendôme-Villiers)

Avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme
☎ 36 35

ARTISANAT ET COMMERCES

Commerces alimentaires

Boulangerie-Pâtisserie

Belinda CANY - La Villiersoise

4 place Fortier
☎ 02 54 72 90 89 (fermé le lundi)

Boucherie-Charcuterie-Traiteur

Yannick REVERSE

2 av. du 11 novembre
☎ 02 54 72 90 49 (fermé le lundi)

Epicerie-Produits frais-Pressé

PROXI SERVICE

+ Point Vert Crédit Agricole (retrait argent)

Cécilia BOUDENB

8 place Fortier
☎ 02 54 72 90 06 (fermé le mercredi)

Fruits et légumes

Provence Vendômois (printemps/automne)

Catherine COTHENET et Georges POURREZ

ZA La Croix Noury
☎ 02 54 72 72 52

Miel

Pot d'Maïel - Maël BOUBET

19, rue Besnard Ferron
☎ 06 44 04 26 67

Traiteur

El Titi Traiteur - Sébastien PLEUVRY

3 rue du Clos Bazin
☎ 06 83 26 50 14
eltititraiteur@gmail.com

Réparation et vente automobiles et matériels agricoles

Garage-chauffage-électricité-sanitaire

Garage SANDRÉ

1 rue de la Ratellerie
☎ 02 54 72 92 44

Garage-dépannage-Vente automobiles

Garage JONDOT

62 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 72 90 78

Bâtiment et travaux publics

Constructions Métalliques

SN ID Construction

50 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 72 76 02
www.id-construction.com

Rénovation habitat maçonnerie générale

Yvonnick GABLIER

1 rue du Clos de Vaucroix
☎ 06 72 33 25 66

Constructions de tous types de structures métalliques et installation de centrales photovoltaïques

ID SOLAR

50 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 23 38 26

Autres artisanats de travaux de la maison

Peinture, revêtements sols et murs

Laurent Décors

2 rue de Villepoupin, 41100 Naveil
Dépôt : 104 avenue Pierre Armand Colin
☎ 02 54 72 87 13/06 18 40 12 21

Customisation de meubles, peinture,déco, trompe l'œil, agencement intérieur

Nyne

102 av Pierre Armand Colin
☎ 06 62 88 10 28
nyneconcept@gmail.com

Multi-Services

Terrassement et bâtiment

Mario JOSÉ

48 avenue du 11 novembre
☎ 06 83 39 56 83

Petits travaux de rénovation-Entretien de jardin-Bricolage à domicile-Débaras de maison-Assistance informatique

SCOTTO SERVICES

Pascal SCOTTO DI VETTIMO
☎ 06 64 40 43 39

Électricité Générale

Maintenance industrielle

JDMS 41 - Célestin JUMERT
63 avenue Pierre Armand Colin
☎ 07 67 41 65 87

Plomberie

SENTIS PLOMBERIE

06 86 05 82 96
contact@sentsis-plomberie.fr

Artisanat couture et création Fabrication de doudous en tissus

BRIBOUCCRO - Béatrice LEGOU

31 avenue du 11 novembre
41100 Villiers-sur-Loir
☎ 06 21 88 06 87

Travaux extérieurs et espaces verts - Paysagiste

ADH Paysage

Anne et Dominique HERVET

39 avenue des Rondaizes
☎ 02 54 72 79 49
www.adh-paysages.com

Allo Piscine Service

Christophe CHOPARD

8 rue du Clos St Hilaire
☎ 09 85 12 28 98

Entretien espaces verts

Damien TRETON

2 rue Dr Sully
☎ 02 54 77 99 95 - 06 72 84 88 30

Viticulture

La Cave Vente directe

Cave Coopérative du Vendômois

60 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 72 90 69
caveduvendomois@wanadoo.fr

Maison Jumert Vente directe

Vigneron indépendant

Françoise et Florent JUMERT

4 rue de la Berthelotière
☎ 02 54 72 94 09/ 06 70 44 13 92
cavejumert@gmail.com

Salon de coiffure

Bigoudis Coiffure

Delphine LETANT

7 place Fortier
☎ 02 54 72 90 53 (fermé lundi)

Nat et Vous

Nathalie BARDIN

«Un RDV, je vous coiffe chez vous»
☎ 06 47 52 38 16

Esthéticienne

Prothésiste ongulair

Julie Ô Natur'L

1 rue de Villepoupin
☎ 06 79 68 54 43

ASSISTANTES MATERNELLES

Blandine BOULANGER

23 rue de la Garelière
☎ 02 54 72 76 05

Marie-Christine GAZEAU

12 rue des 100 Ecus
☎ 02 54 72 79 11

Isabelle MASSUARD

24 avenue Ronsard
☎ 06 74 72 88 22

Sylvie MORISSET

4, rue de la Fuyé
☎ 02 54 72 76 75 - 06 36 57 31 51

Relais Petite Enfance Intercommunal

5 rue du Colonel Fabien 41100 Vendôme
☎ 02 54 89 49 40

SERVICES

La Poste

18 avenue du 11 novembre
☎ 02 54 72 90 66
Du lundi au vendredi : 9 h 30 à 12 h
Samedi : 9h à 11h

HÉBERGEMENT/ RESTAURATION

Hébergement,

Chambres d'hôtes de charme

Monique et Jean-Pierre RENARD

19 rue du Coudray
☎ 02 54 72 90 81

Hans TIMMERS

4 avenue du 11 novembre
☎ 02 54 72 72 49
Hansadele41@aol.com

Meublés de tourisme

Eliane et Daniel GUILLOT

3, rue des Caves Loupin
☎ 06 84 27 78 65
lescavesloupin@gmail.com

Jennifer MÉAN et Aurélien AVICE

4 rue de Vaucroix
☎ 06 58 32 11 72

Nancy et Jean-Yves MÉNARD

1 rue du Coudray
☎ 06 30 48 10 29
lecoudray.villiers@gmail.com

Patrick LARA

15, avenue du Petit Thouars
☎ 06 34 20 17 83

Sylvie et Vincent BELLANGER

28, rue de la Boissière
☎ 06 21 05 75 83

Loïc COCHELIN / L'Âme du 55

55 avenue du 11 novembre
06 08 84 92 03
lancreetlavion@gmail.com
www.lancreet.lavion.fr

Centrale de Réservation

Antenne départementale des Gîtes de France

5 rue de la voûte du Château
BP 249 - 41001 Blois Cedex
☎ 02 54 58 81 63/02 54 56 04 13
gites41@orange.fr
www.gites-de-france-blois.com

Restauration et bar

Bar des Coteaux du Loir

Café-tabac-PMU-carburant

Flora HAMON et Romain AUBRY

(fermé le lundi)
6 place Fortier
☎ 02 54 72 91 32

Vente ambulante

Pizzas

Le Pizz'Mobile

Jean-Luc CISSÉ

Le vendredi à partir de 16 h place Fortier
☎ 07 71 14 07 92`

La Pizzaiola

Laura HASSAN

Le samedi à partir de 17h place Fortier
☎ 06 25 72 86 83
lolotterox@live.fr

Crustacés

Cédric TESSIER

Le vendredi à partir de 16h30 place Fortier
(de septembre à avril)
Ostréiculteur 85230 Bouin
☎ 02 51 68 70 16 - 06 16 37 38 80
huitres.vendee.tess@orange.fr

Foodtruck - Burgers/Frites

Smach Burger Club

Stéphane MARQUES

Le jeudi à partir de 16h30 place Fortier
☎ 06 17 73 89 00

Les associations

ACTIVITES	JOURS ET HORAIRES	LIEUX	CONTACT
ÉCOLE DE TENNIS	17h/18h 6/8 ans : mercredi ; 8/12 ans : jeudi > 13 ans : samedi matin Adultes : jeudi 19h à 22h	Courts Azé Gymnase Lunay	Philippe GUELLIER 06 89 32 98 30
ÉCOLE DE KARATÉ	Enfants : mardi 18h15/19h45 Adultes : mardi 20h/21h30	Grande salle de L'Artésienne	Jean-François MAGNIEZ 06 89 84 22 28
ÉCOLE SPORTS DE NATURE	Mer 13h30/17h30 canoë, voile, golf, arc, escalade, vtt	Plan d'eau	
ÉCOLE DE VOILE SPORT	Samedi 13h30/17h30 optimist, laser, 420	Plan d'eau	
STAGE MULTISPORTS/VOILE	Pendant les vacances scolaires (Février/Paques/Été/Toussaint)	Plan d'eau	NEOVENT Nathalie OZOG 06 18 09 36 05 contact@neovent.org www.neovent.org
INITIATION VOILE ADULTES	Session été/automne - Cours adultes dériveur et planches à voiles. Les samedis matins de 10h à 12h30	Plan d'eau	
RENDEZ-VOUS-FORME SÉNIORS	Marche nordique - Paddle Fitness - Entretien musculaire. Le samedi après-midi	Plan d'eau	
VENDÔME TRIATHLON ÉCOLE DE TRIATHLON	Ecole : mercredi 14h/15h30 vélo, course pied. jeudi 18h45-19h30, samedi 18h-19h, dimanche 17h30-18h15 (natation Maillettes adultes). Adultes : mercredi 18h30-20h course à pied, dimanche 9h-12h vélo	Plan d'eau	Jean-Philippe VIALLE 06 07 51 76 37 vendometriathlon@yahoo.fr
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'USEP École de Villiers	Mercredi suivant calendrier disponible à l'école de 13h30/17h	Différents sites	Sylvain FLACHAIRE de ROUSTAN 02 54 72 91 34
FOOTBALL ENTENTE NTVAL - JEUNES ET SÉNIORS	Voir détails des niveaux sur la page 35		Patrick FLAMENT 06 82 90 04 78
AMICALE RETRAITÉS	Gymnastique d'entretien Mardi 10h15/11h15 Jeux de société Mardi 14h/17h30	Foyer l'Artésienne	Éveline JACQUET amicale.villiers41@gmail.com
PÊCHE - INITIATION JEUNES	Certains mercredis après-midi	Plan d'eau	Rémi CARBON 02 54 90 25 60
CLUB INFORMATIQUE	Mercredi 14h/16h	Salle informatique (extension école)	Stéphane ADAM 02 54 72 76 07
BIBLIOTHÈQUE LECTURE	Mardi 16h30/19h et jeudi 16h30/18h Lecture album : 3 ^e jeudi (enfants > 3 ans)	Bibliothèque (extension école)	Valérie MAUDRY 06 16 09 08 56
SOCIÉTÉ MUSICALE	Répétition : samedi 18h/19h30 Eveil/Initiation musicale 1 ^{er} et 2 ^e année : lundi 17h/19h	Salle de musique de l'Artésienne	Odile MESANGE Stéphane GAULT stephane.gault123@orange.fr
TROMPES DE LA BOISSIERE	Répétition : mercredi 19h/ 22h	Salle de musique de l'Artésienne	William VOGT 06 81 32 57 10
DANCE COUNTRY	Débutants : mercredi 18h45/20h Novices et intermédiaires : merc 20h15/21h45	Grande salle de l'Artésienne	Catherine LEROY 06 75 14 80 11 cdv41.secretariat@gmail.com
CLUB CRÉA	Atelier échange savoir-faire en travaux manuels : lundi 14h30 à 16h30 et jeudi 17h à 19h	Salle communale place Fortier	Joëlle GUÉRINEAU 06 24 94 33 93
VILLIERS TOUT TERRAIN	Randonnées VTT dimanche matin à 8h30 Entraînements : mercredi à 18h15 (avril à octobre)	Départ Club house foot	Julien ORTET 06 28 43 37 49
TENNIS DE TABLE	Lundi : 18h/21h	Grande salle de l'Artésienne	Olivier CHEVALLIER 06 10 60 78 70
TEAM FIT & CO	Mercredi 10h45/11h45 Jeudi 17h45/21h	Grande salle de l'Artésienne	Maud AUCLAIR 06 37 10 58 04
GAÏA YOGA	Mercredi : 16h/17h	Grande salle de l'Artésienne	Céline LEVIER 06 60 26 04 30
ÉNERGIES VENDÔMOISES	Jeudi toutes les 2 semaines à 19h30	Foyer l'Artésienne	Alain BURON 06 33 12 68 38

Tarifs 2025

LOCATION DE L'ARTÉSIENNE - Maison des Associations

Lieu	Période	Villiersois	Hors commune et Professionnels	
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée (à partir de 18h30)	Hiver	240	388
		Été	130	268
	1 journée	Hiver	360	601
		Été	251	470
	2 ou 3 jours	Hiver	540	787
		Été	410	656
Foyer 1 jour	Hiver	158	300	
	Été	98	240	
Foyer 2 à 3 jours	Hiver	140	388	
	Été	158	300	
Espace traiteur	Hiver/été	88	121	
Caution			900 €	
Forfait ménage			220 €	
Non-respect consignes			25 €	
Forfait poubelles			55 €	
Perte de badge ou autre clé			55 €	

Un tarif forfaitaire (englobant l'utilisation de la grande salle et de l'espace traiteur) est créé pour les associations extérieures proposant des animations présentant un caractère communal, autre qu'humanitaire, à : 425 € en hiver et 300 € en été

LOCATION MATÉRIEL

OBJET	Associations communales	Autres
Location matériel	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	Offert 0,16 € /pièce
	Pichets - corbeilles à pain	Offert offert
	Percolateur	Offert 11 €
	Tables/unité	Offert 4,4 €
	Chaises/unité	Offert 0,66 €
	Bancs/unité	Offert 0,92 €
Vaisselle manquante ou cassée	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	2,35 €
	Pichet	7,5 €
	Corbeille à pain	2,35 €
	Bac gris + couvercle	18,2 €

CIMETIÈRE 2/3 commune 1/3 CCAS

Concession	15 ans	180 €
	30 ans	363 €
	50 ans	606 €
Colombarium	15 ans	282 €
	30 ans	543 €
	50 ans	864 €
Cavurne	15 ans	90 €
	30 ans	180 €
	50 ans	300 €

DIVERS

Visites touristiques Coteau St André	Groupes à partir de 10 personnes	5 €/personne
Garderie	Prix à la demi-heure quel que soit le jour	1,2 € /la demi-heure 0,6 € /le quart d'heure
	Emplacement taxis	165 €/an
Droit de place	Vente ambulante	35 €/jour
	Vente régulière (food truck)	35 €/trimestre

Pour tous vos besoins en main-d'oeuvre

Ménage

Manutention

Jardinage

AVADE

AVADE
ASSOCIATION VENDÔMOISE D'AIDE
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

l'AVADE est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information vers l'insertion professionnelle durable.

Nous sommes une association à but non lucratif qui contribue au développement économique du territoire et favorise l'accès à l'emploi local.

Nos Mise à Disposition



Manutention
Aide au
déménagement

Peinture



Ménage

Vitres

Repassage



Jardinage

Enlèvement des
déchets verts

Tonte de pelouse

02.54.80.25.34

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'infos



Soucieux du bien être de chacun et forts d'une expérience de plus de 75 ans, à l'ADMR nous mettons à la disposition de toute personne dans le besoin, nos compétences et nous efforçons d'apporter au mieux soins, confort et réconfort.

Dès la naissance, **L'ADMR** peut prendre soin de vos enfants :

- * Service d'aide à domicile aux familles
- * Soutien à la parentalité
- * Accueil de loisirs et périscolaires



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

4 pôles d'activité



Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- * Entretien du linge
- * Entretien du logement
- * Petit jardinage
- * Petit bricolage



L'ADMR s'engage à accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- * Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort

L'ADMR recrute !

jepostule@admr41.org

L'ADMR déploie des véhicules sous conditions pour les déplacements personnels et professionnels des aides à domicile et des véhicules de service pour les aides soignantes et TISF.

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez *bénévole* !

La force de l'ADMR repose sur l'alliance entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

CONTACTEZ NOUS Association Locale ADMR du Vendômois - 7, Avenue Gérard Yvon - 41 100 VENDÔME

Vie quotidienne

02 54 33 54 00

ms-vendome@admr41.org

EMA (Equipe Mobile Alzheimer)

02 54 23 54 06

ema-nlc@admr41.org

Solutions de téléassistance N°1 en France*

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.



PRESENCE VERTE TOURAINE

- + de 35 ans d'expérience
- + de 6100 abonnés
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un service disponible 24h/24 et 7j/7
- Un conseil social
- Des dispositifs avec option détection de chute

géolocalisation

N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**
19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26
Email : pv41@presenceverte.fr
Site internet : www.presencevertetouraine.fr



ValDem VILLIERS-SUR-LOIR

Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés.



Bac bordeaux
LES MARDIS
SEMAINE A



Bac jaune
LES MARDIS
SEMAINE B

2025

JANV. 2025	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 2025
M 1	S 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1
J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	J 2	D 2	D 2	M 2	V 2
V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3
S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4
D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5
L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6
M 7	V 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7
M 8	S 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8
J 9	D 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	J 9	B	D 9	M 9	V 9
V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10
S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11
D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12
L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13
M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14
M 15	S 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15
J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16
V 17	L 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17
S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18
D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19
L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20
M 21	V 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21
M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22
J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	J 23	B	D 23	M 23	V 23
V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24
S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25
D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26
L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27
M 28	V 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28
M 29	S 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29
J 30	D 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30
V 31	L 31	L 31	S 31	J 31	D 31	J 31	D 31	V 31	S 31	M 31	S 31	S 31

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain



Déchetteries et Plateforme déchets verts

APPLICATION « Mes déchets - ValDem »

Retrouvez les jours de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri...



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé Les poulinières	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
Morée ZA La Varenne	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30		7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Naveil ZA La Bouchardière	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h	14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Amand Rue de la gare	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Ouen Rue Roger Salengro	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Selommes Rue des Prasles	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30		8h - 12h30		8h - 12h30	7h30 - 13h30
Vendôme et plateforme déchets verts	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h30 13h30 - 17h30					
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30					

Tous les sites sont fermés les jours fériés

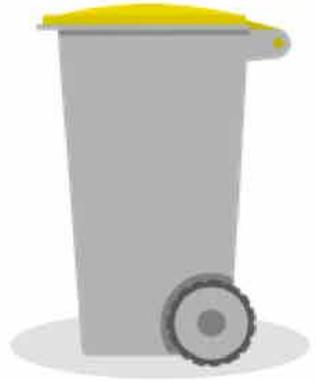


TOUS LES EMBALLAGES

SE TRIENT

ET TOUS LES PAPIERS

SE RECYCLENT !



Poursuivons nos efforts pour améliorer

le tri sélectif et réduire nos déchets



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers



SANS OUBLIER

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnettes, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
 - Je retire le film plastique des revues publicitaires
 - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton



Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune



Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchetterie



Nous marchons sur la tête



La lavande, un symbole de paix



Sécurité pour les piétons



Eclairage solaire



Réunion avec les employés communaux



Villiers est commune fibrée



Fier comme un coq



La solution aux incivilités
Plantation au stade



Aubade de l'harmonie